



Organisation  
internationale  
du Travail



Ce projet est financé par  
l'Union Européenne

# Impact Des Politiques de Commerce et d'Investissement Sur l'Emploi Productif et Décent

Rapport pays pour le Maroc

**Nabil Boubrahimi** Chaire de l'OMC,  
Université Ibn Tofail de Kenitra

**Naceur Bouyahia**  
Organisation internationale du Travail

Novembre 2022

Copyright © Organisation internationale du Travail 2023

Première édition 2023

Les publications de l'Organisation internationale du Travail (OIT) jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée.

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés.

Impact des politiques de commerce et d'investissement sur l'emploi productif et décent: Rapport pays pour le Maroc du projet « Intégration de l'Emploi dans le commerce et l'investissement dans le voisinage sud de l'UE».

Organisation internationale du Travail – Genève : OIT, 2023.

ISBN:9789220394694 (imprimé)

ISBN:9789220394700 (pdf Web)

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de l'OIT, consultez notre site Web : [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

## ► Résumé Exécutif

---

**La promotion des échanges commerciaux et des investissements étrangers a été l'un des principaux objectifs des politiques et stratégies nationales des pays en développement (PED).** L'essor de ces échanges a été considérable ces dernières années (hors périodes de crises, notamment celle de la pandémie de la Covid-19), avec une forte expansion de leurs flux entrants et sortants, constituant une source de financement pour les PED et contribuant significativement à leur croissance économique.

**A l'instar des pays en développement à revenu intermédiaire, l'analyse des relations commerciales liant le Maroc avec ses différents partenaires fait ressortir un accroissement des échanges soutenus depuis les années 90, ayant marqué le passage à une économie plus ouverte sur son environnement mondial et reflétant ainsi une dynamisation des mesures en faveur de la libéralisation de la quasi-totalité des produits échangés.** Cela s'est traduit par une contribution au PIB de 40% en termes d'export, contre 26% en 2000. Une tendance similaire a été observée au niveau des investissements directs étrangers (IDE), qui n'ont cessé de croître au cours des dernières années, traduisant la volonté du Maroc de tirer profit des financements extérieurs pour le développement des secteurs d'activités domestiques et la création de plus d'emplois décents et productifs, l'amélioration du niveau de vie de la population et l'augmentation de la productivité du travail et du capital.

**Cette étude met l'accent sur les liens vraisemblables entre, d'une part les politiques de commerce et d'investissement au Maroc et, d'autre part, l'amélioration des indicateurs liés au travail décent et productif dans le pays.**

**S'appuyant sur des travaux et recherches empiriques existants, renforcés par des analyses approfondies menées dans le contexte marocain, l'étude répond à la question centrale suivante : dans quelle mesure les politiques publiques en matière de commerce et d'investissement influent – elles sur l'offre d'emploi décent et productif à la population ?** La réponse à cette question centrale nécessite une analyse intermédiaire, celle de l'évolution de la structure des échanges commerciaux et d'investissement du Maroc avec ses partenaires notamment l'Union européenne (UE). L'analyse de cette évolution permettra dans un second temps d'en évaluer l'impact sur la structure du marché du travail.

Ce faisant, l'étude essaie également de cerner l'impact de la pandémie de la Covid -19 sur l'économie, la dynamique du marché du travail et les activités des PME et TPE.

L'étude a été réalisée en deux étapes. La première étape a consisté en une recherche documentaire approfondie, visant le recensement des travaux théoriques et empiriques ayant cherché à établir l'impact des politiques d'ouverture en matière de commerce et d'investissement sur l'emploi décent et productif, en tenant compte de l'approche genre (travail des femmes et des jeunes), du poids du secteur informel, et des qualifications requises dans les différents secteurs d'activités. Cette revue de la littérature a donné lieu à l'élaboration d'un modèle global. La seconde étape a été l'occasion de tester empiriquement dans le contexte marocain le modèle établi.

**Les principaux résultats et propositions issus de l'étude visent à réorienter les politiques commerciales et d'investissement et à améliorer leur contribution en faveur de la création de l'emploi productif et décent au Maroc. Ils peuvent être synthétisés dans les points suivants :**

- **La littérature existante ne se prononce pas de façon claire et unanime sur la relation entre les politiques de commerce et d'investissement et l'amélioration du travail décent et productif.** A cet effet ces études insistent sur le rôle déterminant de certaines variables intermédiaires censées traduire les choix d'ouverture, telles que : un cadre institutionnel et réglementaire efficace, la bonne gouvernance et un capital humain qualifié.

- **Le travail décent est un concept pluridimensionnel.** Ce concept repose sur quatre piliers qui sont : l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social tripartite. Or, l'ouverture économique et la libéralisation commerciale et de l'investissement qui se traduisent seulement par l'accroissement de l'emploi en quantité et non en qualité (emploi décent et productif) ne peuvent pas être soutenables pour assurer le bien-être des populations et encore moins en période de crises (cas de la

pandémie Covid-19). Elles pourraient même entraîner des conséquences désastreuses telles que la perte d'emploi et la disparition des TPE et des PME.

- **La nécessité d'inscrire l'emploi des femmes dans les chaînes de valeur mondiales (CVM).** Même s'il existe une création d'emploi importante tout au long des maillons de des chaînes de valeur implantées dans le pays (industrie automobile, aéronautique, agroalimentaire, etc.), il n'en demeure pas moins que le poids des femmes dans cette dynamique de création d'emploi reste moindre que celui des hommes. En outre ces derniers occupent souvent des postes d'emploi permanents et mieux rémunérés alors que les femmes sont les plus exposées à des conditions de travail précaires (en termes de revenus et de maintien de l'emploi dans la durée), ce qui s'explique par la structure économique qui est basée sur la force de travail dans l'exécution des tâches plutôt que sur l'innovation.

- **La persistance des contraintes liées à l'exportation et à l'investissement en faveur de l'emploi et ce malgré les opportunités offertes.** Les principales opportunités offertes par les secteurs d'exportation et d'investissement auxquels les pouvoirs publics accordent une attention particulière, mobilisent des mesures de soutien et des incitations importantes et mettent en place des cadres institutionnels et réglementaires de plus en plus favorables sont : le positionnement géographique, des partenaires diversifiés... En revanche, il persiste des contraintes liées à l'exportation et à l'investissement auxquelles il convient de pallier pour assurer plus d'emploi décent et productif à l'économie. Il s'agit des difficultés liées à la montée en gamme, à la sophistication et à la diversification des produits exportés, de l'insuffisance de la main-œuvre qualifiée pour de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée, de la persistance des mesures tarifaires et non tarifaires, des difficultés d'accès au financement notamment pour les TPE et PME, etc.

- **La multiplicité des acteurs institutionnels et nécessité d'harmonisation de leur mode d'intervention.** L'analyse du cadre institutionnel régissant la politique commerciale et d'investissement au Maroc a révélé une multiplicité d'intervenants et d'acteurs qui nécessite une homogénéisation de leur mode d'intervention notamment au niveau de la formulation des instruments de cette stratégie censée être transversale (commerce et investissement en faveur de l'emploi décent et productif) par rapport aux segments ciblés par les dites politiques. Sur le volet de la politique réglementaire et son orientation d'ouverture et de libéralisation, son évolution durant ces deux dernières décennies montre qu'une adaptation progressive aux mutations économiques tant nationales qu'internationales a été entreprise mais reste insuffisante malgré sa conformité aux engagements du pays au niveau bilatéral, régional et multilatéral. Ainsi, le cadre réglementaire n'a pas suffisamment évolué au vu du rythme rapide de l'ouverture et de la libéralisation (les décrets d'application de la loi 91-14 du commerce extérieur ne sont pas encore adoptés)

- **La nécessité d'une stratégie proactive en vue d'améliorer la capacité des politiques commerciales et d'investissement à générer des emplois décents et productifs.** Les politiques commerciales et d'investissement ainsi que les stratégies sectorielles (plan d'accélération industrielle, plan Maroc Vert, etc.) devraient assurer aussi bien la sophistication et la diversification du tissu productif industriel que la priorisation de l'objectif de création d'emploi décent et productif (en qualité et non seulement en quantité). L'attention devrait être portée sur l'intégration des activités relevant de l'informel dans le tissu national, question qui reste une préoccupation majeure des pouvoirs publics vu l'ampleur de ce secteur (30% du PIB). Aussi, l'accélération de la mise en œuvre de certains facteurs- clés de succès soutiendra-t-elle certainement l'avenir du travail décent et productif, notamment à l'ère de la digitalisation et du e-commerce. Le développement du travail à distance dans plusieurs pans de l'économie et la nécessité de faire appel à des compétences dans ces domaines sont devenus un impératif notamment après la pandémie de la Covid -19.

- **Sur le volet de l'attractivité des IDE dans les secteurs de biens échangeables à forte valeur ajoutée ayant un fort impact sur la création d'emploi (industries de transformation notamment),** il est fortement recommandé d'accorder plus de primes pour les investisseurs et de les favoriser par rapport à ceux qui s'orientent vers les secteurs non-échangeables et à faible valeur ajoutée.

- **Enfin, la veille sur l'évolution des marchés en termes de flux commerciaux et d'investissement et leur impact sur le capital humain** (en termes de quantité, de qualité et de genre) devrait être concrétisée par la mise en place d'une structure de veille relevant de la haute instance décisionnelle du pays afin de tirer parti des externalités positives de la recherche et développement et du transfert technologique rendu possible par la libéralisation commerciale et l'implantation des firmes multinationales via les IDE.

## ► Remerciements

---

Ce rapport a été co-rédigé par Nabil Boubrahimi, consultant et Naceur Bouyahia (Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord, Bureau de pays de l'OIT pour l'Égypte et l'Érythrée).

Nabil Boubrahimi est professeur en Sciences Economiques à l'Université Ibn Tofail de Kénitra. Il est expert associé auprès de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) et de l'Institut Marocain de l'Intelligence Stratégique (IMS). M. BOUBRAHIMI est consultant auprès de plusieurs organisations internationales (OIT, PNUD, BAD, ITC, CEA-UN, CUTS International). Il est formateur certifié FIATA en procédures du commerce international (Douane et Transit) et Conseiller du développement des PME à l'international certifié par l'ITC.

Les auteurs tiennent à remercier Mme. Héla Miniaoui (Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord, Bureau de pays de l'OIT pour l'Égypte et l'Érythrée, M. Martin Ostermeier (Equipe du projet IECI au siège de l'OIT à Genève), Mme. Hilma Kupila Mote et Mohammed Mwamadzingo (bureau des activités des travailleurs ACTRAV de l'OIT à Genève à Genève) pour avoir partagé leurs commentaires.

Le rapport a également bénéficié des commentaires de Mme Ilektra Tsakalidou de la Commission Européenne ainsi que ceux de l'équipe de la délégation de l'Union européenne au Maroc et du Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) au Maroc.

## ► A propos du programme IECI



Intégration de l'Emploi dans le commerce et l'investissement dans les Pays sud de la méditerranée (IECI) est un projet régional financé par l'Union européenne (UE) et implémenté par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'objectif général du projet est d'aider les décideurs politiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à intégrer les questions d'emploi dans les politiques de commerce et d'investissement, et de concevoir et mettre en œuvre des interventions qui optimisent à terme la quantité et la qualité des emplois créés dans la région. Le projet facilitera également l'opérationnalisation du troisième pilier du Plan d'Investissement Extérieur (PIE) de l'UE grâce au dialogue politique et soutiendra les initiatives liées à la pandémie COVID-19. Il vise à stimuler les investissements publics et privés pour créer plus d'emplois et une croissance plus forte et à œuvrer à la réalisation d'autres objectifs de développement durable des Nations Unies. METI a été lancé à l'automne 2020 et continuera de soutenir les décideurs pendant une période de quatre ans.

Pour plus d'informations : <http://www.ilo.org/ieci>

Le projet IECI est en partenariat étroit avec deux autres programmes financés par l'UE et mis en œuvre par le Centre du commerce international (ITC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'objectif général du programme ITC est de contribuer à une croissance économique inclusive et durable axée sur la création d'emplois décents et une plus grande intégration régionale grâce à des processus d'élaboration des politiques de commerce et d'investissement renforcés et mieux informés dans les pays du sud de la Méditerranée. En particulier, les programmes visent à (i) faciliter les liens économiques plus étroits entre l'UE et la SMC et renforcer l'intégration économique régionale et (ii) améliorer la transparence du commerce et des investissements en offrant un libre accès à l'information aux opérateurs économiques et aux décideurs politiques.



Pour plus d'informations : <https://euromed.macmap.org/euromed/>



L'OCDE s'efforce de soutenir le climat d'investissement pour les pays du sud de la Méditerranée en attirant des investissements de meilleure qualité et plus inclusifs, en renforçant la capacité des pays à auto-évaluer, à mettre en œuvre et à améliorer les réformes climatiques de l'investissement et en soutenant une croissance durable et la création d'emplois décents. Le programme présente trois principaux résultats : (i) fournir des conseils stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des réformes climatiques de l'investissement, y compris des recherches et des idées sur la mesure de la qualité des IDE et de leur impact sur le marché du travail et sur les PME locales, (ii) mener un dialogue public-privé régional et national sur les réformes du climat d'investissement, et (iii) soutenir le suivi de la mise en œuvre de certaines réformes.

Pour plus d'informations : <https://www.oecd.org/mena/eu-oecd-mediterranean-investment/>

Les rapports pays du programme IECI identifient les principaux problèmes, politiques et mesures, qui doivent être abordés dans les quatre pays partenaires, afin de tirer parti des opportunités potentielles de création et d'expansion d'emplois associées à une productivité plus élevée, de meilleures conditions de travail et un travail décent. Les rapports se terminent par un aperçu des défis politiques liés au commerce, à l'investissement et à l'emploi et proposent des orientations aux décideurs politiques. Chaque rapport sera suivi d'une analyse approfondie de la chaîne de valeur des secteurs stratégiques qui éclairera davantage les goulots d'étranglement pour créer et améliorer l'emploi tout au long de la chaîne de valeur, en particulier pour les femmes et les jeunes et au sein des petites et moyennes entreprises. Sur la base de ce travail analytique, un groupe de travail tripartite sur les politiques<sup>1</sup> élaborera ensuite des recommandations politiques concrètes pour identifier les moyens de promouvoir l'emploi, notamment en facilitant la modernisation économique et/ou la diversification de la structure de la chaîne de valeur, en reliant les petits producteurs aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, en formulant des plans d'action par le biais d'une collaboration tripartite bipartite public-privé et en encourageant l'innovation technologique et managériale avec des améliorations associées à la productivité des travailleurs. Les recommandations politiques dérivées seront publiées sous la forme d'une note d'orientation qui accompagnera le rapport national et fournira des orientations aux principales parties prenantes sur la manière dont elles pourraient utiliser les politiques commerciales et d'investissement pour créer des politiques plus productives et décentes d'emploi pour les travailleurs.

<sup>1</sup> Le groupe de travail sur les politiques est composé de décideurs des ministères concernés, d'agences nationales spécialisées (par exemple, les douanes, les agences de promotion des exportations, les conseils d'investissement, etc.), de représentants des partenaires sociaux (par exemple, les syndicats et les organisations d'employeurs), et d'autres représentants du secteur privé et praticiens du développement.

## ► Sommaire

---

Résumé Exécutif.....	i
Remerciements .....	iii
A propos du programme IECI .....	iv
Sommaire.....	vi
Liste des tableaux .....	viii
Liste des figures .....	ix
Introduction.....	1
1. Liens entre commerce, emploi et investissements.....	4
2. Evaluation du commerce et des IDE .....	10
2.1. Vue d'ensemble sur le commerce et l'investissement (IDE).....	10
2.1.1. Évolution du commerce extérieur et des IDE .....	10
2.1.2. Mesures de relance de l'économie suite à la crise de la Covid-19 .....	23
2.2. Marché du Travail au Maroc : Aperçu et évolution .....	25
2.2.1. Présentation générale du Marché du Travail au Maroc .....	25
2.2.2. Le secteur informel, les PME et l'emploi au Maroc .....	29
2.2.3. Structure de l'économie et création d'emplois .....	30
2.2.4. Echanges commerciaux et création d'emplois au Maroc.....	31
2.2.5. Impact de la crise de la Covid-19 sur l'emploi.....	32
2.3. Aperçu sur les petites, moyennes et grandes entreprises (PMGE) au Maroc .....	38
2.3.1. Présentation générale.....	38
2.3.2. Impact de la COVID-19 sur les PMGE.....	40
3. Revue des politiques d'investissement, commerciale et d'emploi.....	44
3.1. Évolution des politiques d'investissement .....	44
3.2. Evolution des politiques commerciales .....	46
3.3. Evolution des politiques d'emploi.....	50
3.4. Interaction de l'emploi avec les politiques commerciales et d'investissement.....	52
4. Mécanismes institutionnels.....	55
4.1. Politique du commerce .....	55
4.2. Politique d'investissement.....	58
4.3. Politique d'emploi .....	60
5. Défis politiques et économiques .....	63
5.1. Défis pour l'investissement .....	64
5.2. Défis pour le commerce.....	65
Conclusion.....	70
Références .....	72

## Impact Des Politiques de Commerce et d'Investissement Sur l'Emploi Productif et Décent au Maroc

Annexes.....	75
Avertissement.....	84

## ► Liste des tableaux

---

Tableau 1: Les produits remarquables sur les marchés à l'export marocains-2020 .....	13
Tableau 2: Les produits les plus importés sur le marché marocain en 2020 .....	14
Tableau 3: Les flux entrants des IDE en valeur moyenne annuelle, en millions » d'USD.....	19
Tableau 4: IDE entrants par secteur en millions de Dhs.....	23
Tableau 5: Emploi par sexe (2009-2019) .....	26
Tableau 6: Volume de l'emploi dans le secteur informel.....	29
Tableau 7: Part des entreprises par branche en 2019 .....	39
Tableau 8: Part des entreprises exportatrices par branche.....	40
Tableau 9: Principales difficultés liées aux démarches d'exportation des entreprises.....	40
Tableau 10: Taux des droits de douane appliqués.....	48

## ► Liste des figures

Figure 1: Évolution des exportations et importations (en dollar américain) .....	10
Figure 2: Répartition des exportations pour le Maroc (%).....	11
Figure 3: Répartition des importations pour le Maroc (%).....	11
Figure 4: Déficit commercial en milliers de dollars américain (T3-2016 à T2-2021).....	12
Figure 5: Exportations et importations net des produits remarquables du Maroc (2020).....	12
Figure 6: Potentiel d'exportation inexploité par produit (Top 15 produits).....	15
Figure 7: Evolution des IDE en milliards \$ US et en % du PIB de 2000 à 2019 .....	16
Figure 8: Evolution annuelle des IDE en % (2008-2021).....	17
Figure 9: Croissance du PIB, Flux et stocks d'IDE entrants (1990-2017).....	18
Figure 10: Répartition des IDE par secteur d'activité (2007-2021) .....	19
Figure 11: Evolution des IDE selon le pays d'origine de 1998 à 2020 (en million de DH) .....	20
Figure 12: Évolution de la population active en milliers et du taux d'activité.....	26
Figure 13: Évolution du taux de chômage par genre entre 2010 -2019.....	27
Figure 14: Taux de chômage selon l'âge et le genre en 2019 en % .....	27
Figure 15: Evolution de l'emploi par secteur d'activité .....	28
Figure 16: Part de l'emploi par secteur en 2019 .....	28
Figure 17: Les unités informelles par secteur en % .....	30
Figure 18: Evolution du PIB par habitant en \$ et taux chômage des jeunes en % .....	31
Figure 19: Contenu en emplois des exportations et importations (2007-2017).....	32
Figure 20: Pertes nettes de postes d'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence Lieu .....	34
Figure 21: Pertes nettes de postes d'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence .....	35
Figure 22: Evolution du taux de chômage entre les deuxièmes trimestres de 2019 et de 2020 pour certaines catégories de la population (en %).....	36
Figure 23: Evolution de la part de l'emploi féminin dans le secteur informel .....	37
Figure 24: Répartition des entreprises par taille (2019) .....	38
Figure 25: Répartition des entreprises par taille (2019) .....	39
Figure 26: Les entreprises marocaines par statut d'activité .....	41
Figure 27: Proportion des entreprises (toute taille confondue -TPE, PME et GE) marocaines en arrêt provisoire ou définitif par secteur d'activité.....	42
Figure 28: Situation des exportations en volume (Deuxième semestre 2020).....	43
Figure 29: Classement de quelques économies de la région MENA.....	46
Figure 30: Liste des accords commerciaux conclus par le Maroc .....	47
Figure 31: Mesures restrictives aux exportations marocaines.....	49
Figure 32: Formulation et suivi de la stratégie nationale de l'Emploi .....	51
Figure 33: Acteurs institutionnels dans le domaine du « Commerce et investissement » .....	56

## ► Introduction

---

À l'ère de la mondialisation, les pays en développement<sup>2</sup> (PED) se sont inscrits dans une voie d'ouverture de leurs systèmes économiques à travers des approches libérales de leurs exportations de biens et services. Récemment, on a constaté un regain de protectionnisme des échanges commerciaux (notamment les importations) en vue d'assurer une compétitivité prix et hors - prix du commerce extérieur.

À l'instar des mécanismes déployés par les PED, le Maroc a mis en place des mesures en faveur de sa politique commerciale fondée sur la promotion des exportations et l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Cette politique visait à renforcer la compétitivité des échanges de biens et services avec les partenaires commerciaux du Maroc (en signant plusieurs accords de libre-échange) et à promouvoir les investissements étrangers). Or, cette conception de la stratégie nationale d'ouverture a constitué aussi un défi majeur pour les secteurs d'activités stratégiques que le pays compte développer dans un nouveau contexte marqué par la concurrence étrangère des pays partenaires. À ce titre, les choix des politiques de commerce des PED en général et du Maroc en particulier consolident l'engagement de ces pays dans leur environnement international et la recherche de sources de financement durables et stables pour les activités économiques notamment orientées vers l'exportation en l'absence d'une capacité de financement domestique.

Pour cela, la plupart des PED ont tendance à instaurer des procédures visant l'incitation et l'encouragement des IDE afin de combler la faiblesse de l'épargne domestique et d'apporter des avantages compétitifs aux activités commerciales nationales. Ces avantages sont réalisés non seulement par le biais des apports de capitaux pour le financement de l'économie mais également grâce à leurs impacts positifs sur différents indicateurs liés au marché, notamment, les capacités productives, les équilibres de la balance des paiements et le bien-être de la population lorsque ces activités 'assurèrent aux populations du pays d'accueil un travail décent et des revenus pérennes.

À cet effet, et d'après la définition retenue par l'Organisation internationale du travail (OIT), « *le travail décent est le travail qui répond à des aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe : l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes*<sup>3</sup> ». Le concept de "travail, comme l'indique Ghai (2003) ("*...embrasse dans leur totalité les aspects les plus divers de ce qu'est le travail aujourd'hui et les synthétise dans une expression que tout le monde peut appréhender*" (121).

<sup>2</sup> Selon le dictionnaire Larousse, les pays en développement sont les pays que, pendant une période, ont connu l'évolution de leur produit intérieur brut (P.I.B.). Aussi, ces pays se sont engagés dans un processus de réformes économiques notamment une évolution positive de la croissance économique.

<sup>3</sup> Voir le site de l'OIT sur le lien : <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang-fr/index.htm>

Il repose sur quatre piliers qui sont : l'emploi, la protection sociale<sup>4</sup>, les droits des travailleurs et le dialogue social tripartite. (L'agenda du travail décent de l'OIT<sup>5</sup> )

Comme la plupart des pays en voie de développement, le Maroc a mis la question du travail décent au cœur de sa politique actuelle de croissance et de développement. Le tissu productif se caractérise par des activités non réglementées qui permettent à de larges segments de la population marocaine d'échapper au chômage. Cela aggrave la précarité sur le marché du travail, prive les travailleurs de leurs droits à un emploi décent et à une protection sociale, exerce une concurrence déloyale sur les entreprises organisées, - qu'elles soient domestiques ou créées avec l'appui d'IDE -, notamment en termes de compétitivité locale

Si la relation entre le commerce, les IDE et la croissance est bien établie, il n'en demeure pas moins que le lien entre les échanges, les IDE et le travail décent s'avère plus complexe et controversé. En effet, les politiques de commerce et d'investissement n'aboutissent pas toujours à assurer l'objectif du travail décent ; Cela dépendra d'autres facteurs déterminants tels que le cadre institutionnel et réglementaire, la gouvernance et le capital humain, qui permettent de traduire les choix d'ouverture en création d'opportunités d'emploi et de travail décent.

Dans ce contexte, l'objectif de ce rapport national est principalement d'évaluer l'impact des politiques de commerce et d'investissement sur le travail productif et décent au Maroc, avec une analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur l'emploi. Ce rapport est réalisé dans le cadre du projet « Intégration de l'emploi dans le Commerce et l'Investissement dans les Pays du Sud de la Méditerranée (IECI), financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en collaboration avec le Centre du Commerce international (ITC) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

L'objectif général de ce projet est d'aider les décideurs politiques du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MENA) à intégrer les questions d'emploi dans les politiques de commerce et d'investissement en vue d'optimiser à terme la création d'emplois sur les marchés formels du travail. Le projet facilitera également - grâce au dialogue politique - l'opérationnalisation du troisième pilier du Plan d'Investissement Extérieur (PIE) de l'UE et soutiendra les initiatives liées à la pandémie Covid-19.

Le rapport est organisé comme suit : la section 1 passe en revue la littérature sur le lien entre commerce, investissement et emploi. La section 2 explique le lien entre commerce, emploi et investissement au Maroc. La section 3 évalue l'évolution des investissements directs étrangers et de la structure du commerce au Maroc, y compris une analyse du potentiel d'exportation inexploité, ainsi que des principales caractéristiques des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et du marché du travail tout en se focalisant sur les femmes et les jeunes. La section 4 se concentre sur l'évolution récente des politiques de commerce et d'investissement au Maroc. La section 5 présente les mécanismes institutionnels qui

<sup>4</sup> Annoncée en juillet 2020, la généralisation de la protection sociale devrait permettre d'intégrer près de 22 millions de Marocains à l'assurance maladie obligatoire et d'étendre la retraite, des allocations familiales et de l'indemnité pour perte d'emploi pour un coût de 51 milliards de Dirhams par an d'ici 2025.

<sup>5</sup> [wcms\\_470341.pdf \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/wcms_470341.pdf)

régissent le commerce et l'investissement au Maroc. La section 6 met en évidence les principaux défis de la politique économique du pays.

# 1. Liens entre commerce, emploi et investissements

---

Il est largement admis que la libéralisation commerciale et l'attractivité des flux de capitaux à travers la conclusion des Accords de Libre-échange (ALE) sont bénéfiques pour les nations. Cependant, si les politiques de commerce et d'investissement prônant le libéralisme sont favorables à la croissance du PIB, il n'en demeure pas moins qu'ils sont aussi une source de préoccupations liées à leur impact socioéconomique en termes d'inégalités, d'asymétrie de développement et d'exclusion de l'emploi dans les secteurs fragiles et non compétitifs.

Sur le plan théorique, les contributions sur la relation entre le commerce et le marché de l'emploi trouvent leurs soubassements dans les modèles classiques et contemporains du commerce international.

En bref, le commerce pourrait se traduire soit par la création des opportunités d'emploi décent via l'amélioration de la productivité et des salaires et la réduction des inégalités, à condition que la demande extérieure adressée au pays permette de stimuler le tissu productif orienté vers l'export (les modèles HOS<sup>6</sup>), soit par un effet négatif qui se traduit essentiellement par une destruction d'emplois lorsque les importations remplacent la production locale ayant une faible compétitivité selon le théorème de Stolper-Samuelson<sup>7</sup> (1941).

La condition pour que le commerce international soit une source de création d'emplois et de gain de productivité est liée à la structure économique et sociale de chaque pays. En effet, si le pays déploie une stratégie de croissance efficace orientée vers les exportations, il pourra réaliser une croissance économique favorable à la création de plus d'emplois et à l'amélioration de revenus, notamment pour les femmes et les jeunes, leur permettant ainsi d'accéder à un travail décent<sup>8</sup> et productif.

Sur le plan empirique, plusieurs travaux ont traité l'impact des échanges internationaux et des mouvements de capitaux sur l'emploi. Ces travaux basés sur quelques expériences de pays notamment développés et émergents dont le Maroc, ont abouti à des résultats mitigés.

Une revue sélective des études empiriques récentes a montré l'existence de travaux ayant mis l'accent sur l'effet du commerce, de la conclusion des ALE<sup>9</sup>, des flux d'IDE et de (la suppression) des barrières commerciales sur l'emploi qualifié et non qualifié, tout en prenant en considération les variables intermédiaires influençant cet impact, à savoir, la productivité, les salaires et les transferts de savoirs et des compétences, avec un focus sur l'approche genre, les jeunes et les PME.

Les tentatives empiriques d'analyse de l'impact de la libéralisation des échanges sur le marché du travail montrent globalement que la main-d'œuvre qualifiée et productive ainsi

<sup>6</sup> Les modèles HOS soutiennent que l'augmentation du commerce liée à un effet d'ouverture conduira à une hausse significative des emplois dans les secteurs exportateurs (biens échangeables) et à une baisse dans les secteurs concurrencés par les importations.

<sup>7</sup> Le théorème de Stolper-Samuelson (1941) montre que le commerce Nord-Sud peut effectivement être source d'inégalités dans les pays en développement.

<sup>8</sup> Selon la définition de l'OIT, un travail ou un emploi décent est un emploi qui respecte principalement le droit du travail et les normes de sécurité et santé au travail.

<sup>9</sup> Les accords de libre-échange.

que la structure des secteurs étudiés, mobilisées sont les principaux déterminants de cet impact. A ce propos il faut souligner que les techniques de modélisation utilisées infléchissent significativement la mesure de cette incidence.

Dans une étude s'intéressant au Maroc et à la Tunisie, Bouoiyour et al. (2010) ont évalué l'impact des politiques de libéralisation des échanges sur le marché du travail à travers une modélisation en équilibre général. Leurs résultats montrent que l'ouverture se traduit par un impact différencié sur l'emploi selon le niveau de qualification et les inégalités salariales. D'après les auteurs de cette étude, les effets de la politique de libéralisation des deux pays d'Afrique du Nord ne peuvent être bénéfiques que si cette politique s'accompagne de changements profonds en matière d'amélioration du niveau de qualification du capital humain.

D'autre part, Zerbo (2011), en analysant un échantillon de 123 pays y compris le Maroc et en avançant l'hypothèse selon laquelle une ouverture commerciale associée à un déficit élevé de la balance des produits manufacturés accentuerait l'accès de la population à l'emploi décent, relève que l'intégration au commerce mondial pourrait réduire le risque d'une perte d'emploi, à condition que les politiques publiques mises en œuvre soient orientées vers le renforcement de la compétitivité du secteur manufacturier.

À partir d'estimations plus désagrégées, Wamboye et Seguíno (2015) ont traité les caractéristiques sectorielles des échanges et leurs effets sur le marché du travail en Afrique. Les auteurs ont démontré le rôle spécifique des infrastructures (accès à l'eau, électrification, transports, télécommunications, etc.) dans la participation des femmes au marché de l'emploi, notamment dans des secteurs orientés vers l'exportation.

Plus encore, l'étude menée par l'OCDE<sup>10</sup> en 2018 considère que la libéralisation commerciale tend à accroître le niveau d'emploi rémunéré des femmes, en particulier celles qui sont dans les secteurs d'exportation, et à améliorer leur situation économique et sociale grâce à une augmentation de leur revenu, et par conséquent, leur autonomisation financière. L'étude conjointe élaborée par le Bureau International de Travail (BIT) et l'OMC en 2018 s'inscrit dans la même perspective en montrant comment les pays peuvent tirer profit du commerce et de l'intégration dans les marchés mondiaux et régionaux. L'étude recommande l'usage des nouvelles technologies dans les processus productifs afin d'améliorer la division du travail et d'augmenter la productivité via le développement des compétences, ce qui a été confirmé par d'autres études empiriques dont celle réalisée par Boubrahimi et Fayou (2021) sur le cas des pays africains dont notamment le Maroc.

Par ailleurs, les canaux de transmission de la politique commerciale ont fait l'objet de l'analyse d'Islam (2019) qui a expliqué le rôle majeur que joue le commerce extérieur pour faire face aux problématiques contemporaines liées notamment à l'inclusion sociale, et ce par la création d'emplois décents. D'après cet auteur, plus d'ouverture se traduit par plus de production et par conséquent, plus d'opportunités créées sur le marché de l'emploi. Ainsi, la dynamique des emplois créés grâce à la libéralisation commerciale se traduit par un accroissement du revenu et donc par une hausse de la consommation et de la demande intérieure. Un effet cyclique engendré par tous ces facteurs conduit au plein-

<sup>10</sup> <https://www.oecd.org/fr/rcm/2018/documents/C-MIN-2018-7-FR.pdf>

emploi (équilibre sur le marché du travail), d'où l'amélioration de l'accès à l'emploi productif et décent.

L'étude empirique de Baliamoune-Lutz (2020) sur les pays en développement (y compris le Maroc) a montré que le commerce et l'ouverture exercent des effets différenciés sur la participation des femmes à l'emploi salarié et que ces effets sont généralement non linéaires. Les résultats de l'étude, conformes au « paradoxe de l'égalité de genre dans la région MENA », ont montré des implications importantes pour le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et soulignent le rôle essentiel des institutions et de lois de travail équitables pour les femmes.

Kpognon, et al. (2020) ont traité la problématique relative à l'emploi des jeunes en Afrique y compris le Maroc en mobilisant les données de 41 pays sur la période 2000-2016. Ils ont montré que les politiques d'ouverture commerciale engagées dans ces pays nécessitent *in fine* un accompagnement étroit à travers le déploiement d'instruments institutionnels efficaces sur le marché du travail. Cependant, les exportations constituent la composante qui a le plus d'influence en termes de création d'emploi pour les femmes et les jeunes en Afrique comparée aux importations.

Ayadi et al. (2021) ont tenté d'examiner l'impact de la Covid -19 sur les pays de la Méditerranée. Leurs principaux résultats suggèrent que le Maroc et la Tunisie ont été beaucoup plus touchés par la pandémie que la Jordanie et l'Égypte, d'une part à cause de leur faible intégration régionale avec les autres partenaires de la Rive-Sud et d'autre part, en raison de leur intégration aux CVM des pays du Sud de la Méditerranée.

D'un autre côté, les travaux ayant traité la libéralisation commerciale principalement dans le contexte de l'économie marocaine se sont focalisés sur la relation entre l'ouverture, la participation étrangère dans le capital des entreprises nationales et le marché de l'emploi.

Ainsi, dans le cadre d'une évaluation empirique de l'impact de l'ouverture commerciale sur l'emploi au Maroc basée sur l'analyse de cinq secteurs manufacturiers durant la période 1988-2009, Oumansour (2017) a mis en exergue l'effet positif des échanges commerciaux sur l'accroissement de la valeur ajoutée manufacturière et la création d'emploi au Maroc. D'après l'auteur, une augmentation d'un point des exportations marocaines induit une augmentation de 1,1% de l'emploi alors qu'une hausse d'un point des importations se traduit par une hausse de 0,1% de l'emploi dans le cas du modèle à effet fixe.

En ce qui concerne le positionnement du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales, le rapport de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations- Unies (2016)<sup>11</sup> a indiqué que le Royaume figurait parmi les pays ayant connu une intégration croissante dans les CVM grâce à une série de facteurs : le taux élevé d'investissement en matière d'infrastructures, la proximité du marché européen et l'accès préférentiel à un certain nombre de marchés - clés (grâce notamment aux accords de libre-échange conclus). Dans ce sens, Jaidi & Msadfa (2017) ont mis l'accent sur la question du positionnement et de la montée dans ces chaînes de valeur à travers la promotion des IDE et des flux commerciaux dans le cas des industries automobile et aéronautique au Maroc et en Tunisie. La mise en place de réseaux régionaux de production intégrée permettra d'améliorer la montée en

<sup>11</sup> Voir le rapport de CEA-UN sur le lien suivant :

<https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/promotiondeschainesdevalueurregionalesenafriquedunord.pdf>

gamme dans ces industries dans la région. Les efforts visant à améliorer l'intégration régionale devront contribuer à la création de plateformes d'échange et de coproduction

En s'intéressant à la même région, Ayadi, & Ramos, (2018) ont montré dans leur article qu'un meilleur accès aux marchés - grâce à l'élimination des barrières douanières - pouvait créer de nouvelles opportunités pour les entreprises compétitives. A leur tour, ces opportunités feraient croître la demande de travail et contribueraient à générer de nouveaux emplois dans la région. La disparition des droits de douane pourrait faire baisser les prix domestiques au niveau des prix les plus bas de la région.

Pour leur part, Ibourk et Ghazi (2019) ont étudié l'impact de l'accroissement des échanges sur l'emploi global et par secteur d'activité au Maroc en utilisant l'analyse input-output. Les résultats ont montré un impact positif du commerce international sur l'emploi, en particulier dans le secteur industriel. Plus précisément, l'étude a identifié un avantage comparatif pour 15 produits relevant des industries alimentaires et du tabac, 16 produits minéraux, 12 produits appartenant aux industries chimiques, 61 produits des industries du textile et du cuir et 21 produits des industries mécaniques, métallurgiques et électriques.

En s'intéressant aux répercussions de la pandémie de la Covid -19 sur le travail au Maroc, El Aynaoui et al. (2020) ont énuméré les défis permettant d'assurer une gestion efficace de la situation socioéconomique et proposé des pistes d'amélioration telles que l'adoption d'une politique budgétaire active et d'une politique monétaire conciliante, favorable à une reprise à l'international. Ils ont proposé des mesures de protection sociale en faveur des travailleurs et un accès facile à la formation professionnelle. Ce sont là, selon les auteurs, les préalables à une politique permettant de combler le déficit de formation et d'encourager l'apprentissage durant la vie professionnelle, notamment en période de crise.

Plusieurs travaux empiriques ont analysé la situation dans les économies en transition en Afrique et au Sud-Est asiatique. Ces travaux, notamment ceux de Garcia et al. (2013), se sont focalisés sur la relation existant entre les flux d'IDE par secteur et la nature de l'emploi. Sur le plan du financement, les IDE présentent des avantages significatifs, principalement parce qu'ils fournissent un flux financier relativement stable, contribuent à accroître la capacité de production et favorisent l'emploi et le commerce dans le pays d'accueil

Dans le même ordre d'idées Anyanwu (2013) a opté pour une estimation économétrique afin d'étudier les déterminants macroéconomiques de l'emploi des jeunes en Afrique. Les résultats de ses travaux révèlent que les IDE, l'éducation, la démocratie, la bonne gouvernance et la diversification de l'économie sont les principaux déterminants de l'emploi dans les pays africains, y compris le Maroc.

L'étude de Chukwudi et al. (2016) a montré que les pays importateurs nets de pétrole dans la région MENA, et plus particulièrement l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, dépendent énormément des flux intra- régionaux d'IDE pour financer leurs investissements dans les infrastructures. Ainsi, ces pays doivent veiller à ce que le climat d'investissement - notamment dans ses dimensions relatives à la stabilité politique et économique et à la facilité de faire des affaires - soit propice pour attirer plus d'IDE.

Les résultats d'une étude récente menée par Ben Mim et al. (2021) ont montré que les IDE sont attirés par les pays faiblement industrialisés pour pouvoir profiter d'un terrain industriel quasi - vierge. Comparativement aux autres pays de l'échantillon retenu par les auteurs, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte significativement industrialisés, avec des parts moyennes du secteur manufacturier dans le PIB de respectivement 16,45%, 16,2% et 16,6% plus importantes que le taux moyen pour l'échantillon (11,4%). Ce résultat consolide davantage l'hypothèse d'éviction<sup>12</sup>, dans la mesure où aucune retombée positive n'est détectée lorsque les industries domestiques sont assez développées. Une confirmation est apportée par les résultats de l'étude de Herlitha et al. (2020), menée cette fois-ci sur le secteur des constructions. Cette étude a notamment montré l'importance de l'éducation et du capital humain dans l'attractivité des IDE.

Ces chercheurs ont exposé la causalité unidirectionnelle à court et à long terme qui existe entre les IDE et l'emploi : Les ressources humaines sont le principal déterminant qui incite les firmes multinationales (FMN) à décider de s'implanter ou non sur un territoire.

Ahmadi (2019) a étudié, quant à lui, l'impact des IDE sur le marché de l'emploi en Tunisie et a montré l'existence d'une corrélation positive et significative des IDE et des échanges extérieurs sur l'emploi dans les industries manufacturières tunisiennes. L'estimation de l'effet individuel sur l'emploi par industrie montre que les IDE n'ont pas toujours d'effet réel dans la création de nouveaux emplois dans toutes les industries. En effet leur contribution à la création d'emplois n'a concerné que les industries intensives en main-d'œuvre non qualifiée (textile-habillement, cuir et agroalimentaire) et le secteur des industries chimiques. Ce qui s'est traduit par le creusement des inégalités en matière de salaires entre les travailleurs qualifiés et non-qualifiés (Ernesto, 2011), sachant que les femmes représentent la couche sociale la moins qualifiée dans les économies des PED.

Dovis et Zaki (2020) ont évalué l'impact de l'environnement des affaires sur la capacité des entreprises à s'intégrer dans les CVM d'un échantillon de PED. Les résultats obtenus montrent que Le délai de paiement des impôts, la complexité des procédures administrative et le nombre de jours pour exporter ou importer affectent négativement l'intégration et la contribution des entreprises dans les CVM.

Concernant l'emploi des femmes, Karam et Zaki (2021) ont effectué une étude empirique sur les données d'entreprises de 18 secteurs dans huit pays de la région MENA. Leurs résultats montrent l'impact positif et significatif de la participation des femmes au marché du travail sur l'amélioration des performances d'exportation des entreprises domestiques nationales. Pour ces auteurs, la taille de l'entreprise et le profil des secteurs traditionnels des pays de la région MENA constituent des déterminants pour développer un avantage comparatif à la participation des femmes dans les secteurs d'activité exportateurs.

En cherchant à tirer les conclusions du constat général qui se dégage de la littérature empirique, il ressort en ce qui concerne les économies des PED et particulièrement du Maroc, la difficulté d'établir des liens de causalité clairs entre, d'une part l'ouverture

<sup>12</sup> L'hypothèse d'éviction consiste à parler d'une situation qui se traduit par la baisse de l'investissement et de la consommation privée engendrée par la hausse des dépenses publiques et ses besoins de financement. Autrement dit, il y a effet d'éviction lorsque l'activité économique du secteur public commence à supplanter graduellement l'activité économique du secteur privé.

commerciale et les IDE et, d'autre part, l'emploi notamment celui des femmes et des jeunes. Ce qui complique davantage cette analyse, ce sont les facteurs propres à chaque pays : le contexte politique, les équilibres macroéconomiques, le changement technologique, l'efficacité des politiques publiques, le rôle et la qualité des institutions, etc.

## 2. Evaluation du commerce et des IDE

Si la littérature théorique et empirique relative aux répercussions du commerce extérieur et des flux des IDE sur le marché du travail montre la difficulté de trouver un lien bien établi entre ces facteurs déterminants de la croissance économique et le bien-être social, il y a lieu de procéder à une analyse plus fine des principales caractéristiques des échanges commerciaux marocains, des IDE et du marché du travail en tenant compte des effets de la crise liée à la pandémie de la Covid -19 sur les équilibres macroéconomiques. L'objectif est d'en tirer les leçons en vue de proposer des mesures-actions pour plus d'efficacité des politiques publiques, notamment celles qui concernent l'ouverture des marchés et la promotion de l'investissement dans les activités créatrices de richesses et d'emplois.

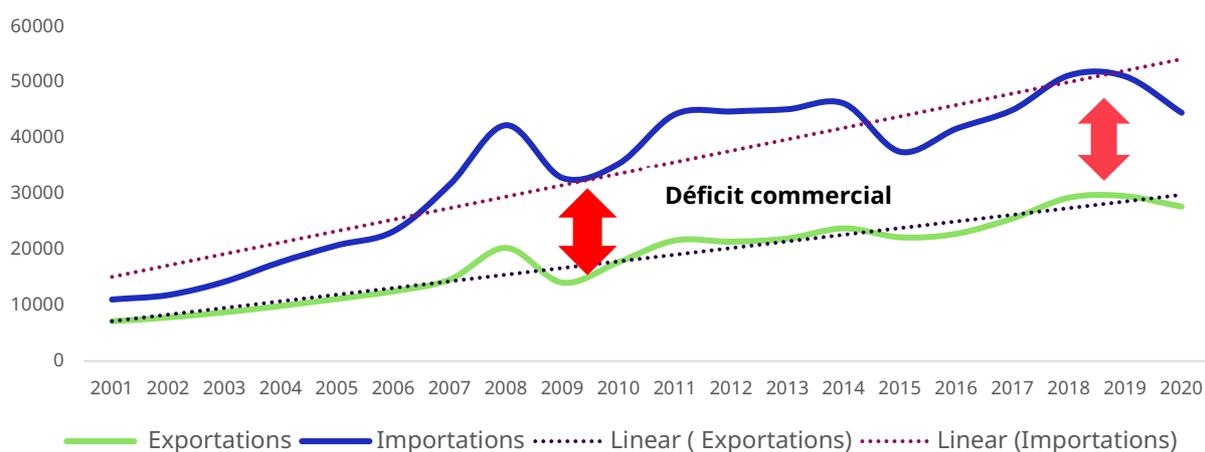
### 2.1. Vue d'ensemble sur le commerce et l'investissement (IDE)

#### 2.1.1. Évolution du commerce extérieur et des IDE

Le commerce extérieur reste au centre de la stratégie de croissance du Maroc et l'une de ses principales préoccupations compte tenu de sa contribution négative à la croissance économique du pays. L'écart entre les importations et les exportations ne cesse de s'accroître entraînant une aggravation du déficit commercial chronique depuis 2007. Le manque de compétitivité des produits marocains, la régression de la demande étrangère et la hausse des prix du pétrole et des matières premières expliquent en partie cette situation.

En 2020, le volume des échanges commerciaux a été marqué par une baisse tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations en raison des répercussions de la crise sanitaire de la Covid -19 et son double impact sur l'offre et la demande de plusieurs produits.

► **Figure 1: Évolution des exportations et importations (en dollars américains)**

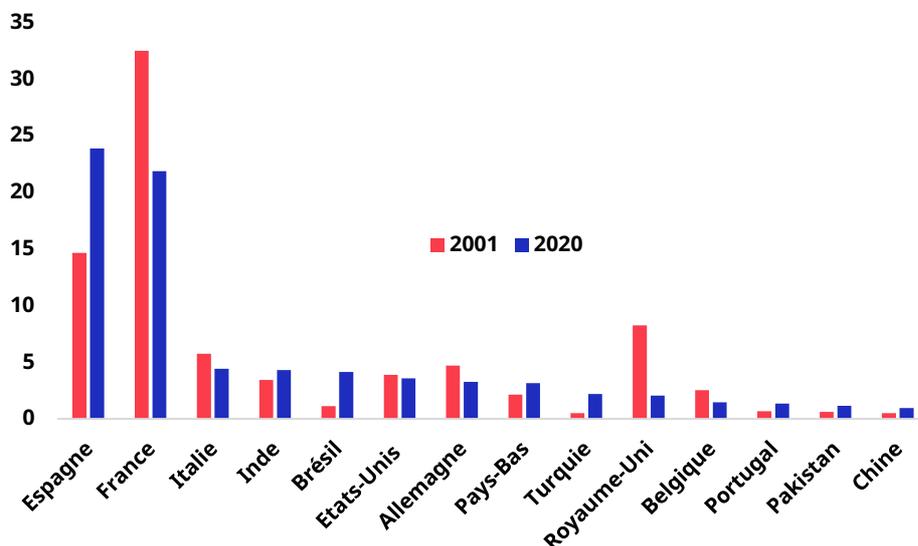


Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap, Centre du Commerce International (ITC)

Concernant les destinations des exportations marocaines, le marché européen, principalement la France et l'Espagne, demeurent les clients majeurs du Maroc malgré une

légère baisse constatée dernièrement. En effet, l'évolution de la part des exportations marocaines destinées aux deux marchés européens, montre qu'après avoir culminé, avec respectivement une augmentation de plus de 24% et 33 % en 2001, les exportations marocaines vers ces pays ont perdu presque 10 et 18 points en pourcentage en 2020.

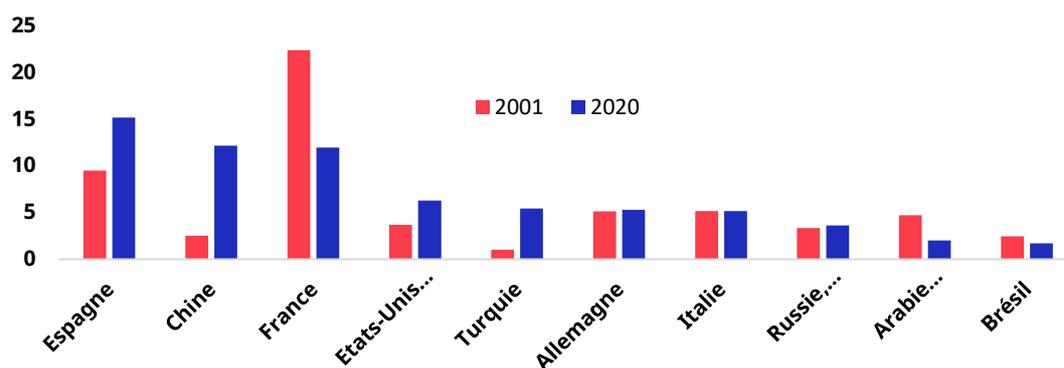
► **Figure 2: Répartition des exportations du Maroc (%)**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

Concernant les importations marocaines, l'analyse graphique montre que la France a réduit considérablement la part de ses exportations vers le Maroc qui est passée de 22% en 2001 à 11 % en 2020. En revanche, la part des exportations de l'Espagne destinées au marché marocain a augmenté, passant de 9,5% à 15,2 %.

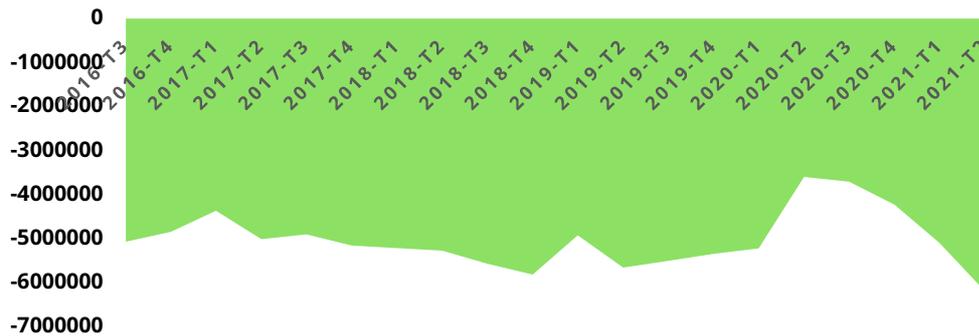
► **Figure 3: Répartition des importations pour le Maroc (%)**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

À l'instar des économies mondiales, la pandémie de la Covid -19 a négativement impacté les échanges commerciaux du Maroc. À cet effet, l'analyse trimestrielle de la balance commerciale au moment des pics de la pandémie a montré une baisse des échanges du Maroc avec ses principaux partenaires, avec un déficit important lors du premier trimestre 2020.

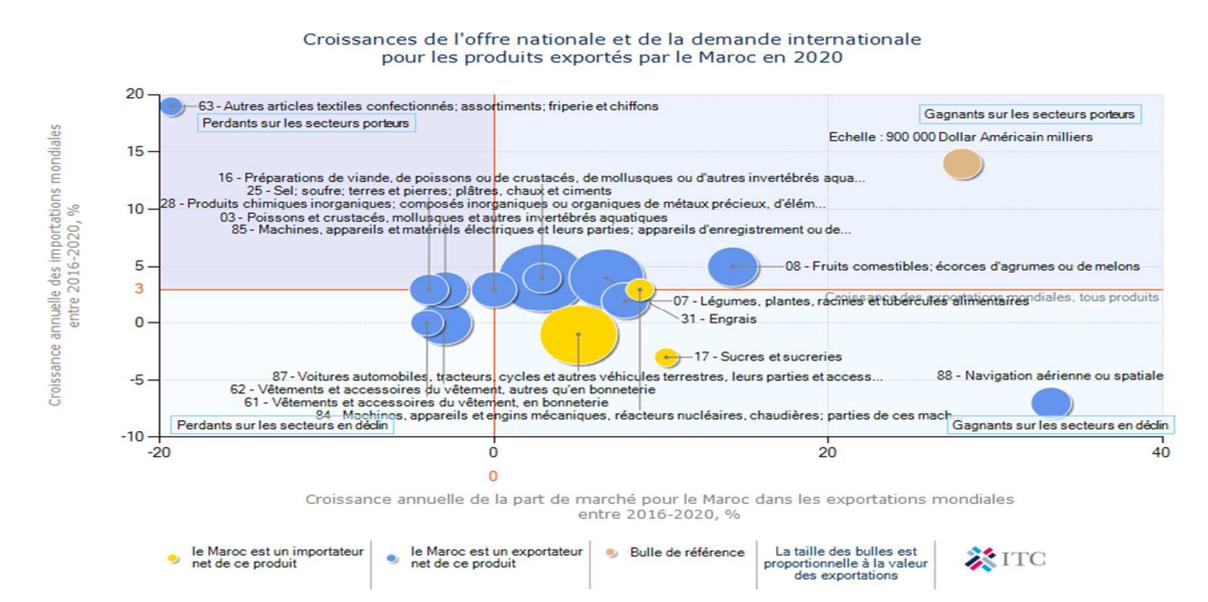
► Figure 4: Déficit commercial en milliers de dollars américains (T3-2016 à T2-2021)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

Le secteur explique l'origine du déficit ou de l'excédent par produit. Parmi les quinze produits remarquables<sup>13</sup> dans les échanges du Maroc, le textile et habillement, les produits chimiques, les produits alimentaires étaient excédentaires en 2020 et ont tiré vers le haut l'activité exportatrice du pays. En revanche, le déficit commercial provenait des biens de la majorité des autres secteurs industriels dont les biens d'équipement, les biens de consommation, les biens intermédiaires, les matières premières, les combustibles, les métaux et les produits de transport.

► Figure 5: Exportations et importations nets des produits remarquables du Maroc (2020)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

Généralement, en dépit des performances mitigées enregistrées durant la période de la crise sanitaire, la part du Maroc sur le marché international s'est détériorée pour certaines catégories de produits stratégiques à l'export comme les vêtements et accessoires de vêtements, les fruits comestibles, le sel, le soufre et les ciments.

En revanche, cette part s'est sensiblement améliorée pour d'autres catégories de produits comme les machines et matériels électriques (17%), les véhicules utilitaires (13%) ainsi que

<sup>13</sup> Dans les statistiques de l'Office des changes, les produits remarquables sont les produits qui se classent dans le top 10 ou 15 des produits exportés ou importés par le Maroc

les engrais, avec par une contribution de 12%. À eux seuls, ces 3 produits couvrent 42 % du total des exportations marocaines en 2020 (voir tableau 1).

► **Tableau 1: Les produits remarquables sur les marchés à l'export marocains-2020**

Produit	Part en %
Machines, appareils et matériels électriques et d'enregistrement	16,81
Voitures automobiles, tracteurs et autres véhicules terrestres	13,04
Engrais	12,21
Vêtements et accessoires de vêtements, autres qu'en bonneterie	6,90
Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons	5,47
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	4,75
Poissons et crustacés, mollusques et autres.	4,51
Produits chimiques inorganiques ; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments ...	4,39
Navigation aérienne ou spatiale	3,42
Sel, ; soufre, ; terres et pierres, ; plâtres, chaux et ciments	3,35
Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés	3,01
Vêtements et accessoires de vêtements, en bonneterie	2,21

Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

D'après le rapport de l'OCDE (2021), les exportations intra-Union pour la Méditerranée (UpM) de matériel de transport ont connu la plus forte amélioration au fil du temps. Le Maroc et la Tunisie, comme le Monténégro et la Turquie, ont particulièrement bien performé dans ce secteur : le matériel de transport, qui représentait auparavant moins de 5% des exportations de marchandises de ces pays, est passé à plus de 20% à la fin de la période. Le Maroc, en particulier, semble avoir largement capitalisé sur les investissements étrangers des entreprises multinationales européennes (EMN) pour s'intégrer dans les chaînes de valeur des équipements de transport de l'UE, tout en s'étendant également en Égypte et en Turquie.

De même, les exportations intra-UpM de machines et de machines électroniques ont été multipliées par sept en valeur depuis 1995, menées par le Maroc, la Turquie et la Tunisie.

Pour les produits agricoles et miniers, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, de même que la Bosnie-Herzégovine et la Turquie, ont considérablement amélioré leurs scores, tandis que la Jordanie et le Liban, étaient en revanche, en - deçà des attentes.

En même temps, la Tunisie et, dans une moindre mesure, l'Égypte et le Maroc ont largement contribué à une plus grande intégration de l'Afrique du Nord avec les pays membres de l'UpM, bien que spécialisés dans des produits différents. Alors que le Maroc et la Tunisie ont connu une plus forte intégration dans les secteurs du matériel de

transport, des machines et des machines électroniques, l'Égypte a connu une amélioration significative des produits chimiques.

Quant aux importations et comme le tableau 2 ci-dessous le montre, le Maroc a importé essentiellement du matériel électrique et du textile ainsi que des produits primaires industriels et des produits semi-finis, des biens de consommation, des biens d'équipement, du pétrole brut et des combustibles.

► **Tableau 2: Les produits les plus importés sur le marché marocain en 2020**

Produit	Part en %
Combustibles, huiles minérales et produits y afférents	11,83
Machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs, chaudières	11,22
Machinerie et produits électriques etc.	10,28
Voitures particulières et autres véhicules terrestres	8,96
Céréales	5,12
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	4,61
Fonte, fer et acier	2,85
Ouvrages en fonte, fer ou acier	2,04
Navigation aérienne ou spatiale	1,89
Produits pharmaceutiques	1,70
Papiers et cartons et ouvrages en pâte, en papier ou en carton	1,62

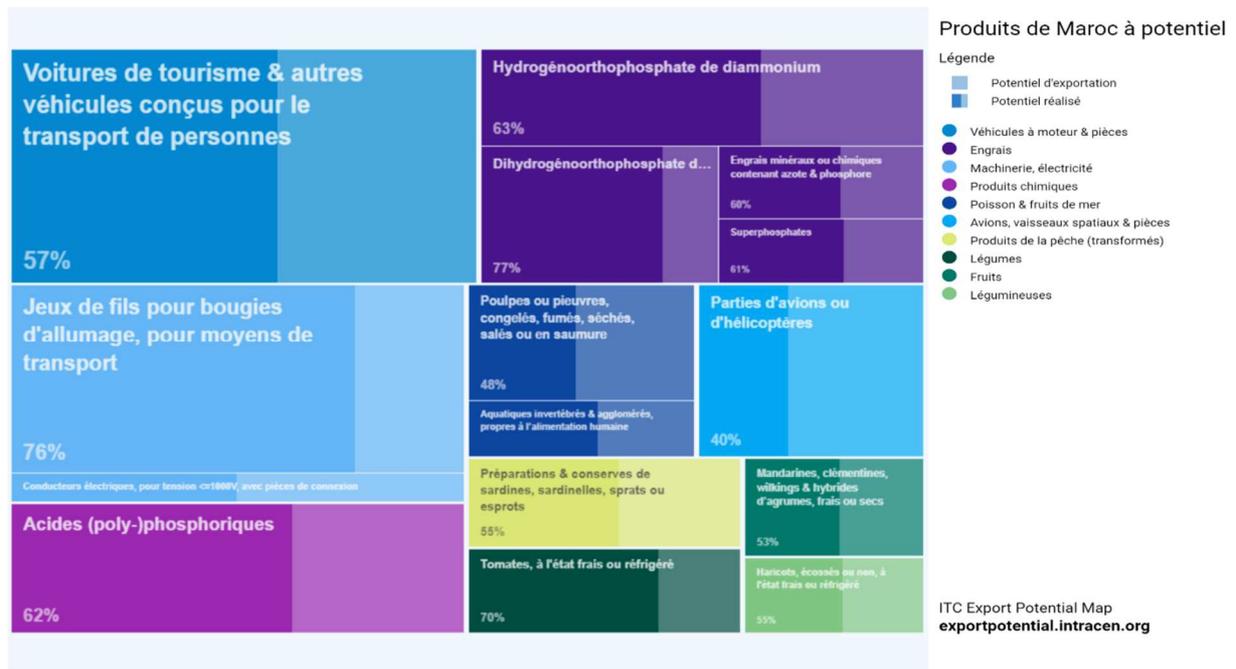
Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de Trademap de l'ITC

L'étude du potentiel du commerce inexploité<sup>14</sup> par le Maroc montre que les produits qui peuvent être source de création de richesse supplémentaire sont notamment les voitures de tourisme et autres véhicules conçus pour le transport de personnes, les jeux de fils pour bougies d'allumage et pour les moyens de transport et les acides (poly-) phosphoriques.

Or, à cause de la crise sanitaire de la Covid -19, le potentiel d'exportation inexploité des voitures de tourisme s'élève à une valeur de 16,1 Milliards de dollars en 2020.

<sup>14</sup> Le potentiel du commerce inexploité ressort de l'analyse de la base de données de l'ITC « Export Potential Map » qui identifie des produits, marchés et pays exportateurs avec un potentiel d'exportation (inexploité) ainsi que des opportunités de diversification des exportations pour 226 pays et territoires et 4 376 produits.

► Figure 6: Potentiel d'exportation inexploité par produit (Top 15 des produits)



Source : Elaboration de l'auteur sur la Base de données ExportpotentialMap de l'ITC

En outre l'analyse des échanges extérieurs du Maroc révèle des termes de l'échanges inégaux en en faveur des partenaires commerciaux du Maroc (UE, Turquie, etc.) lesquels dégagent, pour la plupart, des excédents commerciaux dans leur commerce avec le Royaume depuis 2007 étant donné que la valeur monétaire des produits exportés dépasse largement la valeur monétaire des produits exportés par le Maroc. Cela montre que la structure de spécialisation du pays devrait évoluer vers une montée en gamme et plus de sophistication pour que les produits exportés soient en mesure de lui procurer des avantages compétitifs et des termes de l'échange favorables avec ses partenaires.

De plus, la diversification des produits devrait être accompagnée par le choix des couples « produit-marché » dont les flux commerciaux avec les partenaires présentent une complémentarité dans les profils de spécialisation comparés au Maroc.

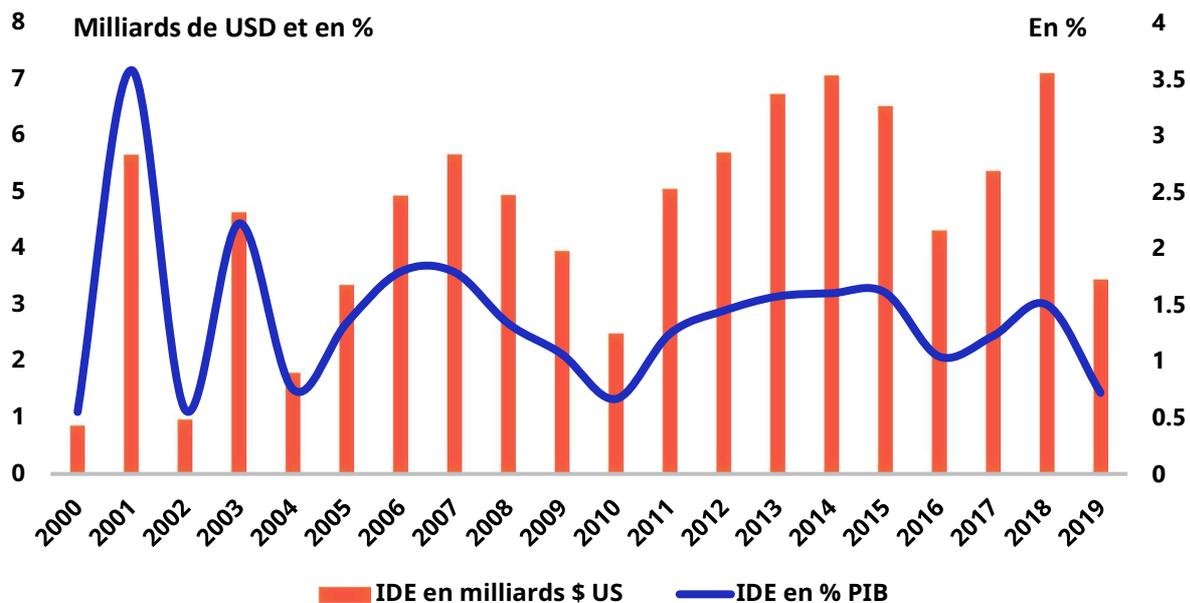
Concernant l'évolution de l'investissement (IDE) entrant, le Maroc a pu drainer des flux importants d'IDE grâce à plusieurs facteurs tels que : sa proximité géographique avec l'Europe et ses potentialités économiques, sa stabilité politique et l'amélioration de son climat et environnement des affaires.

En dépit de ces tendances prometteuses des IDE et de leur s orientation vers les secteurs productifs ainsi que leur part croissante dans le PIB et dans la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF)<sup>15</sup>, il convient de noter une répartition sectorielle inégale des IDE, une irrégularité dans l'évolution des flux et une prédominance de la part des opérations de privatisation dans les rentrées de ces investissements durant les périodes où des records en termes de volumes reçus ont été enregistrés.

<sup>15</sup> Le processus d'industrialisation nécessite une amélioration du stock capital fixe en permanence et de l'investissement soit de remplacement, de productivité ou de capacité pour les entreprises.

Ainsi, le graphique ci-dessous montre que les premières opérations de privatisation enregistrées lors des années 2000 ont été encouragées par les réformes entreprises dans le Royaume et qui sont liées à l'assainissement du cadre macroéconomique, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'implication du secteur privé dans les projets générateurs d'emploi et l'ouverture de plus en plus accrue de l'économie marocaine sur l'extérieur. Les données disponibles illustrent l'évolution des entrées des IDE en termes de flux sur la période allant de 2000 à 2019.

► **Figure 7: Evolution des flux d'IDE en milliards de \$ US et en % du PIB de 2000 à 2019**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de la Banque mondiale

Sur la période 2007-2010, les flux des IDE ont été légèrement affectés par la crise économique internationale entraînant leur régression de 1,6 Milliard de dollars. Leur évolution s'est nettement améliorée à partir de 2011, marquant une progression significative avec un montant de 3,25 Milliards de dollars en 2015. Cette évolution a été favorisée par le lancement de vastes programmes de modernisation du tissu économique dans le cadre du Plan d'émergence industrielle (2011-2015) ciblant les Métiers Mondiaux du Maroc (MMM)<sup>16</sup>, et par la confiance des investisseurs étrangers dans la dynamique enclenchée dans le Royaume sur les plans politique et économique.

Or, le caractère cyclique des flux d'IDE a été remis en cause, en 2016, avec une chute de 34% par rapport à l'année précédente, faisant passer leur volume à 2,15 milliards de dollars. Cette diminution s'explique par les difficultés qu'a connues le marché européen, principal émetteur des flux d'IDE pour le Maroc.

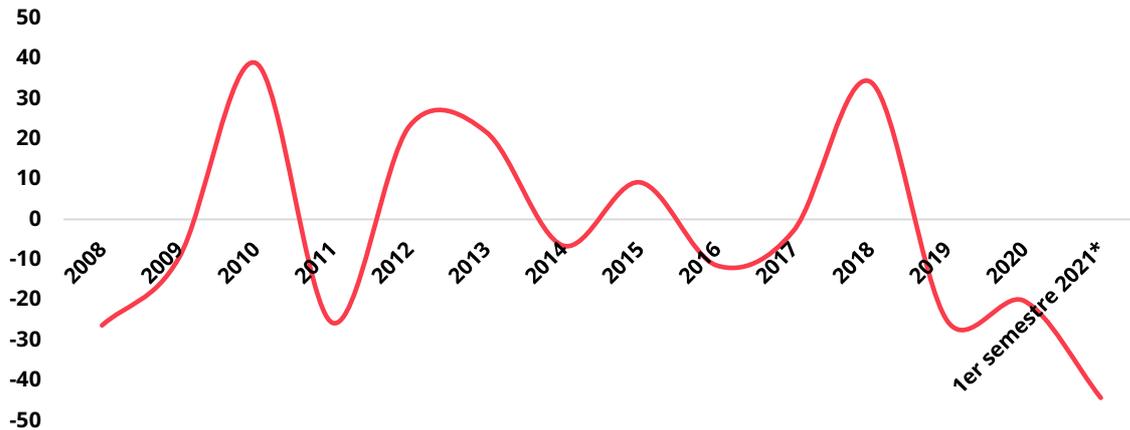
La situation s'est redressée en 2018 où le pays a capté 3,6 Milliards de dollars, soit une hausse de 28,6% en une année. La croissance remarquable des flux d'IDE a été principalement attribuée aux opérations d'investissement enregistrées dans le secteur financier, notamment suite au rachat de la compagnie Saham Assurances par le Sud-

<sup>16</sup> La stratégie industrielle avait défini dès son lancement 6 domaines où le Maroc pourra exceller au niveau mondial : l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, les textiles et cuirs et l'agroalimentaire.

Africain *Sanlam* pour un montant s'élevant à 1,05 Milliard de dollars.<sup>17</sup> L'année 2019 a été caractérisée par la poursuite de la baisse des flux d'investissement qui ont connu une chute drastique (baisse de 51% soit 1,7 milliards de Dollars) en raison de la morosité ayant marqué l'économie mondiale et ses répercussions sur les recettes des IDE au Maroc..

Lors de cette période post-crise sanitaire, la tendance baissière des flux d'IDE entrants s'est maintenue, avec un recul de 25% en 2020 et de 44% en 2021, par le double effet de l'offre et de la demande.

► **Figure 8: Evolution annuelle des IDE en % (2008-2021)**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de la Banque Mondiale

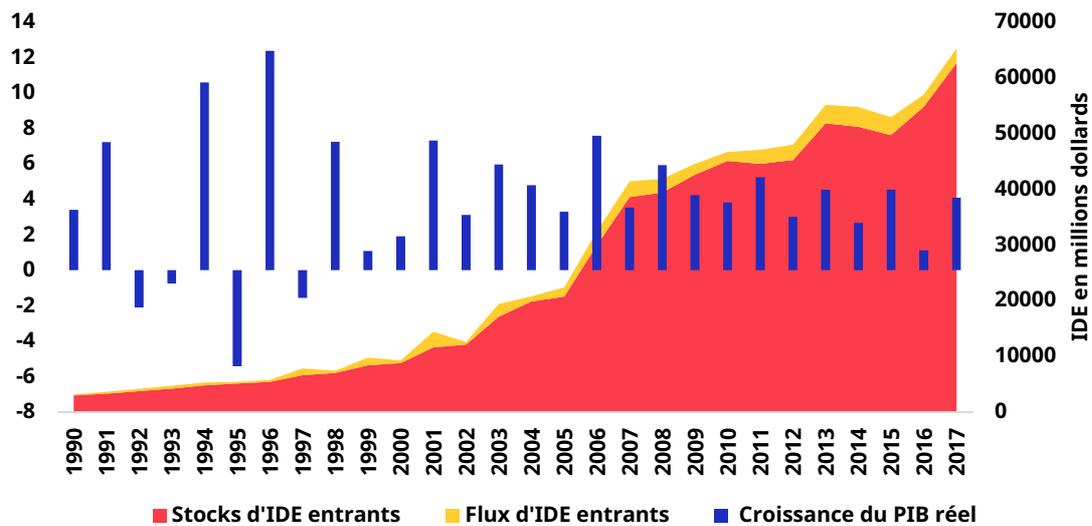
Par ailleurs, l'évolution des flux d'IDE en pourcentage du PIB emprunte la même allure que celle des IDE en niveau. Ce fait reflèterait le caractère pro cyclique de ces flux entrants sur le marché marocain qui attire plus de flux d'investissements étrangers quand le PIB anticipé est plus élevé. Ce constat est en concordance avec l'analyse faite par certains auteurs sur les déterminants des IDE (Bouoiyour, 2007 ; Mamasalaev, 2019 ; Hammami et al., 2020) étant donné que le PIB (qui reflète la taille du marché par rapport à l'activité économique) demeure un déterminant majeur de l'attractivité des IDE au Maroc et dans les pays en développement.

D'après la figure ci-dessous, la tendance des flux d'IDE avant la crise a enregistré une hausse simultanément à la croissance économique du pays. La part du stock des IDE exprimée en pourcentage du PIB reflète la place de l'activité des investissements étrangers dans la stratégie économique du pays (Plan d'accélération industrielle, Plan Maroc vert, Vision touristique 2020, etc.) et montre l'impact considérable de ces flux sur l'économie marocaine<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Selon les sources officielles d'information au Maroc dont l'Economiste du 10/10/2018.

<sup>18</sup> Le Maroc a adopté depuis les années 90 une politique commerciale fondée sur la promotion des exportations par l'attraction des IDE pour pallier au besoin de financement non satisfait de l'économie et de l'inefficience du capital privé comme alternative de financement du marché national.

► Figure 9: Croissance du PIB, flux et stocks d'IDE entrants (1990-2017)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de la Banque Mondiale

Sur le plan continental et régional, le Maroc est devenu, en vingt ans, l'un des principaux destinataires des IDE en Afrique et dans la région Moyen Orient et Nord Afrique (MENA) comme en témoigne le tableau ci-dessous. Le Maroc et l'Afrique du Sud ont été classés comme premières destinations des IDE en Afrique en 2017 selon le rapport publié en 2018 par le cabinet financier Ernst & Young. Les deux pays ont attiré chacun 96 projets d'investissements étrangers en 2017.

Par ailleurs, le Maroc se positionne en tête des pays les plus attractifs d'IDE en matière de flux destinés au continent africain, juste après l'Égypte qui attire des volumes importants d'investissements principalement dans le secteur des hydrocarbures. Ainsi, la part du Maroc dans les flux d'IDE destinés à l'Afrique varie autour d'une évolution moyenne de 47% pendant la dernière décennie 2010-2019 par rapport à la décennie précédente.

Il convient de noter que selon les derniers chiffres disponibles<sup>19</sup>, le Maroc s'est accaparé 25% des IDE destinés aux cinq pays de l'Afrique les plus attractifs des flux d'investissements. Il demeure, à cet effet, comme l'une des premières destinations des IDE en Afrique du Nord. Les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'énergie solaire sont ceux qui ont drainé le plus d'investissements directs étrangers ces dernières années, ce qui a également permis de diversifier les origines de ces flux.

<sup>19</sup> Selon les données de la CNUCED (voir tableau 1 de l'Office des Changes).

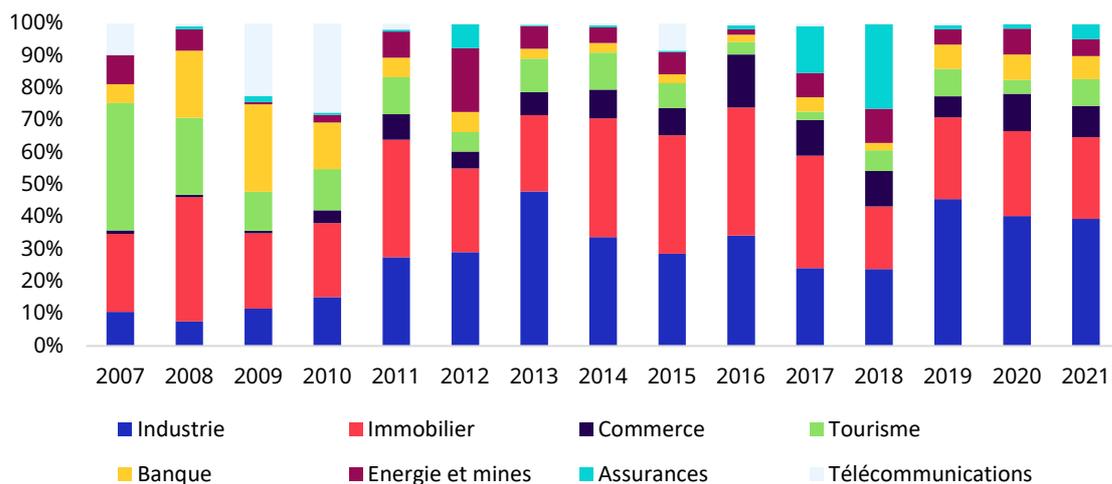
► **Tableau 3: Les flux entrants des IDE en valeur moyenne annuelle, en millions » d'USD**

Pays/Année	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2019
<b>Afrique de sud</b>	2154,42	6041,53	5301,61	3209,2
<b>Maroc</b>	1383,74	2269,34	2745,99	2651,19
<b>Algérie</b>	795,58	2032,46	1914,34	1026,41
<b>Egypte</b>	957,4	8640,54	4160,32	7918,4

Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de la CNUCED

### Évolution des IDE par secteur d'activité

La variation sectorielle des IDE s'est caractérisée, au titre de la période 1998-2018, par la prédominance de cinq principaux secteurs à savoir : les télécommunications, l'industrie, l'immobilier, le tourisme et les banques. Leur classement n'est pas régulier et varie d'une année à une autre, selon l'ouverture du capital des entreprises nationales aux investisseurs étrangers.

► **Figure 10: Répartition des IDE par secteur d'activité (2007-2021)**

Source : Calculs et élaboration de l'auteur sur la base de données de l'Office des change

Durant la période 2012-2019, le secteur industriel a été le premier bénéficiaire des recettes générées par les IDE, avec une valeur annuelle moyenne s'élevant à 9,5 milliards de dirhams (MAD) contre 3,14 milliards de dirhams pendant la période 2007-2011, soit une hausse de près de 204%<sup>20</sup>. Ce sont les branches de l'automobile, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et chimique qui étaient les principales branches dynamiques du secteur industriel en termes d'attraction des flux d'investissements.

Par ailleurs, les IDE dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme ont connu un essor favorable qui découle de la Vision touristique pour 2020 et du lancement des grands chantiers de l'infrastructure et des projets d'hôtellerie et d'habitat résidentiel (avant la crise sanitaire). Le montant des recettes annuelles drainé dans le secteur immobilier s'est élevé

<sup>20</sup> Selon les données de l'Office des Changes et en raison des nouveaux projets dans le cadre du plan d'accélération industrielle.

en moyenne à 8,9 milliards de Dirhams durant les années 2011-2019. Cependant, ce secteur se caractérise par l'irrégularité des flux d'investissements reçus (8,1 milliards de Dirhams en 2011, 11,2 milliards de Dirhams en 2016 et 6 milliards de Dirhams en 2020).

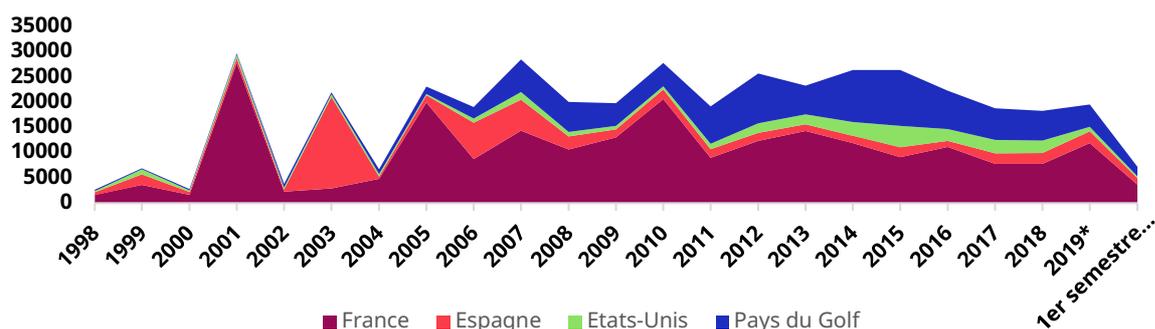
Les IDE destinés au secteur des télécommunications ont enregistré une croissance exponentielle pendant la période 2007-2018, avec des recettes de 2,28 milliards de Dirhams en 2013 et 4,6 milliards de Dirhams en 2018 grâce à deux opérations réussies de ventes de licences à de nouveaux opérateurs télécom<sup>21</sup>. En ce qui concerne le secteur bancaire, ce dernier avait connu une performance durant les années 2008 et 2009, avant d'enregistrer un recul de 74% en 2012 et d'atteindre son plus bas niveau en 2018 avec un volume de 0,63 milliard de dirhams.

Contrairement au secteur bancaire, la performance des flux d'IDE orientés vers les activités des assurances était remarquable, notamment en raison des investissements reçus par le secteur financier (10 Milliards de dirhams). L'opération de rachat de Saham Assurances par le Sud-Africain *Sanlam* pour un montant de 1,05 milliard USD (10 milliards de Dirham) explique largement cette performance.

### Évolution des IDE par pays d'origine

Concernant les marchés émetteurs des IDE reçus par le Maroc, il est à noter que ces flux proviennent de plusieurs origines selon les buts de performance et de rentabilité qui sont à l'origine des décisions stratégiques des pays émetteurs et aussi des secteurs productifs choisis. À noter que souvent, l'impact des flux d'IDE diffère selon la performance économique du pays récepteur et celle des secteurs d'activité (activité à forte valeur ajoutée comme l'investissement dans l'industrie transformatrice et les industries de pointe en provenance de l'UE ou activités à faible contenu technologique comme l'immobilier et la construction (initiées par certains pays arabes).

► Figure 11: Evolution des IDE selon le pays d'origine de 1998 à 2020 (en millions de DH)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de l'Office des changes  
\*Les données des années 2020 sont des chiffres provisoires.

L'examen de l'origine des IDE fait ressortir la prédominance de ceux provenant des pays de l'UE. Sur la période 1998-2020, de grands pays européens (la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne) représentent 71% de l'ensemble des IDE drainés par le Maroc au cours de ladite période. En 2019, la France est classée en première position avec 45% des

<sup>21</sup> Informations rapportées par la presse et l'autorité de régulation des télécommunications au moment de la vente des licences.

investissements européens placés au Maroc, loin devant l'Espagne (10%) et la Grande-Bretagne (5%).

Quant aux pays du Golfe, en particulier l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et le Koweït, leur part dans la totalité des entrées des IDE sur la période susmentionnée est de 14%. Toutefois, cet intérêt croissant pour la destination Maroc a connu une évolution remarquable depuis 2006.

En ce qui concerne les flux d'IDE en provenance de la France, on enregistre leur tendance haussière depuis 2000 : un pic historique en 2001 avec 27,7 MDH et en 2005 19,8 MDH et, à partir de 2010 avec 20,5 MDH de flux entrants grâce à la participation de France Télécom dans la société Orange et à l'arrivée du constructeur automobile Renault à Tanger. Avec plus de 800 entreprises espagnoles tous secteurs confondus, installées actuellement au Maroc et étant le deuxième investisseur au Royaume, les IDE en provenance de l'Espagne ont enregistré plus de 2 Milliards de Dirhams en 2017. Les liens historiques et la proximité géographique avec le Maroc constituent les principaux déterminants de l'attractivité des investissements espagnols.

La Grande-Bretagne, la Suisse et l'Italie représentent 14% des IDE à destination du Maroc, sur la période 1998-2019. Ces IDE sont passés de 0,83 MDH en 1998 à 6,98 MDH en 2007. À partir de 2008, des baisses en matière d'entrées desdits investissements sont observées pour atteindre un montant de 4,74 MDH en 2019.

De fait, l'attractivité de l'économie nationale pour les IDE émanant des pays du Golfe se confirme ces dernières années. À titre d'illustration, entre 2012 et 2019, le Maroc a attiré un montant annuel moyen de 4,4 Milliards de Dirhams réalisé par les Emirats Arabes Unis qui occupe la première place. Pour les IDE en provenance de l'Arabie Saoudite, ils ont atteint leur niveau supérieur en 2014 avec un montant de 3,8 Milliards de Dirhams et qui permettent au pays d'occuper la deuxième place en matière d'IDE en provenance de pays du Golfe.

Sur le plan de l'amélioration du climat des affaires pour promouvoir le commerce et l'investissement au Maroc, il convient de noter que le dernier rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale<sup>22</sup> avait placé le Maroc dans la tranche des tops 53 en matière de climat des affaires<sup>23</sup>. Ce classement tient compte de l'accessibilité, de l'efficacité et de la transparence dans les procédures commerciales et d'investissement. A noter que ces critères de facilitation du commerce et de l'investissement doivent intervenir dès le stade de préparation des nouvelles lois et mesures en leur faveur. Les lois et autres textes juridiques sont aujourd'hui consultables sur : [www.sgg.gov.ma](http://www.sgg.gov.ma) avant leur adoption, et ce pour recueillir les avis et réactions du public afin de permettre de suivre le processus d'adoption des lois par le Parlement. Une fois adoptées, les lois sont publiées au Bulletin officiel en langues arabe et française et mises à la disposition du public sous format papier et sur le site du SGG.

<sup>22</sup> Le rapport *Doing Business* du Groupe de la Banque Mondiale analyse la réglementation qui s'applique aux PME opérant dans 190 économies à travers le monde.

<sup>23</sup> Voir le classement *Doing Business* sur le lien : <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings>

A noter que la loi 55-19 sur la simplification des procédures administratives<sup>24</sup> est venue avec des dispositions visant à améliorer les activités commerciales et l'acte d'investissement. Parmi les points favorables figure la facilitation des formalités administratives dans la mesure où en l'absence d'une réponse de l'administration dans les 60 jours après la réception de la demande d'un porteur de projet d'investissement, l'autorisation de l'administration est considérée comme acquise.

Sur le volet relatif au climat des affaires et à l'efficacité dans l'adoption des politiques régissant le commerce et l'investissement, l'amélioration de ce climat a été entreprise par l'activation de deux comités majeurs à savoir : la Commission nationale pour la simplification des procédures commerciales et le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA).

Le Département du commerce avait créé une Commission nationale pour la simplification des procédures commerciales afin de surmonter les difficultés et les obstacles et faciliter le commerce grâce à une recherche constante de simplification, d'harmonisation et d'automatisation dans un climat de dialogue et de coopération entre le secteur public et privé.

Cette commission a été transformée en Commission nationale de coordination pour la facilitation des procédures du commerce extérieur, comme demandé dans l'article 23 de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce. Un décret établissant la nouvelle fonction du comité opérationnel existant a été publié en mars 2018<sup>25</sup>.

Une autre plateforme publique- privée pertinente pour la facilitation des échanges a été créée, à savoir le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA)<sup>26</sup>. Ce comité est chargé de la coordination des réformes liées à l'environnement des entreprises et au climat d'investissement. À noter que le CNEA est une entité publique- privée sous la présidence du Chef du gouvernement, qui s'assure de la collaboration des différentes parties prenantes et facilite le processus décisionnel en vue de prendre les mesures de simplification du commerce et de l'investissement engagées au niveau de la facilitation du commerce extérieur marocain. Il en découle que le Maroc a réalisé, depuis quelques années déjà, des avancées indéniables en matière de facilitation du commerce, de dématérialisation des procédures du commerce extérieur et de soutien aux activités industrielles et d'investissement.

Néanmoins, l'augmentation du volume des échanges et les exigences de sécurisation de la chaîne logistique nécessitent une adaptation continue des modes et des moyens d'intervention de l'administration. L'optimisation de la chaîne logistique constitue, en effet, un véritable enjeu de compétitivité. Et c'est dans cette optique que le Maroc devrait continuer à déployer ses efforts dans le domaine de la promotion des activités commerciales et d'investissement.

<sup>24</sup> Pour plus de détail, voir le texte de loi sur le site : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/91433/106028/F368458924/MAR-91433.pdf>

<sup>25</sup> Ce décret permet d'institutionnaliser le comité dans le cadre de coopération des institutions.

<sup>26</sup> Pour plus de détail, voir le site du CNEA : <https://www.cnea.ma/>

## Les IDE au Maroc à l'ère de la pandémie de la Covid -19

Au Maroc, les flux de capitaux liés aux IDE ont enregistré au cours des deux années de la propagation du virus une régression des flux entrants et sortants. Les IDE entrants ont connu une baisse de 20,19% en 2020 et 24,86% en 2021, par rapport à l'année 2019.

Sur le plan sectoriel, l'industrie et les services sont les secteurs les plus touchés par la pandémie. En effet, les capitaux étrangers ont diminué de 42% dans l'industrie. Alors que le tourisme, l'immobilier et l'énergie ont respectivement baissé de 35%, 34% et 27%. Les chocs affectant l'offre et la demande causés par l'épidémie et ayant affecté l'offre et la demande, couplés à la chute des prix du pétrole et à la perte de confiance des investisseurs, sont les principaux facteurs explicatifs de cette régression.

Etant donné que le Maroc est considéré comme une économie dépendante du pétrole importé, les investissements de *Greenfield* représentent plus de 80 % de l'ensemble des projets des IDE. En effet, les répercussions immédiates de la Covid 19 se sont traduites par une diminution des prises de participation. Ainsi, selon la note de l'OCDE 2020<sup>27</sup>, les investisseurs ayant suspendu leurs engagements financiers sont de nature *Greenfield*.

Face aux mesures de confinement imposées par les gouvernements marocains afin de lutter contre les effets négatifs de la pandémie, de larges segments de la production de nombreuses firmes multinationales (FMN) opérant dans l'économie nationale, ont été à l'arrêt. Dans certains secteurs, la rupture de l'approvisionnement a entraîné la diminution des importations et l'interdiction des exportations.

► **Tableau 4: IDE entrants par secteur en millions de Dhs**

Secteur	2019	2021	Recul en %
Industrie	12 670	7 257	-42,7229676
Immobilier	7 078	4 694	-33,681831
Commerce	1 825	1 792	-1,80821918
Tourisme	2 377	1 530	-35,633151
Banque	2 089	1 308	-37,3863092
Energie et mines	1 337	973	-27,2251309

Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données de l'Office des changes

Toutefois, le secteur de l'industrie a bénéficié d'exonération de certaines taxes à l'importation et d'une assistance sectorielle spécifique afin d'encourager les entreprises de produire des biens d'équipements pour la lutte contre la pandémie.

### 2.1.2. Mesures de relance de l'économie suite à la crise de la Covid-19

L'économie mondiale continue de faire face aux implications de la crise sanitaire de la Covid-19, qui s'est déclenchée depuis mars 2020 et qui se poursuit actuellement avec l'apparition de nouveaux variants. L'étendue de cette crise sanitaire a touché l'économie

<sup>27</sup> [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132\\_132646-g8as4msdp9&title=Foreign-direct-investment-flows-in-the-time-of-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132_132646-g8as4msdp9&title=Foreign-direct-investment-flows-in-the-time-of-COVID-19)

marocaine comme le reste monde. Les pays et les organisations internationales (OIT, CNUCED, OMC, Banque Mondiale, etc.) ont publié des rapports pour estimer les coûts économiques de la crise pour les économies nationales et internationale.

Au niveau international, les gouvernements se sont mobilisés en adoptant des politiques de relance keynésiennes et des politiques monétaires expansionnistes afin de contenir les effets négatifs de la crise. Dans ce contexte, la conception de politiques de commerce et d'investissement appropriées par les PED et en particulier le Maroc, a été une préoccupation majeure des décideurs politiques, lesquels ont adopté des mesures restrictives pour protéger les industries nationales en leur accordant des préférences nationales.

Toujours à l'échelle internationale, les chaînes d'approvisionnement ont été fortement affectées au début de la pandémie. La demande internationale sur les marchés a été sérieusement impactée. Ainsi, les chaînes d'approvisionnement au niveau international, fortement perturbées, ont déstabilisé le système productif mondial et ont fait planer des scénarios multiples, du plus radical, celui de l'éclatement de certaines chaînes, au plus modéré, celui de correctifs qui impacteront d'autres chaînes.

Au niveau national, le Maroc a déployé une stratégie qui avait pour but d'assurer l'approvisionnement du pays en matières premières et produits sensibles relevant du domaine de la santé (médicaments contre la Covid -19, textile médical et de protection, respirateurs, etc.) et des produits de grande consommation (blé, sucre, huile, etc.).

La gestion proactive de la crise a montré le degré de résilience du pays face à des crises qui impactent les chaînes d'approvisionnement.

Selon une étude menée conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'OIT, le Maroc a lancé des chantiers structurants, notamment pour faciliter l'accès au financement et renforcer le socle de protection sociale. Il s'agit des mesures phares comme Damane Oxygène, les prêts bonifiés dans le cadre du programme « Intelaka », les indemnités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la relance TPE et l'opération Tadamon.

Ces programmes ont bénéficié à 49.489 entreprises dont 85% sont des TPME et 10.730 entrepreneures avec la création de 31.578 emplois et 500.000 travailleurs formels. Près de 24.285 TPE ont également bénéficié de ces programmes, ainsi que près de 5,5 millions de ménages de travailleurs informels.

Parmi les indicateurs qui ont été suivis par le gouvernement, figurent par exemple l'évolution des approvisionnements en matières premières nécessaires à la demande nationale comme les masques de protection et le gel hydro alcoolique. Il a également été nécessaire de bien gérer la disponibilité des stocks de produits à forte demande de consommation comme la farine et de maîtriser la logistique nécessaire pour transporter la marchandise. Cette gestion proactive s'est poursuivie pour éviter toute pénurie des produits de grande consommation et des biens sensibles, afin de faire face à ce contexte de crise.

## 2.2. Marché du Travail au Maroc : Aperçu et évolution

### 2.2.1. Présentation générale du Marché du Travail au Maroc

L'évolution du marché du travail durant les dix dernières années peut être interprétée avec une vision plutôt optimiste si on analyse les effectifs de façon globale. Cela s'explique par le rôle dominant du secteur des biens échangeables et les industries de transformation à forte valeur ajoutée (l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, le textile etc.) qui sont considérées comme des branches remarquables au niveau national en matière de création d'emploi et dans le processus de transformation du tissu productif.

Concernant l'analyse de l'évolution des politiques d'emploi au Maroc, celles-ci peuvent être caractérisées par les concessions faites par le pays au niveau des accords bilatéraux en matière de conditions de travail, sur le marché en termes d'obligations et de coopération des institutions. Cette analyse a été faite à partir des informations disponibles dans le Code book (codification des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, 1990-2015) et dans le livre de codes des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux. L'annexe 1.1 rapporte les résultats de la codification des dispositions de l'emploi au niveau des accords conclus par le Maroc<sup>28</sup>.

À noter que le codage des dispositions concernant le marché du travail dans les accords commerciaux conclus par le Maroc est effectué à partir des engagements spécifiques liés aux conditions de travail dans les accords commerciaux préférentiels.

Après analyse de la base de données, il ressort que les seuls accords préférentiels où le Maroc a pris des engagements et des dispositions relatifs au marché du travail sont l'accord conclu avec les Etats-Unis et l'accord économique de libre-échange un seul engagement relatif à l'amélioration des conditions de travail).

En ce qui concerne les dispositions prises dans l'accord conclu entre le Maroc et les Etats-Unis, les engagements du Maroc ont notamment concerné le progrès réalisé dans les conditions de travail et autres droits qui respectent les différentes dispositions et déclarations de l'OIT relatives aux employés. Il s'agit des dispositions suivantes :

- Respect des principes et droits fondamentaux au travail en référence à la déclaration de l'OIT (1998) ;
- Respect de la référence aux conventions n° 29 et 105 de l'OIT et suppression des formes de travail forcé ;
- Conditions de travail, temps de travail, salaires, santé et sécurité au travail ;
- Égalité de rémunération, entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale (y compris la référence à la convention n° 100 de l'OIT) ;
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi (y compris la référence à la convention n° 111 de l'OIT).

Sur le volet national, notamment les orientations économiques, il convient de souligner la question du genre dans l'emploi qui se manifeste souvent par une perte d'effectifs au détriment des femmes. (Voir figure ci-dessous). Cela est notamment dû à l'éducation de

<sup>28</sup> Voir Labor Provisions in Trade Agreements (LABPTA) Codebook and Coding, 1990-2015 sur le lien: [Labor Provisions in Trade Agreements \(LABPTA\) Codebook and Coding, 1990-2015 - ReShare \(ukdataservice.ac.uk\)](https://www.ukdataservice.ac.uk/datacatalog/studies-studyfiles/labpta)

cette catégorie et au manque 'd'accompagnement dans la gestion du processus de changement et de transformation de l'appareil industriel national.

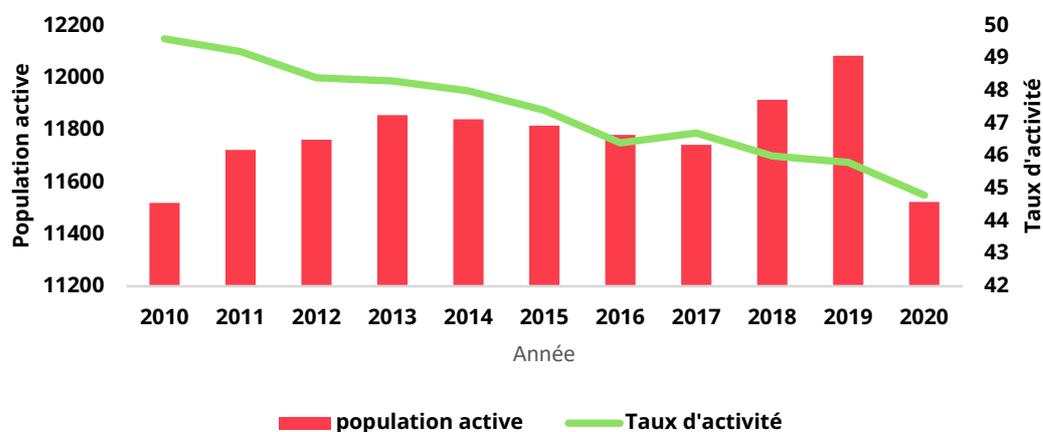
► **Tableau 5: Emploi par sexe (2009-2019)**

Année	Hommes	Femmes	Total
2009	7583,947	2717,839	10301,78
2010	7716,918	2754,624	10471,54
2011	7903,325	2774,45	10677,77
2012	7961,252	2742,28	10703,53
2013	7991,127	2770,754	10761,88
2014	7995,475	2696,775	10692,25
2015	8057,218	2641,546	10698,76
2016	8103,767	2580,467	10684,23
2017	8132,372	2530,077	10662,44
2018	8251,588	2580,662	10832,25
2019	8369,268	2627,044	10996,31

Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données de l'Office des changes

Entre 2010 et 2019, en dépit du net ralentissement de la croissance démographique, la population active au Maroc a continué d'augmenter avec un taux de croissance de près de 5% durant la même période, alors que le taux d'activité a connu une baisse remarquable de 4,8 points, ce qui représente une évolution renversée par rapport à celle de la population ayant atteint l'âge de travailler.

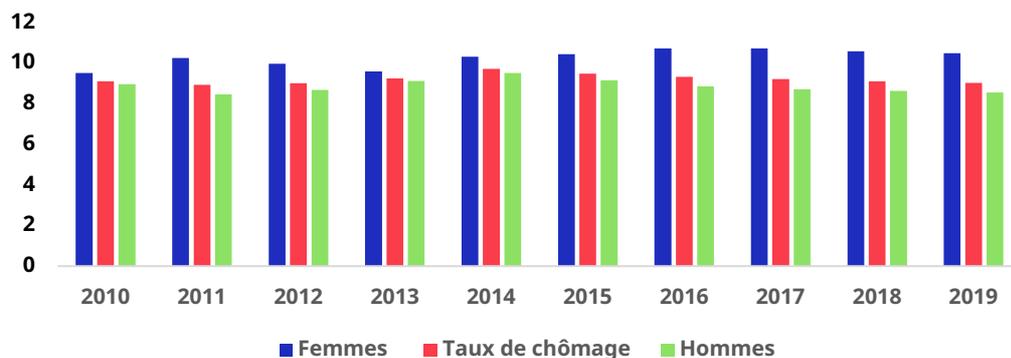
► **Figure 12: Évolution de la population active en milliers et du taux d'activité**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de l'enquête du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et OIT

La dynamique du march6 du travail montre une baisse par rapport au taux de ch6mage qui s'est 6tabli 6 9,01% en 2019. Toutefois, les femmes restent toujours les plus affect6es par le ch6mage<sup>29</sup> par rapport aux hommes. Depuis 2010, le taux de ch6mage se situe autour de 9%. Il a enregistr6 une tendance haussiere en 2011 jusqu'6 atteindre 9,19 % en 2017 pour se r6tablir ces deux derni6res ann6es 6 9,01%.

► Figure 13: 6volution du taux de ch6mage par genre entre 2010 -2019

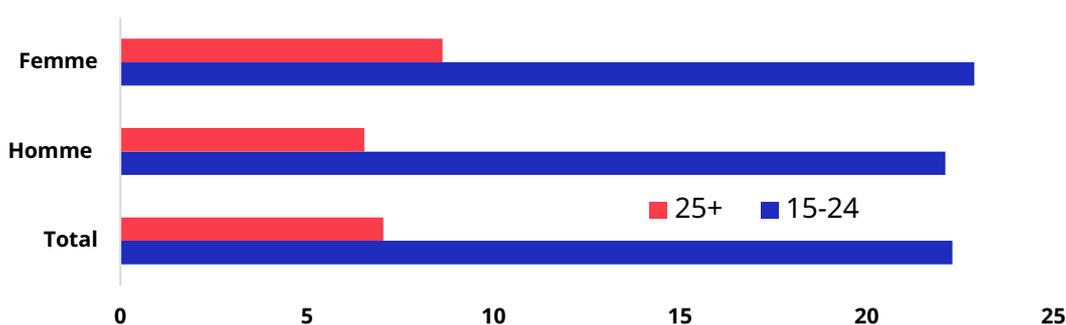


Source : Elaboration de l'auteur sur la base de l'enqu6te du Haut-Commissariat au Plan et OIT

Des disparit6s consid6rables sont relev6es selon l'6ge. En 2019, les jeunes de 15-24 ans sont plus expos6s que les adultes et leur taux de ch6mage (22,3%) est deux fois plus 6lev6 que le taux de ch6mage national (9,2%) et pr6s de trois fois plus 6lev6 que celui des adultes 6g6s de plus de 25 ans.

Par ailleurs le taux de ch6mage des femmes demeure particuli6rement 6lev6, ce qui se traduit par une faible contribution de cette tranche de la population 6 la cr6ation de la richesse nationale.

► Figure 14: Taux de ch6mage selon l'6ge et le genre en 2019 en %



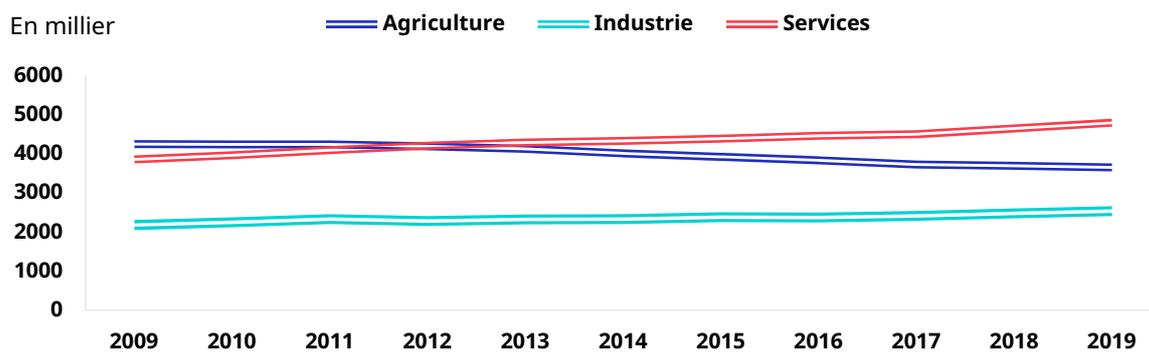
Source : Elaboration de l'auteur sur la base des donn6es de l'OIT

D'apr6s la figure ci-dessous, la structure de l'emploi au Maroc a connu une mutation importante ces derni6res ann6es, confortant ainsi les orientations strat6giques des pouvoirs publics. Le secteur de l'agriculture qui a traditionnellement 6t6 le premier employeur est

<sup>29</sup> Selon le rapport conjoint de la Banque mondiale et le HCP (2021), intitul6 « Paysage de l'emploi au Maroc : <<recenser les obstacles 6 un march6 du travail inclusif >>, la participation des femmes au march6 du travail (PFMT) est en d6clin et se situe en dessous de 30 %, ce qui est faible m6me dans une r6gion caract6ris6e par une faible PFMT.

désormais le deuxième depuis 2012, derrière le secteur des services (qui inclut le commerce, les transports, la communication, l'administration générale et autres services). Le secteur industriel, quand à lui, est devenu pendant les dix dernières années, de plus en plus créateur d'emploi grâce au lancement du Plan émergence I et II (les Stratégies sectorielles de 2005 et 2009) et de la Stratégie d'accélération industrielle I et II ( les Stratégies sectorielles de 2015 et 2021). Les emplois créés dans l'industrie sont essentiellement portés par quatre sous-secteurs, à savoir l'automobile, le textile, l'agro-industrie et l'offshoring (délocalisation de services).

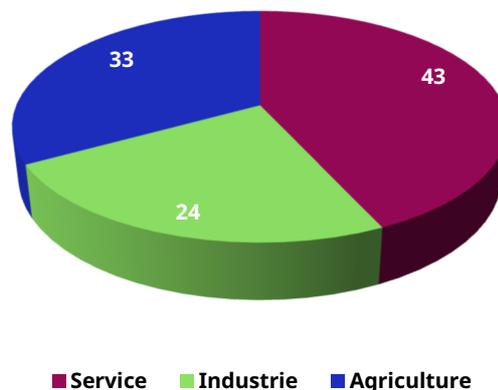
► **Figure 15: Evolution de l'emploi par secteur d'activité**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

Par rapport à population active, le secteur des services est le premier employeur national pour l'année 2019. Il emploie à lui seul près de la moitié (de la population active occupée (43,15%), soit 4779594 personnes. Quant au secteur de l'agriculture, il emploie 33,03% de la population active occupée. Enfin, la part de l'industrie dans l'emploi est de 23,81%.

► **Figure 16: Part de l'emploi par secteur en 2019**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de HCP

### 2.2.2. Le secteur informel, les PME et l'emploi au Maroc

L'activité économique, la production nationale et le marché du travail sont considérablement affectés par le secteur informel au Maroc. Selon les données de 2018 du Center for Economic and Policy Research, la part du secteur informel dans la production nationale s'élève à 29,6 %. Ce poids marque pourtant une baisse par rapport aux taux observés sur les trois dernières décennies, mais il reste néanmoins très élevé en comparaison avec des pays de la région MENA. L'évolution de la part de l'informel a reculé pendant les dernières décennies, passant de 37% en 1991 à 34,4% en 2004 pour descendre à moins de 30% en 2018. Cette tendance est due à l'amélioration de l'environnement institutionnel, économique et financier et à la mise en œuvre des politiques liées à l'intégration de l'informel dans le circuit tissu productif formel.

Selon le rapport publié conjointement par la Banque Mondiale et le HCP (2021)<sup>30</sup>, le Maroc a certes connu une formalisation croissante de l'emploi, mais reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation de l'informel dans le pays. La proportion de travailleurs salariés formels ait régulièrement augmenté, passant de 29 % en 2000 à 45 % en 2019, il n'en demeure pas moins que plus de la moitié des salariés (55%) travaillent toujours dans le secteur informel.

Le rapport énumère les externalités négatives du secteur informel sur les pans de l'économie. Il explique que le poids de ce secteur dans l'économie marocaine entrave la productivité du travail, érode l'assiette fiscale et laisse de nombreux travailleurs et leurs familles sans assurance maladie ni couverture sociale adéquates. Les activités informelles, qui ont tendance à contourner le cadre réglementaire favorable au travail décent, s'excluent de fait des dispositifs propices à l'amélioration des conditions des travailleurs.

Sur la base des dernières enquêtes du HCP effectuées au Maroc, les créations d'unités de production informelles (UPI)<sup>31</sup> ont été plus soutenues au cours de la période 1999-2014. Cela explique la contribution remarquable du secteur industriel dans la création d'emplois. Le tableau ci-dessous affiche une progression de 1,76 % en moyenne par an.

► **Tableau 6: Volume de l'emploi dans le secteur informel**

Période	1999	2007	2014	1999-2014 %
<b>Effectif</b>	1901947	2216116	2372940	24,76 %

Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données de HCP

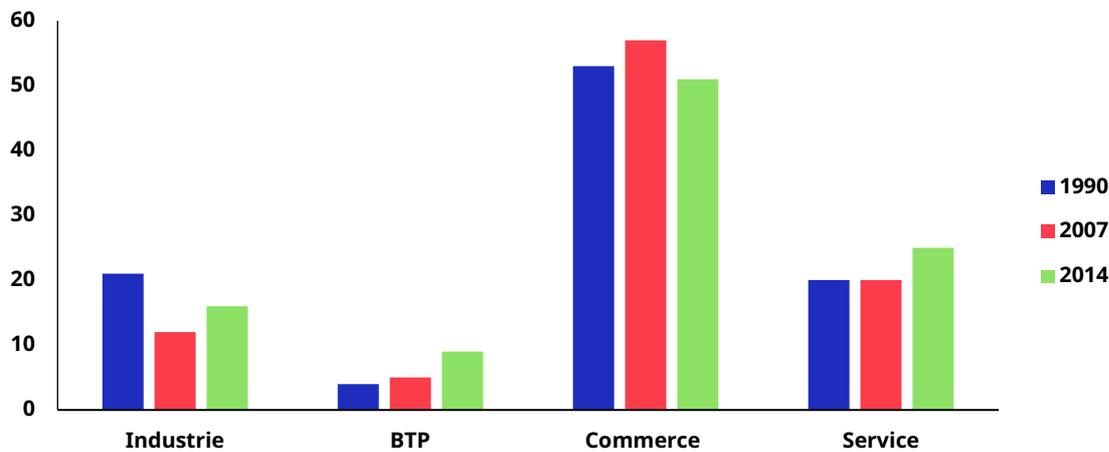
Le secteur informel impacte de façon variable la majorité des secteurs d'activités. En effet, les activités industrielles notamment le textile, ont été les moins attractives en

<sup>30</sup> Le Rapport conjoint de la Banque Mondiale et le Haut-Commissariat au Plan, (2021), intitulé « Paysage de l'emploi au Maroc » présente une analyse approfondie du marché de travail au Maroc en mettant en lumière les principaux enjeux et défis de ce marché. Il est le résultat d'une première phase d'un programme d'étude sur l'emploi mis en œuvre conjointement avec les autorités du Maroc. Cette première phase a porté sur le diagnostic de l'emploi basé sur une analyse des données provenant principalement des enquêtes sur la main-d'œuvre. Le rapport utilise de nouvelles méthodes analytiques pour cerner les principales tendances du marché du travail.

<sup>31</sup> Ce sont des unités opérant dans l'informel et qui se caractérisent par un faible niveau de VA, de capitalisation commerciale, la non-application des normes institutionnelles de travail, le non-enregistrement à l'administration fiscale et l'absence de comptabilité régulière.

termes de création d'unités informelles. Cependant, dans les activités de services et de commerce, et plus particulièrement dans la branche des transports et communications ainsi que dans la restauration, les UPI se sont développées, confirmant la structure de l'économie au Maroc.

► **Figure 17: Les unités informelles par secteur en %**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

A cet égard, le « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » créé par la loi de finances de l'année 2020 a été considéré comme une mesure phare pouvant réajuster le marché et surtout permettre d'intégrer les professions et les travailleurs du secteur informel dans le secteur formel.

A cette fin, un Compte d'affectation spéciale a été lancé dans le cadre d'un partenariat entre l'État, Bank Al-Maghrib (BAM) et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) et doté de 6 milliards de Dirhams sur une durée de 3 ans. Dans ce cadre les banques privées ont été incitées à soutenir et à accompagner les jeunes diplômés en leur facilitant l'accès aux prêts bancaires pour financer leurs projets, à appuyer les PME opérant dans le domaine de l'export- notamment vers l'Afrique- et à participer à l'effort d'insertion de l'informel dans le circuit économique conventionnel.

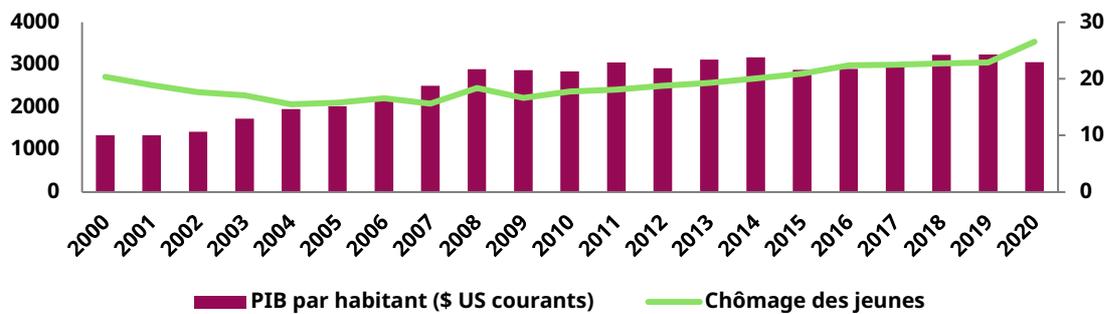
### 2.2.3. Structure de l'économie et création d'emplois

Le Maroc a fait des progrès économiques importants au cours des deux dernières décennies dans plusieurs domaines, ce qui a permis d'améliorer significativement le niveau de vie de sa population. Cette amélioration s'est traduite par un doublement du revenu par habitant entre 2000 et 2019, passant de 1334 \$ US en 2000 à 3235 \$ US. En revanche, le taux de chômage des jeunes a connu, quant à lui, une augmentation sensible passant de 15% en 2004 à 23 % en 2019. Ainsi, la croissance économique observée n'a pas été suffisamment forte pour absorber la proportion croissante de la tranche de la population en âge de travailler, notamment les femmes et les jeunes, la structure des activités productives étant peu favorable à l'absorption intensive de main d'œuvre.

La faible croissance n'a donc pas permis de hisser significativement la création d'emplois. Cette situation s'est davantage aggravée suite à la crise financière de 2008 et à la crise pandémique liée à la Covid-19 en 2020 (voir Figure ci-dessous).

La faible transformation de la structure productive nationale et la faible création d'emplois dans le secteur industriel -avec une prédominance de services à faible valeur ajoutée- expliquent la crise de l'emploi au Maroc. Le pays se caractérise également par le poids du secteur informel, les taux d'inactivité élevés et un environnement concurrentiel difficile surtout pour les jeunes entreprises.

► **Figure 18: Evolution du PIB par habitant en \$ et taux de chômage des jeunes en %**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données de la Banque Mondiale

#### 2.2.4. Echanges commerciaux et création d'emplois au Maroc

L'analyse du contenu des emplois générés par les exportations, dans les principales branches d'activité économique, montre que la branche « autres industries manufacturières » a contribué à hauteur de 28% en moyenne à la création de l'emploi total sur la période 2007-2017<sup>32</sup>. Cependant, les emplois créés par les importations de la branche, représentent 53% durant la même période.

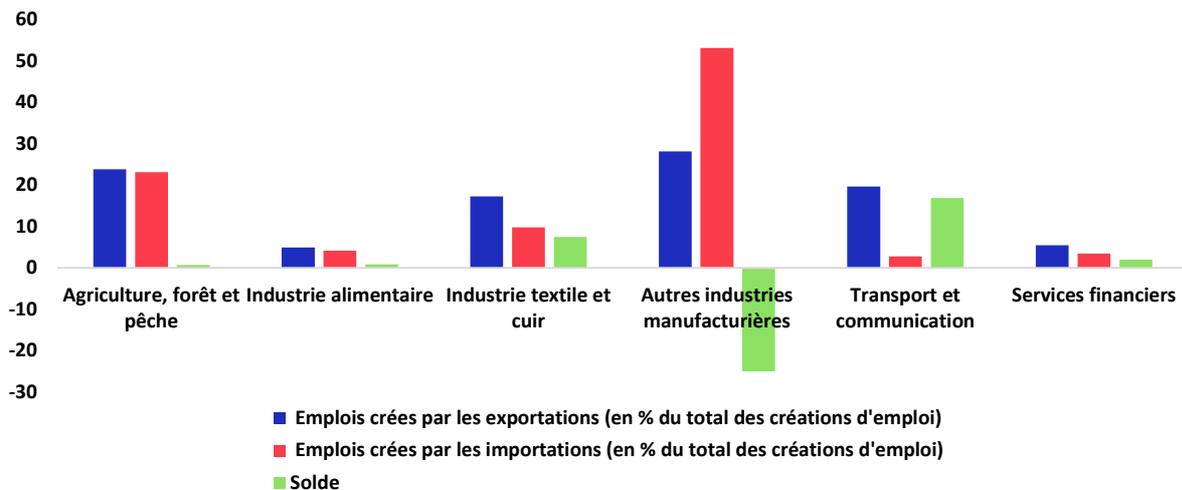
La contribution de la branche agricole est de 29% de postes créés par les exportations de produits agricoles et de 23,15% par les importations de cette branche. Globalement, l'élément majeur qui peut expliquer ces contributions à la création d'emploi, réside dans la forte intensité en main d'œuvre inhérente à ces deux branches. Néanmoins la contribution de la branche de l'industrie du textile et cuir est également significative, avec 17% créés par les exportations et 9,8% créés par les importations.

De même, l'analyse du solde en matière de création d'emplois, montre que les deux principales activités à l'export sont les services « transport et communication », et « l'industrie textile et cuir » qui affichent une balance excédentaire en termes de création d'emploi. En revanche, les branches qui accusent des pertes significatives d'emploi sont les « autres industries manufacturières »

Plusieurs facteurs expliquent l'impact négatif des échanges commerciaux sur l'emploi au Maroc. Il s'agit essentiellement de la détérioration systématique du solde commercial qui fait baisser les créations nettes d'emploi et de l'intensification capitaliste des processus de production qui constitue un autre facteur de destruction d'emploi.

<sup>32</sup> Ce sont les dernières données disponibles.

► Figure 19: Contenu en emplois des exportations et importations (2007-2017)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données du HCP

Les femmes sont peu présentes dans le secteur du commerce informel. En effet, l'emploi féminin en 2014 ne dépasse pas 6,7%, contre 6,3% en 2007 et 5,2% en 1999. La propension des femmes à travailler dans les activités informelles est plus élevée dans le secteur de l'industrie puisqu'elles représentent 20,1% de l'emploi. Ceci s'explique par la nature même du travail dans certaines activités telles que les unités de fabrication textile.

### 2.2.5. Impact de la crise de la Covid-19 sur l'emploi

La situation sanitaire de la Covid-19 a engendré une crise économique sans précédent et des conséquences sociales qui se sont directement traduites en crise d'emploi. Les TPME ont été les plus impactées alors qu'elles concentrent un nombre significatif d'emplois. L'objectif de cette section est de décrire les effets néfastes de la crise sur la dynamique du travail au niveau international et national (Maroc).

#### Situation sanitaire au début de la crise de la Covid -19

Les travaux réalisés par les organismes internationaux et les réseaux de recherche se sont attardés sur les effets de la crise sanitaire sur l'économie. Dans cet ordre d'idées, les résultats de l'enquête réalisée par l'OIT et l'ERF<sup>33</sup> ont montré un impact conséquent de la crise sanitaire sur la part des chômeurs sur le marché du travail avec une hausse de 23% du taux de chômage. Cette hausse a été observée plutôt plus à davantage été observée chez les femmes (25%) que chez les hommes (14%) et davantage chez les diplômés de l'enseignement secondaire (+33%) et supérieur (+31%). L'enquête a aussi montré que 14% des travailleurs salariés ont fait l'objet d'un licenciement temporaire et 6% d'un licenciement permanent à cause des restrictions liées à la Covid-19.

Par ailleurs l'étude réalisée par le réseau d'EMNES (avril 2020), et ayant établi un diagnostic des mesures conséquentes au Covid -19 dans les pays de la Méditerranée et de l'Afrique, a mis l'accent sur les mesures de relance budgétaire prises par ces pays notamment sur le plan des mesures monétaires et financières conçues pour limiter les

<sup>33</sup> Voir l'étude réalisée par l'OIT, ADWA et l'ERF intitulée : Enquête rapide sur la population active et impact de la Covid-19 au Maroc (février 2021).

perturbations à court terme et soutenir les marchés de travail. Ces mesures ont été prises au niveau national, en fonction des situations budgétaires respectives.

Les autorités marocaines ont, quant à elles, adopté un certain nombre de mesures sociales, économiques et sécuritaires pour limiter la propagation du virus et soutenir les ménages et l'économie.

Ainsi, le trafic aérien et maritime a été suspendu et les frontières terrestres fermées afin d'éviter la propagation du nouveau coronavirus. Sur le plan des mesures de soutien, le gouvernement a mis en place le Comité de suivi économique (CVE) pour prendre les mesures nécessaires. De même, un fonds spécial a été créé pour la gestion des conséquences du Coronavirus. Il s'agit de la principale mesure prise pour supporter de façon directe les pertes d'emploi et soutenir les PME et TPE en difficulté ainsi que les employés et les secteurs économiques. Le fonds avait aussi pour but de mettre à niveau les installations sanitaires et a de ce fait été alimenté par une enveloppe budgétaire de 15 milliards de Dirhams.

Plus directement plusieurs mesures en faveur des entreprises ont été prises au début de la crise notamment :

- La suspension du paiement des cotisations sociales (CNSS) et établissement d'un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires ;
- L'octroi d'une allocation forfaitaire mensuelle de 2.000 Dirhams aux salariés et le report du remboursement des prêts bancaires jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La suspension du paiement des charges sociales pour les PME jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La mise en place d'un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires et des crédits-baux sans frais ni pénalités ;
- Le report du dépôt des déclarations fiscales pour les PME et TPE en 2019.

Malgré ces mesures décidées par les autorités, l'impact de la crise sanitaire s'est lourdement fait ressentir avec un nombre important d'emplois perdus et de fermeture d'entreprises, notamment des PME et des TPE

### **Perte d'emplois dans tous les secteurs, particulièrement l'agriculture**

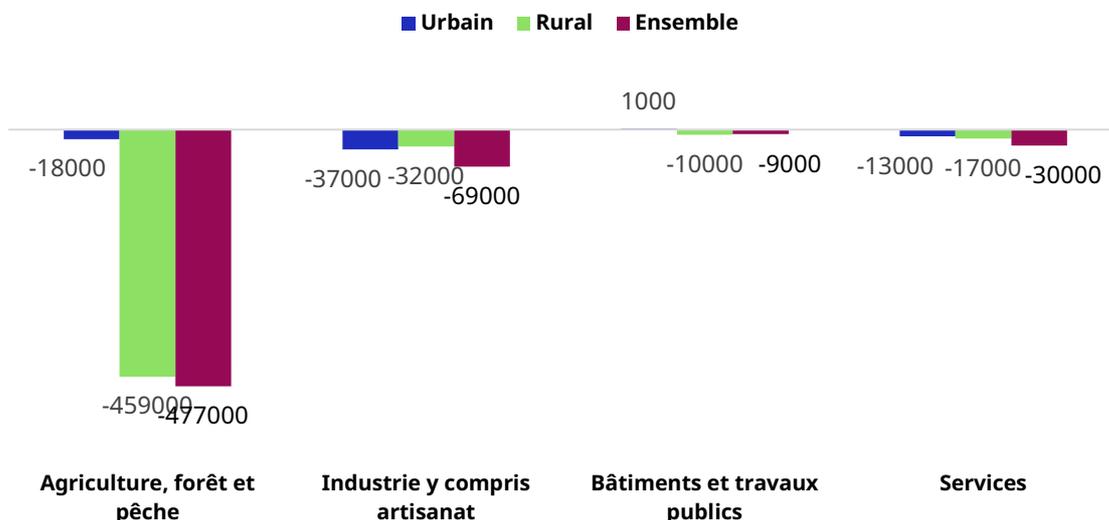
Selon les statistiques du HCP communiquées durant la crise, le volume des emplois a connu une baisse drastique entre le deuxième trimestre de l'année 2019 et la même période de l'année 2020, soit de 53% pour tous les secteurs d'activité et plus particulièrement, dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche. Ce secteur, a vu son volume d'emploi baisser de 477.000 postes (soit -12,7%), contre une perte annuelle moyenne de 90.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes.

Le secteur de l'industrie a perdu, durant la période de la crise, près de 69.000 postes d'emploi (-5,1%) contre une création annuelle moyenne de 32.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes. C'est ce que confirme l'enquête menée par l'OIT et l'ERF dont les résultats montrent que les travailleurs du secteur manufacturier ont signalé des baisses significatives de leurs revenus

De leur côté, les activités des services ont perdu 30.000 postes d'emploi (-0,6%), alors qu'il a été observé un rythme de création annuelle moyen de 149.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes.

Enfin, les activités de BTP ont perdu 9.000 postes d'emploi (-0,8%), contre une perte annuelle moyenne de 27.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes. Sur la base des résultats de l'enquête OIT-ERF, les activités de transport et de commerce ont été les plus touchées par la baisse des revenus des travailleurs.

► **Figure 20: Pertes nettes de postes d'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

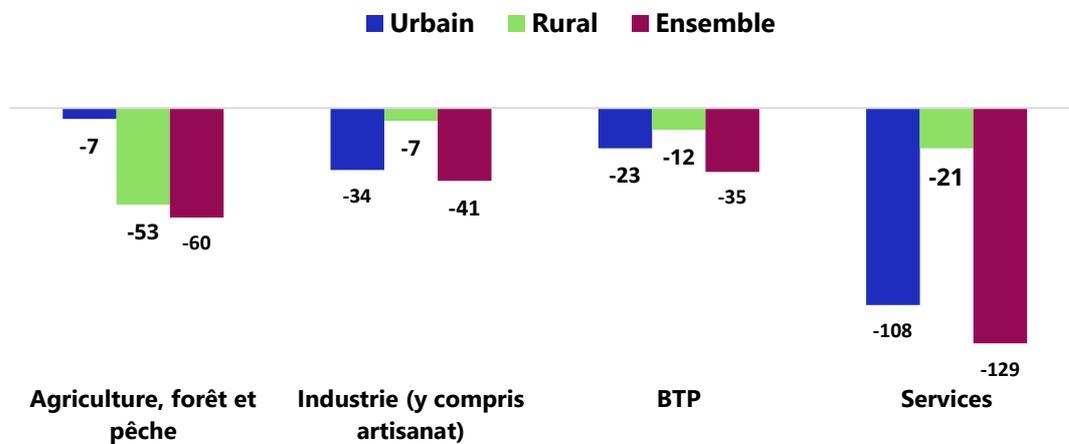
Cette perte d'emploi n'a pas été résorbée par d'autres activités étant donné que l'ensemble des secteurs ont subi le même sort, mis à part les activités relevant de la grande consommation, les commerces de proximité et le secteur de l'industrie pharmaceutique. Cependant, si ces secteurs ont su maintenir l'emploi, leur dynamique n'a pas permis d'atténuer les pertes d'emplois dans les autres secteurs les plus touchés par la crise.

### Chute du volume horaire de travail comme indicateur de baisse de performance du marché de travail

Le nombre d'heures travaillées par semaine est passé de 499 millions d'heures au deuxième trimestre de 2019 à 234 millions d'heures au deuxième trimestre de 2020.

Ainsi, plus de la moitié (53%) des heures de travail ont été perdues, ce qui équivaut à 5,5 millions d'emplois à temps plein (3,6 millions en milieu urbain et 1,9 million en milieu rural) selon les données du HCP.

► **Figure 21: Pertes nettes de postes d'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence**



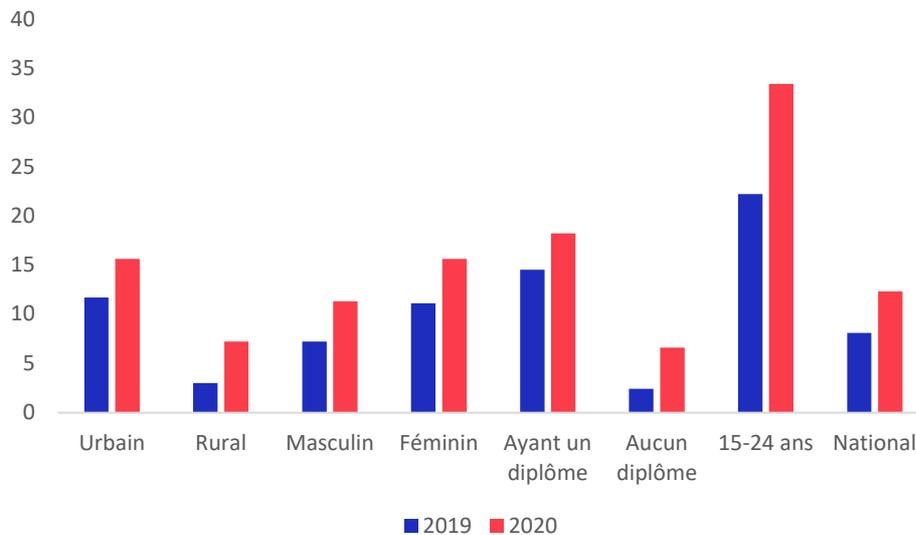
Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

### Situation de chômage en période de crise sanitaire

L'effet de la pandémie de la Covid-19 a été très significatif sur l'emploi au Maroc avec un taux de chômage qui s'est accru de 4,2 points entre 2019 et 2020, passant de 8,1% à 12,3%. La dernière fois où il avait franchi la barre des 12% remonte au deuxième trimestre de 2001. Ce taux a enregistré une forte hausse, passant (respectivement à 7,2% au lieu de 3% en milieu urbain et à 15,6% au lieu de 11,7% en milieu rural. Il a également enregistré une forte hausse parmi les hommes, de 7,2% à 11,3% et, de 11,1% à 15,6% chez les femmes, de 22,2% à 33,4% parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans). Il convient de signaler que la dernière fois où le taux de chômage avait franchi la barre des 12% remonte au deuxième trimestre de 2001.

Le taux de chômage des diplômés a, de son côté, enregistré une hausse de 3,7 points, passant de 14,5% à 18,2%. Cette hausse est plus prononcée parmi les détenteurs de certificats en spécialisation professionnelle (+11,7 points soit 37%), de diplômes et certificats de l'enseignement fondamental (+4,6 points soit 14,9%) et de diplômes en qualification professionnelle (+3,8 points et un taux de 20,3%).

► **Figure 22: Evolution du taux de chômage entre les deuxièmes trimestres de 2019 et de 2020 pour certaines catégories de la population (en %)**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

Pendant les deux années qu'elle a duré la pandémie, a fortement perturbé le moral des citoyens et leurs revenus, les dépenses publiques aux entreprises et, par conséquent les dynamiques de création d'emplois au Maroc, dans un contexte où 2/3 des salariés ne disposent pas de couverture sociale. Déjà, avant la crise, la situation avait été marquée par un taux de chômage élevé notamment chez les jeunes, les femmes et les diplômés. La pandémie a donc accentué la vulnérabilité économique de ces catégories.

Même après deux ans, les effets du choc produit par la pandémie continuent à perturber encore les indicateurs de l'emploi au Maroc et ce malgré les mesures étatiques prises. Les estimations font craindre un nombre élevé de chômeurs, une hausse du sous-emploi et une baisse de revenus à la fin 2021, notamment pour les travailleurs informels, dans un contexte où les TPME contribuent à hauteur de 73% dans l'emploi.

Néanmoins, la crise a révélé le poids du secteur informel dans l'économie (81% des TPMEs et 60% de l'emploi du secteur privé) et sa contribution significative dans l'absorption du choc généré par la pandémie.

**Encadré 1 : Situation du marché de travail avant et après la pandémie**

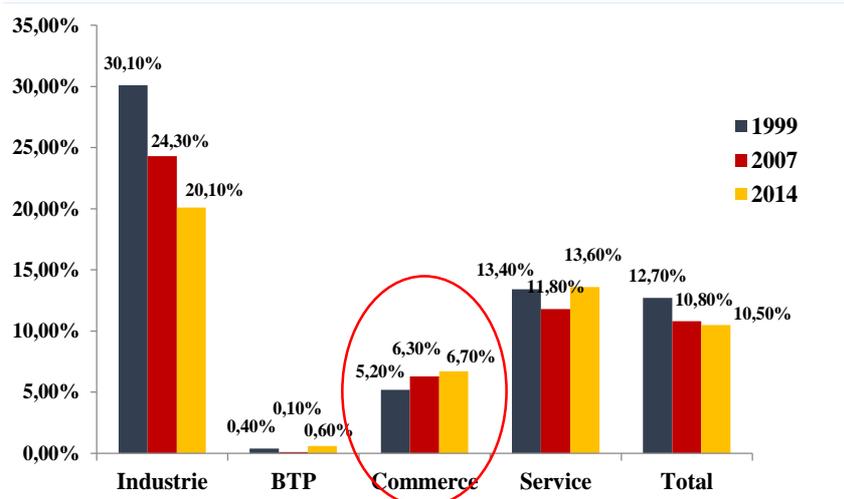
La pandémie de la Covid-19 a entraîné des conséquences lourdes sur le marché du travail, au Maroc avec une destruction importante de postes d'emploi, une chute du volume horaire de travail et une hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité. En 2020, le marché du travail a perdu 432.000 postes d'emploi contre la création de 165.000 postes avant la crise. Cette perte de postes d'emploi a concerné tous les secteurs d'activité économique et en premier lieu le secteur de l'Agriculture, forêt et pêche avec 273.000 détruits, puis le secteur des services qui a perdu 107.000 postes et celui de l'industrie y compris l'artisanat qui a perdu 37.000, et enfin celui des bâtiments et travaux publics qui a perdu 9.000 postes. Ainsi, le chômage a atteint 1.429.000 personnes au niveau national, faisant passer le taux de chômage de 9,2% à 11,9%. Ce qui a mis fin à la dynamique de création d'emploi ayant caractérisé l'économie marocaine avant la crise sanitaire (en moyenne 121.000 postes annuels créés au cours des trois années ayant précédé la crise).

En 2020, La crise de la COVID-19 a fait perdre à l'économie nationale 432.000 postes d'emplois dans tous les secteurs d'activités

**Faible représentation des femmes dans le commerce informel**

Les femmes sont peu présentes dans le secteur du commerce informel. En effet, en 2014 le taux d'emploi féminin ne dépasse pas 6,7% du taux d'emploi global, contre 6,3% en 2007 et 5,2% en 1999. La propension des femmes à exercer une activité salariée est plus élevée dans le secteur de l'industrie où elles représentent 20,1% de l'emploi. Ceci s'explique par la nature même du travail dans certains secteurs à vocation industrielle (tel que le textile).

► **Figure 23: Evolution de la part de l'emploi féminin dans le secteur informel**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de l'enquête du HCP et CNUCED

La faible présence des femmes dans les activités commerciales peut vraisemblablement être expliquée par l'une ou l'autre des hypothèses suivantes : soit les femmes sont plus

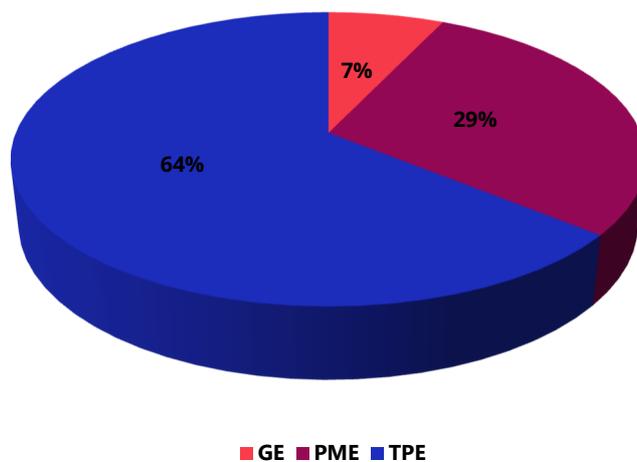
intégrées dans les rouages du commerce formel (entreprises structurées, magasins déclarés, etc.), soit elles sont plus enclines à travailler dans les activités industrielles ou les services. La validation de l'une ou l'autre de ces hypothèses nécessite le recueil de données plus fines pour se prononcer sur les raisons réelles de cette répartition par genre de l'emploi informel, notamment dans le secteur du commerce.

## 2.3. Aperçu sur les petites, moyennes et grandes entreprises (PMGE) au Maroc

### 2.3.1. Présentation générale

Pour appréhender la situation de l'emploi et la dynamique de marché du travail au Maroc, il est nécessaire d'analyser l'appareil productif national. Ce dernier se caractérise par la domination des PME lesquelles représentent 93% des entreprises marocaines selon les données du HCP. Ces entreprises sont principalement constituées de Très Petites Entreprises (TPE) à caractère familial (64 % des TPME marocaines) mais ne participent qu'à hauteur de 20 % de la valeur ajoutée créée. Elles se caractérisent par la prépondérance du travail indépendant et de l'emploi informel ainsi que par des effectifs déclarés ne dépassant généralement pas les 200 salariés.

► Figure 24: Répartition des entreprises par taille (2019)

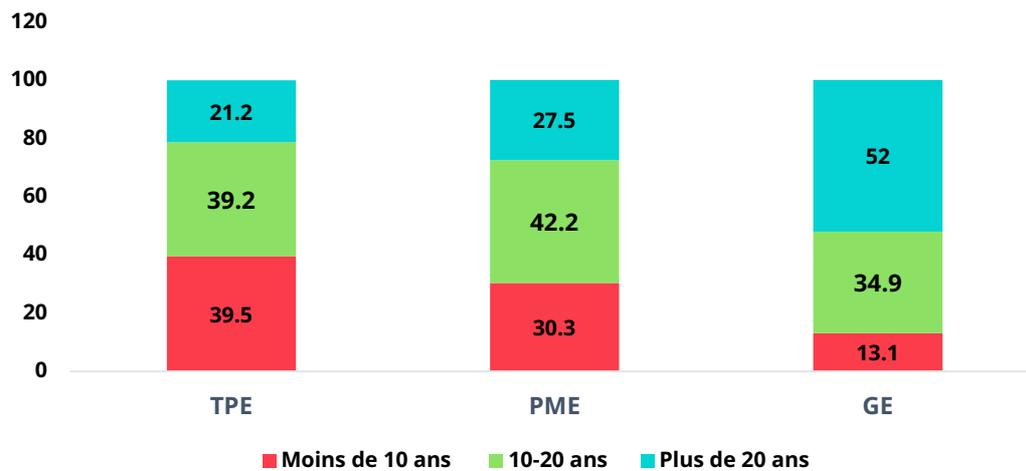


Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

\*GE : Grande Entreprise ; PME : Petites et moyennes entreprises et TPE : Très petites entreprises.

La figure ci-dessous présente la répartition des entreprises au Maroc par âge de création selon l'enquête effectuée par HCP en 2019. Les entreprises sont globalement de nouvelles créations et se répartissent entre 42% des PME qui ont moins de 20 ans et 40 % des TPE ont moins de 10 ans. Il en découle que la grande partie des TPE n'a pas la capacité de résilience contre les crises économiques pour maintenir l'emploi chez elles notamment pour les entreprises opérantes dans l'informel qui dépasse plus de 30% du PIB selon les données du HCP.

► Figure 25: Répartition des entreprises par taille (2019)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

Au niveau des secteurs d'activité, les services affichent toujours une forte concentration des entreprises quelle que soit leur taille avec près de 44 % de petites entreprises, 42% de moyennes entreprises et 24 % de grandes entreprises. Près de 8% des petites entreprises opèrent dans les activités de l'industrie, 21% dans la construction et 28 % dans le commerce. En revanche, 11% des moyennes entreprises se trouvent dans l'industrie, 21% sont présentes dans la construction et 27% dans le secteur du commerce.

Quant aux grandes entreprises, 25,6% d'entre elles opèrent dans l'activité industrielle telle que la construction et le commerce de produits et de machines et équipements qui comprennent respectivement près de 23% et 27,5% de grandes entreprises.

► Tableau 7: Part des entreprises par branche en 2019

Secteur d'activité	TPE	PME	GE	Part des femmes dirigeantes
<b>Industrie</b>	7,70%	10,90%	25,60%	12,6%
<b>Construction</b>	20,90%	21,20%	22,90%	2,6
<b>Commerce</b>	27,90%	26,50%	27,50%	13,8
<b>Service</b>	43,50%	41,50%	23,80%	17,3

Source : Calculs de l'auteur sur la base de données du HCP

En relation avec la performance à l'export, selon l'enquête du haut-commissariat au Plan (HCP) de 2019 auprès du tissu entrepreneurial marocain, les entreprises exportatrices représentent 7% de l'ensemble. La décomposition par taille montre que près de 44% des PME exportatrices exercent leurs activités dans l'industrie. Ainsi, 70% des TPE exportatrices opèrent dans l'industrie et 60% des GE exportatrices opèrent dans l'activité manufacturière.

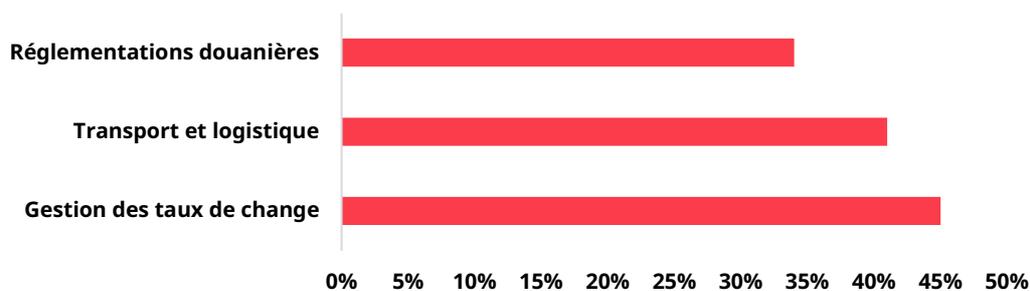
► **Tableau 8: Part des entreprises exportatrices par branche**

Secteur d'activité	TPEs	PMEs	GEs
Industrie	12,5%	43,9%	59,6%
Construction	0,0%	9,1%	4,9%
Commerce	20,5%	25,0%	24,25%
Service	66,9%	23,1%	11,2%

Source : Calculs de l'auteur sur la base de données du HCP

Cependant, les principales difficultés entravant l'activité exportatrice des entreprises par rapport à l'export concernent les fluctuations des taux de change (45%), le coût du transport et de la logistique (41%) et la connaissance de la réglementation douanière (34%). Ainsi, les TPE sont les plus confrontées aux problèmes d'accès au financement et aux subventions de l'Etat.

► **Tableau 9: Principales difficultés liées aux démarches d'exportation des entreprises**



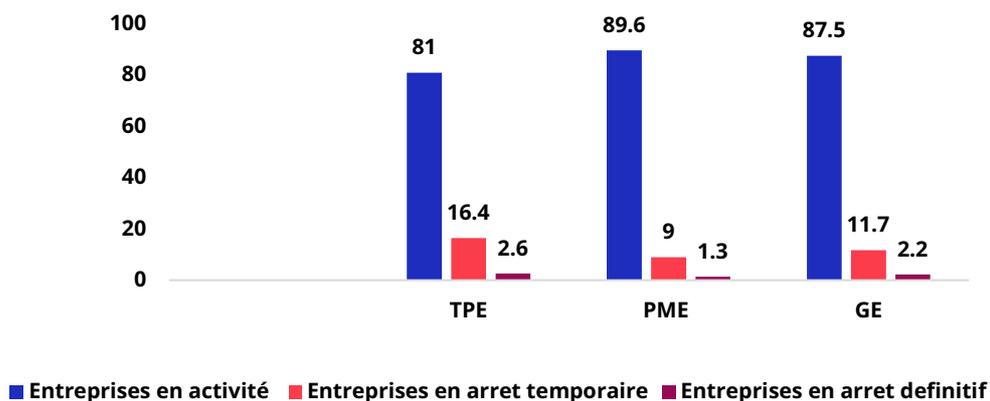
Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

### 2.3.2. Impact de la COVID-19 sur les PMGE

Pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, les autorités sanitaires ont pris des mesures restrictives telles que le confinement obligatoire et la réduction de la mobilité. Ceci a entraîné des chocs à la fois sur l'offre (production) et sur la demande (consommation) et a affecté négativement les entreprises au Maroc. D'après l'enquête effectuée par le HCP concernant la dynamique des entreprises à la fin de l'année 2020, on note des arrêts temporaires ou définitifs pour près de 4 entreprises sur 10.

L'analyse des résultats de l'enquête effectuée par catégorie d'entreprises montre que les TPE sont la catégorie la plus touchée par la répercussion de la crise sanitaire de la COVID-19 avec 16,4% des TPE qui ont déclaré leur arrêt temporaire et 2,6 % leur arrêt définitif.

► Figure 26: Les entreprises marocaines par statut d'activité



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

Les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire sont l'hébergement et la restauration avec 89% d'entreprises en arrêt. En effet, les activités de l'hébergement et de la restauration ont été fortement mis à mal par les mesures de restrictions adoptées par le gouvernement à travers la fermeture des frontières et les décisions prises par les autorités sanitaires du pays, notamment le confinement et les restrictions de mobilité entraînant des fermetures de milliers d'établissements touristiques et la chute du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration.

Selon la Chambre du Commerce, des Services et de l'Industrie (CCSI) de Casablanca-Settat, le secteur de tourisme est confronté à une situation de crise profonde, avec une perte qui a été estimée à plus de 11,6 millions de nuitées uniquement en 2020 (estimations de la Confédération Nationale du Tourisme, CNT). Ces estimations sont corroborées par l'enquête réalisée par l'OIT et l'ERF<sup>34</sup> qui a montré que les travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ont été de loin les plus touchés par la réduction de temps de travail et de salaire. 38% des travailleurs ont signalé une réduction du temps de travail et 23% ont vu leur salaire diminuer.

Cette situation qui a caractérisé la 1<sup>ère</sup> région économique du pays et d'autres s'est traduite, selon l'étude, par une crise de trésorerie aigue chez tous les professionnels du secteur, ce qui a nécessité un plan de relance post-crise. A noter que le gouvernement a réagi en début de l'année 2022 par un Plan d'urgence dédié au secteur touristique d'un montant de 2 milliards de Dhs (MAD) et qui comprend une série de mesures dont notamment :

- Le prolongement du versement de l'indemnité forfaitaire de 2000DH durant le premier trimestre 2022, pour l'ensemble des employés du secteur du tourisme, des transporteurs touristiques et des restaurants classés ;
- Le report des charges dues à la CNSS pendant 6 mois ;
- L'établissement d'un moratoire relatif aux échéances bancaires sur une durée pouvant aller jusqu'à 1 an, pour les hôteliers et les transporteurs du secteur ;

<sup>34</sup> Voir l'Enquête rapide sur la population active et l'impact de la COVID-19 au Maroc, (février 2021) disponible sur le lien : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/publication/wcms\\_791951.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---ilo-algiers/documents/publication/wcms_791951.pdf)

- L'exonération de la taxe professionnelle due par les hôteliers à 2021 ;
- L'octroi d'une subvention de l'État au secteur de l'hôtellerie de 1Md Dhs.

Selon la Confédération des TPE-PME qui a réalisé une enquête sur un échantillon représentatif de TPME et d'auto-entrepreneurs, une majorité de ces derniers sont soit en situation d'arrêt total, soit en situation de fonctionnement partiel. Les TPME ont été touchées par cette pandémie à des degrés divers mettant les services (tourisme principalement) en premier lieu des secteurs touchés.

Cela a été confirmé par l'enquête réalisée le HCP<sup>35</sup> qui a distingué les secteurs les plus touchés par la crise en termes de baisse d'emplois. Il s'agit des services avec 245.000 postes de travail perdus, soit 17,5% de l'emploi total du secteur, suivi de l'industrie avec une chute de 195.000 postes, ce qui représente 22% de la main-d'œuvre dans ce secteur. A noter enfin que, le recours fréquent à l'activité partielle n'a pas permis à pallier la baisse de l'activité et la perte de l'emploi. Ainsi, la branche du textile et cuir et les industries mécaniques ont été touchées à hauteur de 76% et 73%, respectivement, et le secteur de la construction à hauteur de 60%.

► **Figure 27: Proportion des entreprises (toutes tailles confondues -TPE, PME et GE) marocaines en arrêt provisoire ou définitif par secteur d'activité**

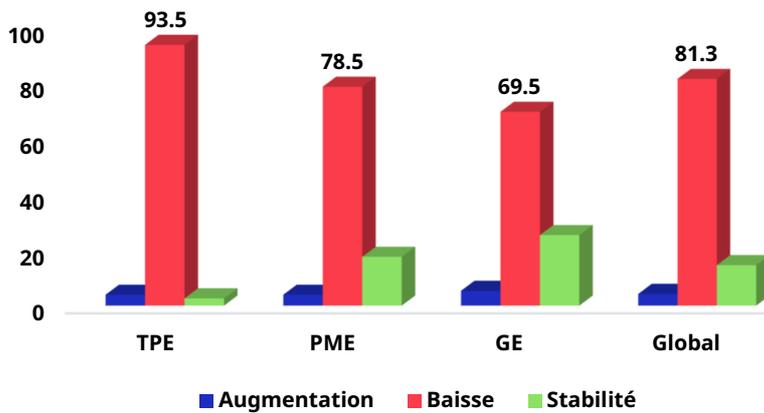
Branche d'activité	%
Hôtellerie et restauration	89
Activités industrielles de textile et du cuir	76
Activités industrielles métalliques et mécaniques	73
Informations et communications	48
Construction	59
Commerce	46
Pêche	24
Energie	63
Mines	32

Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

En relation avec le commerce extérieur, la crise sanitaire a impacté également la balance des échanges. En effet, 81.3% des entreprises exportatrices ont déclaré avoir subi une baisse du volume de leurs ventes à l'extérieur pendant le deuxième semestre 2020 comparé à 2019.

<sup>35</sup> Voir le document relatif aux principaux résultats de l'enquête de conjoncture sur les effets du COVID-19 sur l'activité des entreprises sur : [https://casainvest.ma/sites/default/files/principaux\\_resultats\\_impact\\_covid\\_19\\_entreprises\\_fr\\_3.pdf](https://casainvest.ma/sites/default/files/principaux_resultats_impact_covid_19_entreprises_fr_3.pdf)

► Figure 28: Situation des exportations en volume (Deuxième semestre 2020)



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

Par catégorie d'entreprises, il est à noter que la baisse des exportations en volume a impacté en premier lieu les TPE qui ont beaucoup souffert de la crise avec une part de 93,5% de l'échantillon concerné suivi des PME avec 78,5% et enfin les GE avec 69,5% d'entreprises.

## 3. Revue des politiques d'investissement, commerciale et d'emploi

---

### 3.1. Évolution des politiques d'investissement

À l'instar de la plupart des économies comparables, le Maroc a entamé depuis la fin des années 1990 un chantier de réformes institutionnelles et économiques pour encourager ses échanges commerciaux et attirer plus de flux d'IDE.

Les réformes institutionnelles ont notamment été concrétisées par la mise en place d'institutions et d'établissements en faveur du commerce et des investissements. Ainsi, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire et le renforcement de la bonne gouvernance et de la qualité des institutions politiques et économiques étaient les préoccupations majeures des décideurs politiques.

Concernant les réformes d'ordre économique, il s'agissait principalement de poursuivre le développement des infrastructures de base, d'implémenter les mesures relevant des politiques sectorielles et d'insérer l'économie dans son environnement mondial.

Sur le plan institutionnel, le Maroc a procédé à la création de nouveaux organismes et établissements chargés de la promotion de l'attractivité des investissements étrangers. Parmi ces institutions, on cite la création, en 2002, des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) avec pour objectif le développement de l'investissement à la fois national et régional. Le renforcement de leur mission a été opéré par l'adoption de la loi n° 47-18 réformant les CRI et la création des Commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI). Le décret promulguant cette loi a été adopté et elle a été mise en application.

L'objectif de cette réforme est de doter les CRI de l'autonomie administrative et financière et de larges prérogatives en matière de gestion des dossiers d'investissement, de leur suivi et de l'incitation à l'investissement au niveau régional. À noter que les CRI contribuent à la facilitation des démarches administratives pour les investisseurs, l'information, l'accompagnement et l'orientation en vue de les canaliser vers la réalisation de projets industriels à fort impact socioéconomique (industries de transformation, mines, secteur touristique et habitat).

Dans le même sens, la création de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) avait pour finalité d'encourager les investissements nationaux et internationaux en plus de la promotion des exportations de marchandises. De plus, le pouvoir exécutif a mis en place la commission des investissements dont la mission est de mettre en œuvre les mesures ayant pour but de promouvoir et d'améliorer l'environnement des investissements au Maroc.

C'est dans le même sens que qu'un Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a été créé en 2009 afin de garantir un climat des affaires attractif et transparent. L'implémentation des fonds de soutien à la promotion de l'investissement comme le Fonds de Promotion des Investissements et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social constitue un pas supplémentaire vers le renforcement du climat des affaires et l'attraction de davantage d'IDE.

Sur le plan législatif et réglementaire, le Maroc a accordé depuis une décennie, un intérêt particulier à l'amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les opérateurs économiques et a adopté un arsenal réglementaire incitatif au commerce extérieur et à l'attractivité des IDE. Le processus de mise à niveau du cadre juridique régissant le commerce extérieur du Maroc a notamment conduit à l'adoption de deux nouvelles lois sur la défense commerciale et le commerce extérieur. Il s'agit de :

- La Loi n°15-09 de défense commerciale, promulguée par Dahir n°1.11.44 du 29 Joumada II 1432 (2 juin 2011), expose les règles générales régissant les mesures antidumping, compensatoires et l de sauvegarde.
- La Loi 91-14 du commerce extérieur, promulguée le 2 mars 2016 par dahir n°1-16-25. Elle s'inscrit dans l'objectif d'adaptation de la réglementation du commerce extérieur aux changements ayant affecté aussi bien l'environnement national et international. Cette loi fixe les conditions dans lesquelles les opérations d'importation et d'exportation sont réalisées et les mesures de protection nationale. Elle prévoit aussi les dispositions régissant la négociation des accords commerciaux internationaux par le Maroc.

Sur le plan sectoriel, depuis le début des années 2000, le Maroc s'est engagé dans un programme de réformes structurelles dans plusieurs domaines notamment les secteurs d'activité à haute valeur ajoutée ainsi que les services à fort potentiel d'emploi<sup>36</sup>. Cette politique a pour principal but de donner une vision claire et un signal fort aux investisseurs étrangers sur les opportunités d'investissement qu'offre le pays.

Concernant les projets d'investissement dans les infrastructures, le Maroc a dernièrement entamé des efforts indéniables en matière d'amélioration des infrastructures de base notamment autoroutières, ferroviaires et portuaires. Ce choix stratégique a eu des effets d'entraînement importants sur la mise à niveau de l'économie du pays et sur la stimulation de son attractivité pour les IDE. Le pays dispose aujourd'hui d'infrastructures modernes, conformes aux meilleurs standards à l'échelle mondiale. Ces politiques stratégiques ont permis d'aboutir à des performances encourageantes notamment en ce qui concerne le climat des affaires. En effet le Maroc s'est récemment placé dans le top 53 du Doing Business et en première position en matière de climat des activités.

Le Maroc s'était d'ailleurs engagé, à partir des années 1990 dans une politique commerciale et d'ouverture de l'économie sur les marchés internationaux afin d'élargir la portée des stratégies sectorielles entamées et pour faire du pays une plateforme pour les IDE.

<sup>36</sup> Il s'agit des cadres nécessaires pour accompagner les stratégies sectorielles tel que le plan d'accélération industrielle, la promotion des énergies renouvelables, la nouvelle stratégie du secteur touristique 2020, le plan Maroc vert, le plan Halioutis, la nouvelle stratégie logistique et le plan Maroc numérique 2020.

► Figure 29: Classement de quelques économies de la région MENA

Economies	Rang (1-190)
Egypte	114
Jordanie	75
<b>Maroc</b>	<b>53</b>
Tunisie	78

Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données du HCP

### 3.2. Evolution des politiques commerciales<sup>37</sup>

Depuis les années 1990, la politique commerciale extérieure du Maroc a été orientée vers plus d'ouverture matérialisée par les engagements pris par le pays dans le cadre multilatéral (OMC) et la conclusion de plusieurs ALE et de conventions de préférence économique. Ces accords constituent une opportunité pour développer un partenariat gagnant-gagnant et renforcer les relations et la coopération multilatérale et bilatérale dans plusieurs domaines avec les pays concernés. Le but est de permettre l'intégration de l'économie marocaine dans l'économie internationale avec le respect des dispositions des accords multilatéraux de l'OMC.

Or, en se basant sur les statistiques du commerce extérieur, la politique commerciale suivie n'a pas permis au Maroc de réduire le déficit chronique de sa balance commerciale qui s'est même creusé avec les conventions préférentielles et les accords de libre-échange.

<sup>37</sup> Le Maroc a conclu plusieurs accords de libre-échange avec des pays industrialisés (Etats-Unis et pays de l'UE notamment) et des pays de niveau de développement similaire. L'analyse de la balance commerciale du pays a montré un déficit au profit de l'ensemble des partenaires commerciaux du Maroc ayant un niveau de compétitivité plus affirmé. Depuis la signature des ALE, ces partenaires déploient des politiques commerciales plus agressives favorisées par des avantages à la spécialisation leur permettant de dégager des soldes excédentaires avec le Maroc.

► Figure 30: Liste des accords commerciaux conclus par le Maroc



Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce

Dans le cadre des accords avec l'OMC, le Maroc a mis l'accent sur le respect de ses engagements multilatéraux et sur la compatibilité des mesures de la politique commerciale mises en œuvre avec les principes et les règles de l'OMC. Il a en outre réaffirmé son attachement à « un système commercial multilatéral juste, ouvert et offrant une intégration équitable dans l'économie mondiale à l'ensemble des membres de l'OMC<sup>38</sup> ».

Par ailleurs, les accords de libre-échange conclus par le Maroc sont conformes à ses engagements multilatéraux dans le cadre de l'OMC et respectent les disciplines multilatérales en matière d'accords commerciaux préférentiels.

Conformément à l'une des règles fondamentales de l'OMC à savoir le principe de la transparence, les ALE conclus par le Maroc ont été par ailleurs publiés et notifiés à l'Organisation conformément aux règles et procédures prévues à cette fin.

Sur le plan des mesures tarifaires, le Maroc accorde, comme droits de douane appliqués, aux différents pays membres de l'OMC un tarif de droit commun conformément au principe de la Nation la Plus Favorisée (NPF). De ce fait, selon les statistiques de l'OMC, le pays a appliqué des taux de droits de douane moyen en 2019 estimé à 3,6 et 10,45 au titre du principe de la nation la plus favorisée.

<sup>38</sup> [allocutionministreepc2016.pdf \(mission-maroc.ch\)](#)

► Tableau 10: Taux des droits de douane appliqués

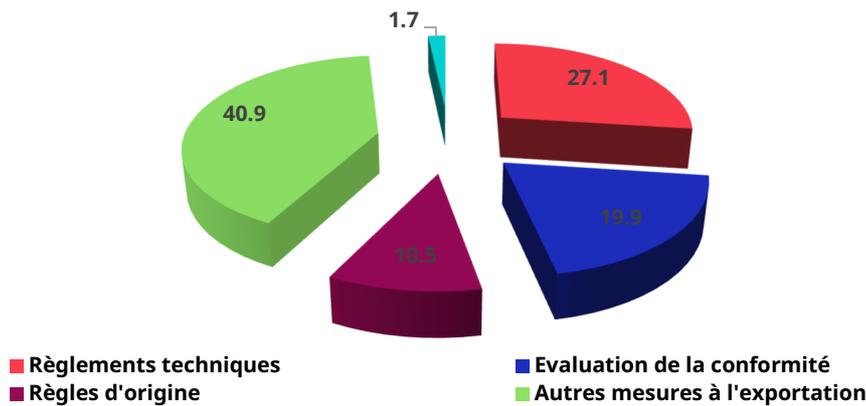
Année	Tarif de douane, nation la plus favorisée, moyenne pondérée, tous produits (%)	Taux des droits de douane, appliqués, moyenne pondérée, tous produits (%)
2005	19,81	13,54
2006	18,21	10,82
2007	17,95	10,04
2008	16,2	8,85
2009	14,53	7,62
2010	13,01	13,01
2011	11,71	11,71
2012	9,88	4,11
2014	9,03	3,02
2015	9,77	3,42
2016	10,78	3,78
2017	10,51	3,86
2019	10,45	3,6

Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données de la Banque Mondiale

Concernant les mesures non tarifaires, selon les données du Centre du Commerce International<sup>39</sup> (ITC), les entreprises marocaines souffrent des mesures appliquées par certains partenaires commerciaux au moment de l'accès de leurs produits aux frontières. Il s'agit de mesures restrictives relatives à des normes techniques, à l'évaluation de la conformité et à des règles complexes.

<sup>39</sup> <https://ntmsurvey.intracen.org/ntm-survey-data/country-analysis/morocco/#/tabProceduralObstacles>

► **Figure 31: Mesures restrictives aux exportations marocaines**



Source : Elaboration de l'auteur sur la base de données Règles d'origine de l'ITC

Sur le volet de la facilitation des échanges et de la digitalisation des opérations du commerce extérieur, il est à noter que le Maroc a ratifié l'Accord de la facilitation des échanges adopté par la Conférence ministérielle de l'OMC de Bali en décembre 2013 et s'est engagé sur la voie de la simplification des procédures douanières et leur dématérialisation notamment par l'implémentation du Système automatisé de dédouanement (système BADR) et l'instauration d'un guichet unique des formalités du commerce extérieur (PortNet). La dématérialisation permet la réduction des délais et du coût liés aux formalités du commerce extérieur marocain.

L'engagement de la douane marocaine sur la voie de la simplification des procédures et de la dématérialisation a permis de réduire substantiellement le délai de dédouanement des importations. Ainsi si le délai moyen de séjour des conteneurs au port de Casablanca était de 18 à 20 jours en 1996, il a été ramené à 7,4 jours en 2020.

En rapport avec le processus de facilitation des échanges et de digitalisation des opérations du commerce extérieur du Maroc, il convient de rappeler le rôle important joué par le port Tanger Med dans l'amélioration de la connectivité maritime du Maroc et de sa compétitivité logistique.,

En définitive, il ressort de cette présentation générale de l'évolution de la politique commerciale du Maroc durant les deux dernières décennies que cette politique s'est progressivement adaptée aux mutations économiques tant nationales qu'internationales et s'est conformée aux engagements du pays aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

Cependant, si le Maroc a fait le choix de l'ouverture commerciale, le bilan est loin d'être satisfaisant au vu du creusement du déficit de la balance commerciale, notamment dans le cadre des ALE. Par exemple, le déficit dans le cadre de l'ALE avec la Turquie a atteint 19 milliards de Dirhams en 2019.

Ce déficit structurel peut être expliqué par la faible compétitivité de l'offre exportable du Maroc, le manque d'articulation entre les composantes de la politique économique et la mauvaise gouvernance des ALE.

L'analyse des échanges avec les partenaires commerciaux montre que le Maroc demeure dépendant de l'Union européenne (environ 60% des échanges du Maroc) et que la priorisation des échanges avec l'Afrique ces dernières années l'Afrique dans le cadre de la nouvelle diplomatie économique du Maroc n'a pas encore permis le rééquilibrage des échanges commerciaux du pays.

La politique tarifaire menée par le Maroc a conduit à l'application de taux défavorables sur l'Afrique (exceptés les pays « africains-méditerranéens ») comparés aux droits de douane appliqués sur les produits européens, américains et méditerranéens (BAD, 2017). Il faut espérer que l'implémentation de Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) permettra la correction de cette asymétrie de la politique tarifaire marocaine.

En outre, la politique commerciale du Maroc devrait dans l'avenir être articulée avec les autres composantes de la politique économique (politique industrielle, politique monétaire...) et s'intégrer dans une vision stratégique du positionnement du Maroc dans le monde post-COVID 19 qui semble évoluer vers le renforcement de la souveraineté économique, les relocalisations et les tentations protectionnistes.

Malgré les avancées réalisées par le Maroc grâce aux politiques de commerce et d'investissement qu'il a adoptées, le déficit chronique de la balance commerciale s'est creusé ces dernières années, et le pays continue à faire face à un certain nombre d'obstacles qui entravent l'exploitation de tout le potentiel qui se dégage de sa participation au Système Commercial multilatéral et aux Accords de Libre-échange.

### **3.3. Evolution des politiques d'emploi**

La question de l'employabilité des jeunes au Maroc a toujours constitué l'une des principales préoccupations des décideurs politiques du pays. Pour faire face à ce défi, certaines mesures ont été conçues et mises en œuvre pour faciliter la participation des jeunes à l'emploi. Le Maroc s'est engagé dans plusieurs réformes économiques, politiques et sociales. Malgré une croissance économique remarquable pendant les deux dernières décennies, la création d'emploi n'a pas suivi que ce soit quantitativement ou qualitativement.

Le pays a également mis en place plusieurs programmes d'envergure afin de mieux insérer les jeunes sur le marché du travail, mais la situation des jeunes ne s'en est pas trouvé sensiblement améliorée.

Le pays a lancé la Politique Nationale Intégrée de la Jeunesse 2015-2030 dans le but de favoriser l'égalité des chances pour tous les jeunes marocains, y compris sur le marché du travail. L'un des cinq piliers de cette stratégie est donc d'accroître les opportunités économiques pour les jeunes et de stimuler leur employabilité.

Depuis l'année 2015, le pays a adopté une nouvelle Stratégie Nationale d'Emploi (SNE) (2015-2025) qui se veut une stratégie innovante dans le sens où elle se base sur une approche globale qui implique tous les acteurs publics et privés appelés à placer la question de la création d'emploi décent au cœur de leurs actions et interventions.

Ayant été précédée par un diagnostic conduit en 2014 en concertation avec toutes les parties prenantes, la Stratégie nationale de l'emploi vise à atteindre deux principaux objectifs : d'abord apporter des réponses concrètes aux aspirations de la jeunesse

marocaine en termes de création quantitative et qualitative des postes d'emploi ; ensuite assurer plus d'équilibre et d'équité dans la répartition de ces emplois que ce soit entre les sexes ou entre les régions.

Dans le but de rompre avec les politiques actives d'emploi qui ne visent qu'à assurer une première insertion des jeunes diplômés, la Stratégie nationale d'emploi s'est reposée sur trois principaux piliers : i) la promotion de l'emploi productif en ciblant la création d'environ 2 millions d'emplois d'ici l'année 2025, ii) l'amélioration du capital immatériel via les progrès à réaliser dans les services de l'éducation et iii) la priorisation de la formation, de la protection sociale, et de la bonne gouvernance du marché du travail comme leviers de développement du dispositif de la promotion de l'emploi au Maroc.

Les décideurs politiques Marocains ont associé les différents axes stratégiques de la SNE aux politiques économiques sectorielles tout en appelant les représentants des régions à s'impliquer activement dans sa mise en œuvre. Une commission ministérielle pour l'emploi a également été mise en place afin de suivre la bonne exécution de ce projet ambitieux. La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi a été divisée en trois phases qui s'étalent sur une période de 10 ans : une phase de lancement suivie de deux phases d'exécution.

Le suivi de la bonne exécution de la SNE (voir schéma ci-dessous) est assuré par un Comité interministériel comportant les différents ministères impliqués et présidé par le Chef du Gouvernement Marocain. Un comité technique chargé de la mise en œuvre de la SNE a été instauré au sein du ministère de l'emploi. Les autres ministères ont été appelés à nommer des points focaux chargés de la SNE.

► **Figure 32: Formulation et suivi de la Stratégie nationale de l'Emploi**



Source : Stratégie Nationale de l'Emploi.

Parmi les livrables de ces différents comités, un rapport annuel Bilan et Perspectives de l'emploi au Maroc<sup>40</sup>. Ce document est directement soumis au Comité interministériel qui étudie les dispositions à prendre ou les incitations à créer dans la loi des finances afin de faciliter la réalisation des objectifs de la SNE.

Dans le cadre de la SNE, un sommet national sur l'emploi est organisé tous les trois ans afin de dresser le bilan de ce qui a été réalisé<sup>41</sup>. Il ne s'agit pas d'un cadre qui se substitue au dialogue social tripartite mais plutôt d'un espace d'échanges entre tous les acteurs impliqués dans la SNE dans le but de prendre des décisions qui peuvent créer de la richesse économique à même de générer de l'emploi productif.

L'une des spécificités de cette SNE, c'est son ancrage dans les régions. En effet, la représentativité des acteurs territoriaux a bien été respectée et ce par la mise en place d'un comité régional de l'emploi en liaison avec le gouverneur (Wali) de chaque région et le président de son conseil régional. Ce comité régional de l'emploi a favorisé le déploiement de la SNE dans les régions et la coordination des activités planifiées au profit des acteurs économiques et parties prenantes concernées.

### **3.4. Interaction de l'emploi avec les politiques commerciales et d'investissement**

Le travail est un droit constitutionnel au Maroc et la promotion de l'emploi a toujours été une préoccupation majeure des décideurs lors de la conception de la politique économique du pays dont les politiques commerciales et d'investissement, eu égard au rôle majeur de l'emploi dans la stabilisation de la vie économique et la garantie d'une cohésion sociale durable.

En se référant au rapport d'activité de la BM (2013)<sup>42</sup>, il ressort que « *la manière dont une croissance soutenue entraînée par le secteur privé contribue à la création d'emplois et explique comment les emplois qui ont le plus d'impact sur le développement peuvent entraîner un cercle vertueux. Le rapport précise que la pauvreté recule et que l'efficacité augmente au fur et à mesure que les travailleurs deviennent plus compétents et que des emplois productifs se créent tandis que d'autres, qui le sont moins, disparaissent* ». (12).

A ce titre, la création d'emplois décents et de qualité ne peut être que la résultante de mesures efficaces portées par des politiques commerciales et d'investissement bien conçues. Celles-ci visent le développement des capacités productives et la transformation structurelle soutenue de l'économie pour favoriser et accompagner l'évolution d'une demande de travail de plus en plus accrue.

D'où la nécessité de l'intégration de l'impératif de l'emploi dans la conception des politiques commerciales et d'investissement au Maroc avec le même niveau de priorité et d'urgence que la réalisation des objectifs de développement et l'insertion du pays dans l'économie mondiale et en particulier dans les Chaines de Valeur Mondiale et Régionale.

<sup>40</sup> Pour plus de détails, voir le rapport 2020 du comité de veille sur le marché du travail au Maroc, Observatoire National du Marché du Travail disponible sur le lien : <https://www.travail.gov.ma/mtip-espace-observatoire-nationale-du-marche-du-travail/mtip-espace-observatoire-comite-de-veille-sur-le-marche-du-travail/?lang=fr>

<sup>41</sup> La dernière réunion nationale sur l'emploi s'est tenue en janvier 2022 pour présenter le projet Awrach.

<sup>42</sup> Banque Mondiale (2013), « *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois* ».

Les politiques commerciales et d'investissement au Maroc, devraient s'articuler autour de thématiques précises relatives à l'emploi sectoriel et anticiper l'évolution des besoins, en termes de compétences et de qualifications, en faveur des branches d'activités productives visées par les mesures gouvernementales adoptées (telles que les subventions à l'export, la stratégie de substitution des importations, les mesures de protection des secteurs productifs et la préférence nationale) afin de leur permettre de contribuer plus efficacement à la création de l'emploi productif et décent.

Il est à noter que des dysfonctionnements de la relation entre l'emploi et les politiques commerciales et d'investissement limitent l'effectivité et l'efficacité de l'intégration de l'emploi dans les stratégies commerciales et d'investissement. Il existe en effet des distorsions négatives de la soutenabilité de l'offre du travail sur le marché marocain dont notamment, un déficit chronique de la balance commerciale desquelles découlent une insuffisance en volume d'emploi de la croissance économique (inadéquation quantitative), 'une incohérence des qualifications disponibles par rapport aux besoins du marché (inadéquation qualitative), ainsi que la divergence des résultats de la libéralisation dans le cadre des ALE par rapport aux besoins réels des secteurs exportateurs et aux exigences des chaînes de valeur mondiale en termes de compétences et de qualifications.

En conséquence de ces dysfonctionnements, les déficiences en matière de gouvernance de la politique d'emploi sont inévitables à l'image de l'intervention contre-productive de l'Etat en vue d'endiguer les carences dans la promotion de l'emploi avec l'adoption de dispositions fragmentées pour remédier à un chômage structurel et le manque d'articulation et de recentrage des politiques sectorielles industrielle, agricole<sup>43</sup> et de services autour de la problématique de l'emploi.

Par conséquent, la stratégie intégrée de l'emploi élaborée, gagnerait en efficacité si elle était articulée étroitement avec les politiques commerciales et d'investissement. De ce fait, il est nécessaire d'instaurer des indicateurs de performance et de suivi de mesures issues des politiques commerciales au niveau sectoriel et de l'investissement productif orienté vers les CVM et CVR existantes ou futures en termes de nombre d'emplois créés et de leur qualité.

Par exemple, dans les secteurs de l'automobile, du textile et des composants électroniques, le Maroc pourrait bénéficier du rapatriement d'une partie de la production en Asie vers la région euro-méditerranéenne dans le cadre du mouvement de la relocalisation des investissements européens implantés en Asie. Ce mouvement devrait s'accompagner d'un flux d'investissements directs étrangers en provenance de l'Asie qui devrait consolider les acquis spécifiques du Maroc en matière d'attractivité d'investissements directs étrangers européens.

A noter que de nouvelles tendances devraient caractériser les relations commerciales et d'investissement Maroc-UE (son principal partenaire commercial) eu égard au nouveau cadre de partenariat lancé en 2021. Ce dernier vise un nouvel examen de la politique commerciale de l'Union européenne laquelle a proposé de discuter de la modernisation des relations commerciales et d'investissement avec le Maroc dans le but de mieux les

<sup>43</sup> Le secteur agricole a perdu beaucoup de poste d'emploi avant même la crise sanitaire.

adapter aux défis et contraintes actuels notamment en ce qui concerne les Chaînes de valeur mondiale (CVM), l'écologisation et la numérisation des économies partenaires.

Il convient de souligner à ce propos, qu'une étude récente réalisée par la Direction des Etudes et Prévisions Financières (DEPF) en 2022 a traité des performances du Maroc et de son positionnement dans les CVM pour montrer que trois secteurs de l'industrie marocaine sont les plus intégrés dans ces chaînes à savoir (1) les produits informatiques, les appareils électroniques et optiques (2) la construction automobile et la fabrication d'autres équipements de transport et (3) le textile et habillement. Leurs valeurs ajoutées étrangères dans les exportations nationales s'élèvent respectivement à 60,5%, 51% et 50% en moyenne sur la période 2011-2018. Aussi, il convient-il de mettre en place des contrats programmes en faveur des branches d'activités et des entreprises qui s'engageront dans la création et la pérennisation de l'emploi productif et décent.

Des mesures ciblées pour ces entreprises (comme la préférence nationale, le soutien à la production, les incitations fiscales, les garanties étatiques pour le financement préférentiel, etc.) demeurent une piste efficace permettant de prioriser l'emploi dans les stratégies des entreprises avec des politiques de formation continue et de recherche et développement adéquates pour inciter les acteurs privés à s'inscrire dans ce processus.

Dans le but de promouvoir le commerce Sud- Sud et de booster les investissements en Afrique du nord, il a été décidé, lors de la 5ème réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'emploi et le travail (Marrakech 17 - 22 mai 2022), de lancer un hub pour « l'Emploi, le Commerce et l'Investissement » afin de renforcer le dialogue sur l'emploi et favoriser l'intégration économique régionale.

En marge de cette conférence, l'Union Européenne a lancé une nouvelle initiative intitulée « L'emploi grâce au commerce et à l'investissement dans le voisinage sud » Il est attendu de cette initiative qu'elle assiste l'UpM dans la mise en œuvre de son programme économique et d'investissement.

A travers la priorisation de l'emploi dans les politiques commerciales et d'investissement, il serait possible de renforcer l'impact de ces politiques sur la création de l'emploi productif et d'harmoniser les stratégies dédiées au commerce et à l'investissement au moment de leur élaboration.

Il s'agit enfin de bien appréhender l'impact réel des échanges commerciaux et d'investissement du pays sur les emplois créés (en quantité et en qualité) par des indicateurs de suivi et des mécanismes institutionnels (Observatoire National du Commerce et de l'Emploi) permettant l'optimisation de la création d'emploi par l'ajustement des mesures mises en place dans le cadre de politiques commerciales et d'investissement afin qu'elles soient plus efficaces en termes de contribution à la création de l'emploi productif et décent.

## 4. Mécanismes institutionnels

---

L'examen des mécanismes institutionnels qui régissent le commerce et l'investissement au Maroc révèle qu'ils s'articulent autour de la recherche d'une certaine homogénéisation des interventions institutionnelles et une cohérence entre les rôles joués par les acteurs nationaux intervenant dans la préparation et la concrétisation des politiques relatives au commerce et à l'investissement au Maroc.

Cette ambition commence par la conception de la stratégie, sa présentation publique et sa budgétisation au Ministère des Finances jusqu'à arriver à son exécution sur le terrain via des programmes d'emploi. Cet examen devrait nous permettre d'évaluer les stratégies commerciales et d'attraction d'investissement et d'avancer des recommandations en faveur du renforcement des mécanismes institutionnels régissant le commerce et l'investissement au Maroc.

Le cadre institutionnel, objet de la première section, est composé de plusieurs acteurs. Parmi ces acteurs figurent, d'une part, le département en charge du commerce et de l'industrie, le département de l'investissement, les centres régionaux d'investissement, les CCIS, Maroc PME (ou Agence Nationale des PME) et l'AMDIE (L'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations) et, d'autre part les acteurs privés tels que le patronat (CGEM), l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), l'Association de Protection du Consommateur (APC) et autres fédérations et associations professionnelles sectorielles.

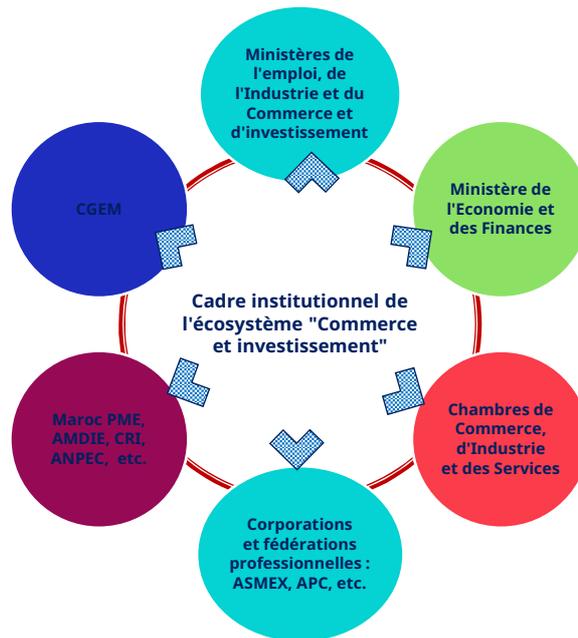
### 4.1. Politique du commerce

Dans le cadre de la coordination des efforts entre les différents acteurs et la promotion des activités liées au commerce, à l'investissement et à la création de l'emploi, les pouvoirs publics et les acteurs privés coordonnent leurs actions dans le cadre du processus permettant la conception, la régulation et le suivi de l'ensemble des mesures ayant un impact sur les activités commerciales et d'investissement.

Saut du paragraphe supprimé -Le but étant d'assurer la mise en œuvre des mesures qui découlent des politiques de commerce et d'investissement afin d'aboutir aux réalisations au niveau de création de richesse et d'emploi dans les secteurs concernés par lesdites politiques.

La figure ci-dessous présente les principaux acteurs qui interviennent dans les politiques de commerce et d'investissement au Maroc.

► Figure 33: Acteurs institutionnels dans le domaine du commerce et de l'investissement »



Source: Elaboré par l'auteur

### Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et celui de l'Investissement

Ce Ministère (selon le titre, il y a plusieurs ministères) assure le pilotage stratégique de la réforme des activités commerciales et industrielles du pays. La structure de ce ministère en deux Directions générales (Commerce et Industrie) lui permet de réaliser des actions et de coordonner des projets en rapport avec le commerce extérieur et intérieur avec l'implication de plusieurs départements publics et du secteur privé.

Les deux directions générales exercent leurs missions en concertation avec les acteurs du commerce et de l'industrie en vue de développer les stratégies des programmes en rapport avec la régulation et le développement des activités commerciales et industrielles au niveau national et international en collaboration avec les autres départements ministériels notamment le Ministère de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques<sup>44</sup> et le Ministère de l'emploi qui a vocation à concevoir et Évaluer les politiques d'emploi. Et dont la principale direction - celle de l'emploi - est très active dans la préparation des études et l'animation des travaux du Conseil supérieur de la promotion de l'emploi.

La coordination institutionnelle publique devrait permettre de préparer, avec les organismes concernés notamment le privé et les associations professionnelles, une stratégie de développement des activités économiques et stimuler les investissements.

La centralité du rôle du Ministère de l'industrie et du Commerce et de celui des Ministères de l'Investissement et de l'emploi dans l'activation du lien entre ouverture commerciale et création de l'emploi et de la richesse au niveau national devrait permettre de fédérer les

<sup>44</sup> Ce département vient d'être créé avec le nouveau gouvernement marocain.

efforts de l'ensemble des autres acteurs concernés par cette stratégie. C'est le défi qui se pose notamment à la nouvelle équipe gouvernementale.

L'efficacité de la conduite du chantier structurant permettant de fédérer les synergies institutionnelles implique néanmoins l'adhésion et la coopération des intervenants publics (Ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise et des compétences, ministère de l'emploi et des affaires sociales) mais aussi la prise en charge des doléances et des attentes des partenaires privés (associations professionnelles et société civile) pour permettre une meilleure appropriation de la stratégie et une mise en œuvre fluide de l'ensemble de ses composantes (Régulation, cadre incitatif, partenariats, etc.).

### **Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS)**

Les CCIS dont le statut est régi par la loi n° 38-12 sont des structures à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles ont essentiellement des missions à caractère représentatif, consultatif, d'appui et de promotion.

Pour l'écosystème « *Commerce & industrie et investissement* », les chambres sont surtout censées représenter les professionnels du secteur auprès des pouvoirs publics locaux, provinciaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'auprès des organisations et institutions internationales. L'amélioration de la gouvernance des CCIS est importante pour stimuler la dynamique de l'entrepreneuriat en faveur du développement des activités économiques.

A cet effet, les ressources humaines et financières sont appelées à être renforcées pour permettre aux CCIS d'assurer leurs missions, d'accompagner la réforme du secteur du commerce et de l'industrie et de contribuer avec d'autres acteurs institutionnels (CRI et AMDIE) à la promotion de l'investissement privé au niveau local et régional. Leur statut juridique rappelle que leurs actions doivent être concertées avec les autorités locales et les instances centrales.

### **Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX)**

L'ASMEX est une association qui rassemble les principaux exportateurs nationaux et a pour mission de les représenter et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Pour dynamiser les exportations marocaines, l'ASMEX organise des forums et des séminaires sur des thématiques en rapport avec la promotion de l'export, la compétitivité, la veille économique internationale, et l'accès de ses membres mais également des entreprises exportatrices non-membres aux marchés étrangers. A noter que l'ASMEX a contribué à la mise en place des consortiums au profit des entreprises nationales notamment les PME et les TPE et la promotion des contrats de croissance à l'international qui permettent d'accompagner l'internationalisation des entreprises.

### **Association de protection des consommateurs (APC)**

L'association de Protection des Consommateurs (APC) rassemble des personnes bénévoles qui défendent les droits des consommateurs de biens ou de services et œuvrent au conseil à toute personne ayant un besoin particulier dans différentes situations (litige avec un commerçant, choix d'un prêt, conseil sur un achat, crédit, etc.). Ses missions principales sont tournées vers la protection des consommateurs et, à cette fin, son action s'articule autour de l'orientation, la sensibilisation, l'information, le conseil à la consommation et l'assistance.

## 4.2. Politique d'investissement

La politique d'investissement va être gérée par le nouveau département de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques. Le projet de décret n°2.21.992 fixant les attributions de ce nouveau département a été adopté le 6 janvier 2022. D'autres structures contribuent à la conception de la politique nationale de l'investissement, dont notamment les Centres Régionaux d'Investissement (CRI), l'Agence Nationale de PME (ANPME), l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des exportations (AMDIE), la CGEM et le CNEA.

### **Ministère de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques**

Le nouveau Ministère en charge de l'investissement devrait prendre en charge la politique nationale visant la promotion et l'encouragement de l'investissement privé national et international et canaliser ce dernier vers les secteurs productifs créateurs de l'emploi décent.

Pour y parvenir, le décret fixant les attributions de ce nouveau département lui alloue le suivi de l'exécution de la politique de l'Etat dans les domaines de l'investissement, de l'environnement des affaires, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, et ce en coordination avec les départements ministériels concernés par les questions de l'investissement dans les activités sectorielles comme l'industrie, l'agriculture et les services.

A cet effet, le Ministère devrait se doter de services centraux à savoir deux directions générales et quatre directions centrales. Il y aurait ainsi une Direction générale de l'investissement ainsi que l'environnement composée des directions de l'investissement et de l'environnement des affaires et une direction générale de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques comprenant la direction de la convergence et celle de l'évaluation.

Enfin, dans la mesure où la question de l'investissement reste transversale, la coordination avec les autres départements ministériels s'avère déterminante pour réussir la politique de promotion de l'investissement.

### **Centres Régionaux d'Investissement**

L'instauration des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) a été impulsée en 2002 par la Lettre Royale relative à la gestion déconcentrée de l'investissement. Les objectifs assignés à ces Centres sont l'encouragement de l'investissement au niveau régional et la promotion du potentiel des territoires régionaux. Les CRI ont fait l'objet d'une réforme institutionnelle en 2019 avec la Loi n°47-18. Publiée au Bulletin Officiel n° 6754 du 21 février 2019. Cette loi réformatrice de CRI s'articule autour de la nécessité de restructuration des Centres et de la création de Commissions régionales unifiées de l'investissement et de la simplification des formalités administratives en rapport avec la préparation des dossiers d'investissement au niveau régional et central. L'objectif de cette réforme est d'éliminer les principales complexités à l'investissement. La facilitation des procédures et l'accompagnement des investisseurs, notamment des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME), peut stimuler davantage les économies régionales et promouvoir la création d'emplois.

À ce titre, l'organisation des CRI en deux pôles (« Maison de l'Investisseur » et « Impulsion Economique et Offre Territoriale ») ainsi que la composition multidisciplinaire de leurs conseils d'administration, sont destinées à ériger ces centres en de véritables guichets uniques permettant de contribuer à une meilleure gouvernance des aspects administratifs liés à l'investissement.

### **ANPME (ou Maroc PME), AMDIE et ANAPEC**

L'ANPME ou Maroc PME, créée en 2002, est chargée d'améliorer l'accès à l'information et les outils de communication pour les entreprises de taille petite et moyenne.

L'ANPME<sup>45</sup> centralise l'ensemble des informations et instruments juridiques, financiers et promotionnels adoptés par le gouvernement en faveur des PME. Comme le montre le tableau ci-dessus, il s'agit notamment des programmes destinés à promouvoir la création et le développement des activités commerciales, industrielles et d'investissement tels que TATWIR, NAWAT, ISTITMAR, MOUWAKABA et INTELLAKA<sup>46</sup> (voir l'annexe 2 relative aux principaux programmes mis à la disposition des TPE et PME au Maroc).

Par ailleurs, Maroc PME exécute la Charte de la PME en apportant un accompagnement aux entreprises et aux investisseurs du secteur du commerce et de l'industrie notamment pour l'éligibilité aux primes d'investissement et l'autonomisation du financement des activités destinées à l'exportation et au marché local.

Concernant l'AMDIE, sa mission consiste à promouvoir les investissements nationaux et internationaux ainsi que l'exportation de biens et de services. L'agence s'engage à soutenir tous les secteurs économiques. Elle a été créée en 2017 suite à la fusion de trois structures à savoir : l'AMDIE (Agence marocaine de développement des investissements, le Centre marocain de promotion des exportations (CPME) et l'Office des foires et des expositions de Casablanca (OFEC). Suite à cette fusion, la mission principale de l'AMDIE est désormais la promotion de l'investissement et des exportations et le développement des zones industrielles.

Enfin, sur le registre de l'emploi, se positionne l'ANAPEC qui est une structure étatique placée sous la tutelle de l'État, créé par la loi no 51-99 promulguée par le dahir no 220-00-1 du 5 juin 2000<sup>47</sup>. Parmi ses attributions figurent la contribution à l'organisation et l'implémentation des actions de promotion de l'emploi qualifié, l'accueil, l'accompagnement et le conseil fournis aux demandeurs d'emploi, l'information et l'orientation des jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets, l'assistance apportée aux employeurs dans la recherche des bonnes compétences, l'informations sur le fonctionnement du marché du travail, etc.

<sup>45</sup> Voir le site officiel de l'ANPME sur le lien : [www.anpme.ma](http://www.anpme.ma)

<sup>46</sup> Le programme INTELLAKA a été élaboré suite aux directives royales et a pour but d'appuyer et de financer les entreprises. Le 03 février 2020 le DG de la Caisse Centrale de Garantie a décliné, lors d'une conférence à Rabat les axes du programme INTELLAKA.

<sup>47</sup> Voir le texte de la loi sur le lien OIT suivant :

<http://wcmstraining2.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/91433/106028/F368458924/MAR-91433.pdf>

### **Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)**

La CGEM a été créée en 1947 dans le but de promouvoir les entreprises marocaines qui en sont membres. Dans ce sens, la CGEM opère avec les autres acteurs afin d'améliorer le climat des affaires pour les entreprises et défendre leur intérêt auprès du gouvernement et des acteurs sociaux.

L'action de la CGEM s'inscrit dans la préservation des intérêts des entreprises et des investisseurs nationaux, la valorisation du rôle socioéconomique des entreprises - notamment celles de petite et moyenne taille - et l'appui aux secteurs productifs qui se situe en amont de la chaîne. La Confédération agit plus particulièrement pour :

- Faciliter la mise en place des règles de transparence, du libre commerce, de la justice fiscale et sociale et faire face aux pratiques portant atteinte au commerce ;
- Renforcer le rôle pionnier de l'entreprise dans la création de richesse et d'emploi ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique générale de développement de l'entreprise et de l'investissement au Maroc, basée sur la liberté d'entreprendre.

À noter que d'autres fédérations professionnelles et sectorielles<sup>48</sup> mènent des missions comme :

- La participation à la conception de la stratégie nationale visant le développement des activités commerciales et industrielles et de l'investissement ;
- La mise en œuvre et la communication sur la politique de développement du secteur du commerce et de l'investissement ;
- La contribution à la conception des normes techniques ou autres, en rapport avec le commerce.

### **Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA)**

Le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a été créé en 2010 et sa présidence est assurée par le Chef du gouvernement. Ce Comité a pour mission de proposer des mesures permettant l'amélioration de l'environnement des affaires et leur cadre juridique ainsi que l'évaluation de l'impact de leur mise en œuvre sur les secteurs concernés. A noter que la structure du Comité lui permet de s'appuyer sur des Comités Régionaux de l'Environnement des Affaires (CREA) implantés dans des régions afin de décliner la stratégie du comité central et faire remonter l'information sur le climat des affaires dominant qui règne au niveau régional notamment en ce qui concerne les secteurs d'activité comme le commerce, l'industrie, les services et l'investissement.

## **4.3. Politique d'emploi**

L'action publique en matière de mesures à prendre dans le cadre de la vision et de la politique nationales en matière d'emploi s'inscrit dans la SNE. Cette stratégie avait fixé comme principal objectif la promotion de l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, le renforcement de l'égalité dans l'accès aux emplois

<sup>48</sup> Il s'agit des fédérations comme notamment l'Association Marocaine des Exportateurs, la Fédération du commerce des services, Fédération des Industries Métallurgiques Mécaniques et Electromécaniques (FIMME), Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Off-shoring (APEBI), Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP).

et la réduction des disparités territoriales d'emploi. Cette stratégie ambitionne de promouvoir un environnement institutionnel, juridique et économique favorable à la création d'emplois productifs et décents, tout en mobilisant l'ensemble des leviers susceptibles de créer des emplois en quantité et qualité suffisantes et en impliquant les différents partenaires concernés par la question de l'emploi. Pour rappel, quatre orientations stratégiques découlent de SNE, à savoir : la promotion de l'emploi productif, la valorisation du capital humain, l'amélioration de l'emploi productif et de la gouvernance du cadre institutionnel.

La stratégie nationale vise à prendre des mesures macroéconomiques et sectorielles pour préserver et développer les emplois, notamment dans les activités exposées à la concurrence et aux crises à l'instar de la crise sanitaire de la Covid -19. Cette politique aspire aussi à renforcer l'encadrement des TPME et à promouvoir la création d'emplois dans les services au niveau territorial. Des programmes sont adoptés en complémentarité avec des actions sectorielles déjà engagés en faveur des PME et des TPE pour favoriser l'inclusion sur le marché du travail et permettre aux entreprises de se doter de la main- d'œuvre qualifiée.

L'autre objectif consiste à contribuer à l'amélioration des stratégies actives d'emploi comme l'extension des services d'emploi à l'orientation des chercheurs d'emploi et des porteurs de projets d'auto-emploi – en permettant un rapprochement des entreprises avec tous les profils de chercheurs d'emplois (diplômés et non diplômés) et en faisant particulièrement bénéficier de ce dispositif les femmes inactives et les personnes à besoins spécifiques.

Enfin, le pilotage de la politique nationale en matière d'emploi est coordonné par le Ministère de l'emploi, et mené au plus haut niveau de l'Autorité Gouvernementale par le Chef du gouvernement qui préside le Comité Interministériel de l'Emploi.

A la lumière des tendances qui se dégagent de l'analyse de la structure et de l'évolution de l'emploi au Maroc et compte tenu des orientations du pays vers une ouverture commerciale de plus en plus affirmée, l'étude confirme le lien entre la stratégie nationale de l'emploi et les performances du commerce extérieur du Maroc et montre qu'il doit se renforcer.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée aux efforts déployés en vue d'assurer une articulation efficace de la politique commerciale aux différentes politiques sectorielles lancées pour aboutir à une consolidation de la compétitivité et de la diversification de l'offre exportable du Maroc dans la perspective d'une meilleure insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

S'agissant des efforts déployés par l'Etat pour la création de l'emploi et l'accompagnement des PME et des TPE, des mesures et des initiatives ont été prises pour soutenir le marché de l'emploi (programme Awrach : voir encadré) et l'amélioration de la qualité de l'encadrement institutionnel et juridique des PME et TPE. De même, le renforcement de leur accès au marché a fait l'objet de mesures diverses afin de leur permettre de bénéficier des dispositions relatives à l'accessibilité des entreprises marocaines à la commande publique à travers le dispositif de la préférence nationale.

### **Encadré 2 : Awrach -Programme de création de 250.000 emplois par an**

Le gouvernement vient de lancer, en janvier 2022, son programme « Awrach » qui s'inscrit au niveau de l'opérationnalisation de la politique nationale de l'emploi (2021-2026). Ce programme vise à accompagner les personnes ayant perdu leur emploi et se trouvent en difficultés pour saisir des opportunités d'emploi. Son implémentation se fera par des partenariats impliquant les acteurs publics (départements ministériels et établissements publics) et les opérateurs privés (coopératives locales et entreprises). L'enveloppe budgétaire allouée s'élève à 2,25 milliards de Dhs en 2022.

Les chantiers prioritaires de ce programme et destinés à 80% des bénéficiaires visent à répondre aux besoins des citoyens en matière d'infrastructures. Ces chantiers s'inscrivent dans le cadre de l'utilité publique et le développement durable et portent entre autres sur la construction de routes, la restauration des monuments et bâtiments publics, la plantation d'arbres, la préparation des espaces verts, la lutte contre la désertification, la numérisation des archives, l'animation culturelle et sportive ainsi que l'encadrement pédagogique ponctuel.

Quant au volet relatif à l'appui à l'inclusion durable du programme, il s'adresse à près de 20% des bénéficiaires du programme et concerne les services destinés aux personnes, familles et à la société, et qui connaissent un déficit au niveau de certaines régions, dont l'alphabétisation, l'enseignement primaire, les activités sportives et culturelles, la restauration scolaire, les services paramédicaux...

Le programme Awrach devrait permettre aux bénéficiaires des chantiers publics temporaires de bénéficier d'un revenu mensuel au moins égal au salaire minimum (SMIC) pendant la durée du chantier, de bénéficier de la couverture sociale y compris les allocations familiales, conformément aux lois et règlement en vigueur, d'un encadrement dans le but de développer les compétences et aptitudes, outre l'obtention, au terme du chantier, d'un document de l'employeur afin d'augmenter les chances d'intégration ultérieure dans des activités économiques similaires.

## 5. Défis politiques et économiques

---

Les implications politiques de l'utilisation par le Maroc de la politique de commerce et d'investissement en faveur de la création de l'emploi productif et décent pour les travailleurs résident dans la mise en œuvre des politiques transversales et sectorielles (PAI, PMV, vision touristique, etc.) visant la transformation économique inclusive de l'économie. En se concentrant sur les politiques qui impactent la situation du travail décent notamment des femmes et des jeunes, en particulier ceux employés dans les PME et TPE et en tenant compte du contexte de crise sanitaire de la Covid -19, plusieurs programmes et mesures ont été adoptés par les pouvoirs publics en faveur du commerce et de l'investissement.

À l'instar des PED, les politiques de commerce et d'investissement au Maroc ont été impactées par les dernières récessions économiques<sup>49</sup> mondiales et par conséquent, cela a eu des implications sur l'atteinte des objectifs en termes de création d'emploi productif et décent et d'équilibre de la balance commerciale. Il s'agit des deux défis majeurs qui seront traités dans le cadre de cette section.

Pour faire face à ces chocs émanant de l'environnement externe, le Maroc a déployé des efforts en matière de diversification des partenaires commerciaux et s'est orienté vers un nouveau positionnement stratégique accordant plus d'intérêt aux nouveaux marchés ayant un potentiel important (Allemagne, Japon, Royaume-Uni en contexte de Brexit, etc.) et à l'Afrique dans le cadre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf)<sup>50</sup>.

Sur le plan de l'investissement, le Maroc est appelé à relever le défi de progresser dans la chaîne de valeur régionale et continentale notamment en ce qui concerne ses secteurs exportateurs stratégiques ( automobile, agroalimentaire, électronique et aéronautique) t par l'attraction des investissements productifs dans ces secteurs, la maîtrise des chaînons manquants, la numérisation des processus de production et le déploiement d'écosystèmes intégrés, ce qui constituera une source d'externalités positives de transferts des technologies en faveur de la productivité du capital humain.

Dans ce sens, l'intégration du segment lié à la conception et au développement des activités de R&D dans les lesdits secteurs est un créneau qui doit être investi et développé via des activités porteuses de valeur ajoutée (Maintenance, Réparation, conception, innovation, distribution, etc.).

<sup>49</sup> Succession des crises économiques et leurs impacts sur les économies ainsi que sur la morosité de la conjoncture économique internationale.

<sup>50</sup> L'objectif de la ZLECAF dont le texte a été signé le 21-03-2018 et son entrée en vigueur le 30-05-2019 est d'éliminer progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des biens et des services.

## 5.1. Défis pour l'investissement

Dans le cadre du nouveau modèle de développement (NMD)<sup>51</sup> du Maroc, notamment dans le volet social de ce nouveau modèle, le pays a réservé une place centrale à l'investissement dans le financement des TPE et de l'emploi.

A cet effet, le choix stratégique du premier axe du NMD est intitulé « Une économie productive, diversifiée, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois de qualité ». Ce choix stratégique incite l'Etat à « faire émerger l'économie sociale comme pilier de développement » (85). Il recommande donc la promotion d'une nouvelle économie sociale qui devrait concilier activité économique et intérêt général (associations, coopératives, entreprises sociales, etc.). Dans cette perspective, le nouveau modèle appelle à marquer une rupture avec la « vision de l'économie sociale dominée par les activités de subsistance à faible valeur ajoutée pour en faire un secteur économique à part entière, porté par des entrepreneurs dynamiques, structurés et innovants, pourvoyeur d'emplois en complémentarité avec les emplois marchands et publics, producteur de services publics notamment dans la santé et l'éducation, et vecteur de promotion des territoires » (100).

Le deuxième axe relatif à l'émergence d'une économie sociale et solidaire, porte sur l'investissement dans le capital immatériel afin de mieux préparer pour l'avenir. Sur ce registre, le rapport du NMD avance que « le renforcement du capital humain, levier de l'égalité des chances, vecteur d'une société de droit où les citoyens sont autonomes et en capacité de prendre en main leur devenir, et levier principal de la compétitivité du pays à l'avenir, sera déterminant pour la réussite du nouveau modèle de développement. Pour aboutir à cet objectif, le NMD recommande notamment d'investir dans la formation et la motivation des enseignants pour qu'ils deviennent les garants des apprentissages

Le troisième axe intitulé « Des opportunités d'inclusion pour tous et un lien social consolidé » est articulé autour de quatre choix stratégiques dont le premier concerne l'autonomisation des femmes, l'égalité de genre et la participation dans le marché du travail. À ce titre, le rapport général du NMD recommande « la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers un accès amélioré au financement, aux aides publiques destinées aux entreprises dirigées par des femmes, et une meilleure protection sociale pour les femmes auto-entrepreneurs » (120).

Le quatrième axe « Des territoires résilients, lieux d'ancrage du développement » propose, au niveau de son premier choix stratégique « Faire émerger un Maroc des Régions prospère et dynamique », de placer l'économie sociale au cœur de la dynamique territoriale. L'une des préconisations phares du NMD est que la dynamique économique régionale doit tirer profit « du potentiel de l'économie sociale, en mettant à contribution le tiers secteur, les entreprises à mission, les établissements publics, les coopératives ainsi que les fondations et grandes ONG, dans le cadre d'écosystèmes locaux » (133). De même, le deuxième choix stratégique « Assurer une réorganisation innovante des échelons territoriaux et favoriser leur articulation » rappelle que « les formes de production et de commercialisation permettant des économies d'échelle pour les petits producteurs

<sup>51</sup> Pour plus de détail, voir le rapport sur le site : [https://www.csmd.ma/documents/Rapport\\_General.pdf](https://www.csmd.ma/documents/Rapport_General.pdf)

doivent continuer à être fortement encouragées, en tirant les enseignements des expériences récentes dans ce domaine ». (137)

Dans ce sens, il est recommandé de renforcer l'articulation de l'investissement aux écosystèmes de R&D territoriaux. De même, il est proposé de procéder à une meilleure valorisation de la production à travers des plateformes logistiques alimentaires (marché de gros, abattoirs, chaîne de froid et de transport, stockage, emballage...) Et le développement et l'intégration en aval des chaînes de valeur agroindustrielles, vers davantage de transformations sur toutes les filières qui s'y prêtent.

Parallèlement aux défis d'investissement qui s'inscrivent dans les orientations du NMD, les défis de la politique commerciale du Maroc nécessite aujourd'hui une réingénierie de son modèle d'affaires (business model) exportable, avec une réelle action promotionnelle sur les marchés étrangers. Avec cette réingénierie, la place des femmes et des jeunes devrait être renforcée dans le modèle d'export en vue de mettre ces catégories au centre de la dynamique de création de plus d'emplois décents et de richesse nationale.

## 5.2. Défis pour le commerce

La taille des marchés nationaux et le besoin pour les entreprises d'atteindre des économies d'échelle expliquent le défi à relever pour l'internationalisation des TPE et PME selon des modes exportables réussis. A cet effet, le défi majeur à relever par les pouvoirs publics concerne la révision des mesures de la politique commerciale en vue de les rendre plus efficaces et stratégiques.

A cet effet, l'accroissement des exportations ne peut être réalisé sans l'amélioration et le renforcement de la compétitivité des entreprises nationales afin que leurs produits répondent à la demande mondiale et aux besoins des consommateurs étrangers.

Le principal facteur-clé de succès qui peut être activé devrait être en premier lieu la mise en œuvre d'une veille stratégique sur les marchés cibles en mobilisant des indicateurs de performance commerciale à même de permettre les ajustements nécessaires lors des évaluations de la politique commerciale et d'investissement. Le deuxième facteur porte sur la priorisation de l'acte d'exportation dans les stratégies sectorielles et l'amélioration du cadre de gouvernance institutionnel du commerce extérieur ainsi que le déploiement d'une stratégie proactive en matière de politique commerciale stratégique, avec des mesures innovantes de promotion et de régulation.

Par ailleurs, ces indicateurs peuvent faire l'objet d'actualisation et d'enrichissement régulier pour mieux aider les décideurs publics à apprécier la pertinence des mesures favorisant la restructuration de l'écosystème « *Commerce et investissement* ».

Pour réussir ce modèle d'exportation, il convient de surpasser le poids des obstacles au commerce au moment de l'accès aux marchés internationaux<sup>52</sup>. Ces mesures non-tarifaires sont nombreuses tel qu'il ressort de la base de données de l'EuroMed Trade Helpdesk de l'ITC (réservé en grande partie aux mesures tarifaires et non-tarifaires).

<sup>52</sup> Cette section a été basée sur les informations fournies sur le site de l'EuroMed Trade Helpdesk : <https://euromed.tradehelpdesk.org/euromed/fr/market-access->

A noter que le Maroc s'est engagé à se conformer à ses obligations issues des conventions internationales qu'il a conclues dans le domaine du commerce et de l'investissement, notamment par l'adoption de la transparence au niveau des procédures et des réglementations liées à ces domaines.

Cette transparence pourrait atténuer le blocage des opérations et d'investissement dont découle l'accroissement des coûts et des délais lorsque ces mesures prennent la forme d'obstacles techniques au commerce à l'accès aux marchés sans fournir une réelle justification raisonnable des objectifs clairs de la mise en place de ces instruments.

Généralement, la classification de ces instruments de protection fait apparaître deux types, à savoir : les barrières tarifaires qui sont des mesures/obstacles à la frontière comme les droits de douanes, et les subventions ou encore les barrières non tarifaires ou mesures/obstacles après la frontière telle que les normes techniques, sanitaires et phytosanitaires ainsi que les mesures liées aux mineurs.

Si le tarif a souvent été l'instrument classique de la protection du marché, le recours excessif aux barrières non-tarifaires a été observé récemment. L'application d'une telle mesure est légitime comme prévu par l'article 1<sup>er</sup> de la loi 13/89 relative au commerce extérieur, en vue de protéger la santé des consommateurs et l'environnement ou encore de garantir la qualité de la fabrication des produits et d'éviter des pratiques trompeuses pour les consommateurs. Il s'agit encore de normes permettant de garantir la qualité de la fabrication des produits et mettre un frein aux pratiques trompeuses pour les consommateurs. Cependant, l'usage des obstacles techniques au commerce (OTC)<sup>53</sup> ou barrières non-tarifaires apparaît des fois comme excessif pour répondre à l'un ou les objectifs légitimes cités précédemment.

Pour cela, les travaux de l'ITC<sup>54</sup> recommandent des formations nationales sur les MNT et une sensibilisation ciblée auprès des opérateurs sur l'utilité de ces mesures, leurs impacts sur le commerce extérieur et l'investissement et la nécessité de faire la distinction entre une mesure non-tarifaire justifiée et un obstacle non-tarifaire non justifié.

Il est à noter également que les résultats de l'enquête réalisée en 2014 par l'ITC sur les MNT, les ateliers de Formation sur les MNT organisés en 2017 et 2018 et la vulgarisation des outils et bases de données de l'ITC relatifs à l'accès au marché., ont permis de prendre conscience des enjeux des MNT et leur impact sur le commerce et l'investissement.

Pour faire aboutir ce chantier, il a été recommandé que ces efforts de formation/sensibilisation se poursuivent notamment dans un environnement marqué par l'engagement du Maroc dans la voie de transformation structurelle de son tissu productif et que l'accent soit mis sur l'industrialisation et la promotion des exportations ainsi que l'activation des MNT légitimes en tant qu'instruments contribuant à accompagner le Plan d'Accélération Industriel (PAI) Marocain<sup>55</sup> ou encore le Plan Maroc

<sup>53</sup> Les OTC constitue une vaste gamme de réglementations techniques, industrielles, sanitaires ou encore relatives aux conditions de travail, de normes et spécifications variées liées aux caractéristiques des produits, à l'hygiène alimentaire, aux normes de sécurité ou environnementales. Mais l'abus dans l'usage de ce type de normes pourrait avoir d'autres objectifs officiels visant principalement à protéger le marché.

<sup>54</sup> Voir les travaux de l'EuroMed Trade Helpdesk qui font partie du Mécanisme euro-méditerranéen de facilitation des échanges et de l'investissement (MFCI) disponibles sur : [euromed.macmap.org](http://euromed.macmap.org)

<sup>55</sup> Voir le détail du PAII sur : [www.mcinet.gov.ma/fr](http://www.mcinet.gov.ma/fr)

Vert (PMV)<sup>56</sup> en permettant une régulation des flux d'importations ne respectant pas les conditions légales d'accès au marché et qui pénalisent par conséquent, la production nationale les investissements.

À titre d'exemple, le Maroc a appliqué depuis 2014 un droit antidumping définitif de 10,6% pour une durée de 5 ans sur les importations de papier A4 originaires du Portugal et un droit antidumping définitif de 13,89% pour une durée de 5 ans sur les importations d'insuline humaine conditionnée en flacons de 10 ml (position nationale du SH 3004311000) originaire du Danemark. Ce droit est suspendu du fait de l'engagement de l'exportateur à rectifier son prix à l'exportation vers le Maroc. De même, il a été décidé d'appliquer en 2018 un droit antidumping provisoire sur les cahiers de petits, grands et maxi formats destinés principalement aux écoliers et étudiants dont le grammage du papier est compris entre 55 et 720 gr /m2.

En tenant compte des défis pour l'investissement et le commerce, il est primordial de proposer une stratégie de modernisation de la politique régissant ces domaines, avec une hiérarchisation des actions et des mesures opérationnelles pour permettre la création de l'emploi décent et productif.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, l'arbitrage et l'ordonnancement temporel des différentes suggestions, qu'elles soient d'ordre juridique, institutionnel ou technique se feront à l'échelle des organes de gouvernance institués pour le pilotage et le suivi du déploiement de la stratégie nationale surtout après les ajustements apportés aux postes ministériels du nouveau gouvernement marocain<sup>57</sup>.

D'où la nécessité de développer une intelligence économique nationale dédiée au développement et suivi du secteur du commerce et de l'investissement, avec la création d'un observatoire du commerce et de l'investissement qui aura pour vocation de produire des données détaillées, procéder à des enquêtes dédiées au secteur du commerce et de l'investissement et voir dans quelle mesure l'emploi décent et productif est favorisé.

L'équité fiscale<sup>58</sup> en fonction du profil des TPE et PME constitue également une mesure à prendre pour favoriser ces catégories d'entreprises et éviter que l'écart en termes de moyens et de privilèges dont disposent les entreprises ne soit un facteur de blocage à l'économie d'échelle. Les GE comparées aux TPE et PME ont plus de facilité à accéder au financement bancaire à des conditions plus préférentielles. C'est à ce titre que l'intervention de l'instrument fiscal pourrait rétablir un certain équilibre en faveur des petites entreprises commerciales et industrielles (TPE et PME) et par conséquent leur permettre de développer leurs activités nationale et internationale et créer plus d'emploi durable.

Le diagnostic analytique réalisé permet d'éclairer les décideurs sur les aspects à ajuster dans la politique commerciale et d'investissement du pays pour favoriser l'émergence d'une politique stratégique en la matière.

A ce titre, la vision stratégie recommandée devrait être participative et inclusive, fondée sur un dialogue social tripartite solide et permanent avec les représentants des syndicats

<sup>56</sup> Voir le détail du Plan Maroc Vert disponible sur le site du département en charge de l'Agriculture : [www.agriculture.gov.ma](http://www.agriculture.gov.ma)

<sup>57</sup> Pour plus de détail, voir la composition et la structure du gouvernement sur le lien : <https://www.maroc.ma/fr/content/liste-du-gouvernement>

<sup>58</sup> Ce Concept est un principe simple qui consiste à procéder à l'imposition au même taux la source de revenu que ce soit le capital ou travail. La pensée libérale s'inscrit dans une telle définition de l'équité.

et de la société civile afin de mobiliser toutes les parties prenantes impliquées dans les composantes de cette politique et ce pour pallier les problèmes d'appropriation et du manque d'adhésion. La réalisation d'un consensus national autour de cet objectif s'avère en effet crucial pour la réussite de la mise en œuvre de cette vision stratégique du commerce et de l'investissement de sorte qu'elle contribue à la création de l'emploi décent et productif.

Au vu toutes ces considérations et en se basant sur les éléments du diagnostic de la situation du pays, la conception de la politique commerciale et de l'investissement devra être axée sur l'émergence de nouveaux produits nationaux et de Modèles exportables à l'image des enseignes marocaines portant le label de Morocco Now ou Morocco TECH à renégocier dans le cadre des principaux ALE conclus par le Maroc. Cela permettra de renforcer les dispositions des accords conclus ou à conclure et contribuer à l'amélioration de l'attractivité des investissements participatifs (Crowdfunding Investments) et à la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière favorable au développement des PME et TPE.

Enfin, pour assurer la conception des politiques du commerce et d'investissement réussies et favorables au marché du travail, il est recommandé sur le plan macroéconomique de :

- Améliorer la performance des exportations en termes de sophistication et de diversification favorable à la création d'emploi au niveau national, sachant que les effets de libéralisation se sont traduits par une hausse soutenue des importations en pourcentage du PIB, au détriment des exportations
- Cibler les secteurs exportateurs à forte valeur ajoutée, et plus particulièrement ceux, à haute intensité technologique et les branches dans lesquelles le Maroc dispose d'un avantage comparatif, afin d'allouer efficacement des ressources à ces secteurs pour créer des emplois durables.
- Intégrer les activités relevant de l'informel dans l'économie nationale, du moins en partie, à travers des mécanismes institutionnels susceptibles de réduire le manque à gagner dans le PIB national découlant de ce secteur et de renforcer la compétitivité de ces unités majoritairement composées de PME et de TPE. Ces mécanismes pourraient s'articuler autour de la protection sociale, de la bonne gouvernance régulation du marché du travail, etc.
- Accélérer l'instauration de certains facteurs- clés de succès qui soutiendront l'avenir du travail (the future of work), notamment le travail à distance et la compétence d'apprentissage dont la pandémie de la Covid -19 a montré la pertinence et la faisabilité.
- Promouvoir l'attrait des IDE dans les secteurs de biens échangeables ayant un fort impact sur le volume des emplois créés (industrie, textile, industries de transformation, etc.)
- Veiller sur l'évolution de l'investissement dans le capital humain (en termes de quantité, de qualité et de genre) afin que les générations futures puissent assimiler la technologie importée et le transfert technologique opéré dans le cadre de la libéralisation commerciale et de l'implantation des firmes multinationales.

Le positionnement du secteur du commerce et de l'investissement au cœur de la dynamique économique nationale de création de l'emploi productif et décent justifie la nécessité d'accélérer le rythme de modernisation de ce secteur en vue de rattraper les retards enregistrés et saisir les opportunités offertes pour libérer les potentialités en termes de création de richesse et d'emploi.

Les différents acteurs impliqués dans ce chantier misant sur le lien entre la politique commerciale et celle de l'emploi sont appelés à se concerter en permanence en vue de garantir l'efficacité d'exécution opérationnelle du Nouveau Modèle de Développement (NMD).

## ► Conclusion

---

Le lien entre l'ouverture économique et l'évolution du marché du travail en termes de création d'emplois créatifs et décents et d'amélioration du bien-être anime le débat actuel entre les chercheurs et les décideurs de la chose politique et contribue à la dynamique économique globale. Ce lien est analysé à partir des branches d'activité relevant des secteurs clés de l'économie nationale comme le commerce, l'industrie et les services ainsi que l'agriculture. Ces secteurs contribuent à améliorer les niveaux d'inclusion et à intégrer la population des femmes et des jeunes dans la dynamique économique du Maroc.

En effet, une ouverture bien réfléchie de l'économie à l'international impacte les secteurs du commerce et de l'industrie et rend possible l'attraction des investissements directs étrangers en volume régulier notamment lorsque le pays a un besoin de financement récurrent (cas du Maroc). L'ouverture sur des bases solides et bien muries permet d'atténuer les inégalités de revenus et d'améliorer le bien-être. A cet effet, la finalité de cette étude était de proposer des pistes d'amélioration des mesures portées par les politiques commerciales et d'investissement en faveur de la création de l'emploi décent et productif.

L'analyse de la structure du marché marocain et de la politique commerciale et d'investissement du pays a révélé une multiplicité d'acteurs et d'intervenants qui nécessite une homogénéisation de leurs modes d'intervention surtout au niveau de la conception des instruments de la stratégie commerciale et d'investissement et de leur déclinaison par rapport aux segments ciblés. L'évolution de la politique commerciale et d'investissement du Maroc est le résultat d'une libéralisation commerciale volontariste, matérialisée par la signature de plusieurs accords de libre-échange et l'implantation de plusieurs projets d'investissement d'envergure.

Au regard de l'intérêt que revêt le tissu industriel du pays, - dominé par les PME et TPE, l'ouverture de l'économie doit tenir compte des spécificités dudit tissu en vue d'assurer la promotion de l'inclusion des femmes et des jeunes dans le tissu socio-économique, d'atténuer l'ampleur de la précarité, d'endiguer les disparités territoriales et de renforcer l'encadrement juridique et l'ancrage des ressorts d'une gouvernance moderne et participative.

Ainsi, les pouvoirs publics devront disposer d'une structure d'intelligence économique nationale dédiée au développement et au suivi du secteur du commerce et de l'investissement en lien avec les performances du marché de travail.

Toute politique économique n'est efficace que si elle atteint les objectifs ultimes de la croissance économique, de la création d'emploi et de la maîtrise de l'inflation (pouvoir d'achat des citoyens).

De même, l'implication des acteurs dans l'amélioration du climat des affaires s'inscrit dans un processus déterminant pour attirer plus d'investissements à même de renforcer l'appareil productif, sa modernisation et son intégration dans les chaînes de valeur régionales (CVR).

En ce qui concerne l'écologisation des chaînes de valeur, il convient de souligner que le Maroc a lancé sa stratégie de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme (LT-LEDS) et compte renforcer les systèmes de normalisation et de certification des productions en matière d'empreinte carbone. En effet, la mise en place d'un écosystème performant autour d'un ou plusieurs mix technologie moteur/énergie est l'un des défis majeurs du positionnement de l'industrie automobile marocaine en matière de transition écologique. Il est à noter que les efforts du Maroc en matière de décarbonation nécessitent la mobilisation à la fois des industriels et des pouvoirs publics en vue de permettre à la production locale de tirer profit de l'investissement en recherche et développement et en l'innovation notamment européen.

Etant donné que l'appareil productif est dominé à hauteur de 95% par les PME et TPE, des actions audacieuses sont à déployer pour booster leur compétitivité et maximiser leurs chances d'accéder à l'internationalisation. Il s'agit de l'équité fiscale en faveur des PME et TPE qui souffrent de problème de financement, ce qui pourrait assurer un certain rééquilibrage entre les grandes entreprises (GE) et les petites entreprises commerciales et industrielles (TPE et PME) et par conséquent, permettre à ces dernières de développer leurs activités nationale et internationale et créer plus d'emplois productifs.

Les aspirations à l'impulsion d'une nouvelle dynamique socio-économique au Maroc nécessitent de la consolidation des mécanismes de coordination entre les différents acteurs institutionnels et privés et l'harmonisation des interventions et ce, pour garantir l'adoption des recommandations préconisées et leur concrétisation.

A cet effet, la coordination des efforts des acteurs et la promotion des activités liées au commerce et à l'investissement en rapport avec l'emploi doivent converger vers les mêmes objectifs, notamment en ce qui concerne l'encouragement de la création de l'emploi et de la richesse au niveau national. La coordination entre les départements ministériels et les acteurs privés devraient se déclencher depuis la conception, la régulation jusqu'au suivi des activités commerciales et d'investissement agissant sur l'emploi et le marché du travail.

Le but étant d'assurer la mise en œuvre des mesures qui découlent des politiques de commerce et d'investissement et d'atteindre les objectifs escomptés en termes de création de richesse et d'emploi dans les secteurs concernés par lesdites politiques.

Enfin, l'importance accordée au secteur de l'entrepreneuriat<sup>59</sup> au titre du nouveau modèle de développement du Maroc plaide pour la priorisation des actions et mesures novatrices et pour l'accentuation des efforts en vue d'assurer la convergence des actions et la mutualisation des moyens et des ressources, d'atteindre la complémentarité requise et de libérer les synergies potentielles des sphères publique et privée.

<sup>59</sup> Un compte dédié à l'entrepreneuriat a été créé au titre de la loi de finances 2020. Il a été doté de 8 milliards de Dirhams avec une contribution de plusieurs acteurs étatiques.

## ► Références

---

- Ahmadi, A. (2019). *Etude empirique de l'effet des investissements directs étrangers sur le marché de l'emploi en Tunisie*. Revue de Recherches en Economie et en Management Africain, 7 (7).
- Anyanwu, J. C. (2013). *Characteristics and macroeconomic determinants of youth employment in Africa*. African Development Review, 25(2), 107-129.
- Ayadi, R., Giovannetti, G., Marvasi, E., Vannelli, G., & Zaki, C. (2021). *Demand and Supply Exposure through Global Value Chains: Euro-Mediterranean Countries during COVID*. The World Economy, EMNES.
- Ayadi, R., & Ramos, R (2018). *L'intégration régionale et la création d'un marché de l'emploi pour les jeunes en région Méditerranée*. Moteur de coopération, 77.
- Balamoune-Lutz M., (2020). *Commerce et emploi salarial des femmes*, Research Paper, Policy Center for the new south, RP-20/21
- Banque Mondiale et Haut-Commissariat au Plan, (2021), « Paysage de l'emploi au Maroc : recenser les obstacles à un marché du travail inclusif », ISBN : 978-1-4648-1678-9, DOI : 10.1596/978-1-4648-1678-9.
- Ben Yahmed, S., & Bombarda, P. (2020). *Gender, informal employment and trade liberalization in Mexico*. The World Bank Economic Review, 34 (2), 259-283.
- Benguria, F. and Ederington, J. (2017). *Decomposing the Effect of Trade on the Gender Wage Gap*. SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2907094> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2907094>
- Ben Mim, S., Hedi, A. and Ben Ali, M. S. (2021), *Industrialization, FDI and absorptive capacities: evidence from African Countries, Economic Change and Restructuring*, p. 1-28.
- Ben Yahmed, S., & Bombarda, P. (2020). *Gender, informal employment and trade liberalization in Mexico*. The World Bank Economic Review, 34 (2), 259-283.
- Boubrahimi N. & Fayou H. (2021). *Impact de libéralisation commerciale sur l'accumulation du capital humain en Afrique : une analyse empirique en Données de Panel*. European Scientific Journal, ESJ, 17(19), 156. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n19p156>
- Bouoiyour, J., Laaboudi, A., & Tahraoui, M. H. (2010). *Impact de la libéralisation commerciale sur le marché du travail (formel et informel), sur la productivité et sur les revenus : Etude comparative Maroc Tunisie* (No. hal-01880671), Projet Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (FEMISE).
- Chukwudi Anyanwu, J., Yaméogo, N. D., Ben Ali, M. S. (2016). *Foreign Direct Investment in the Middle Eastern and North African countries, 197-216. Economic development in the Middle East and North Africa*, Ben Ali, M. S. (Eds). New York: Springer/Palgrave Macmillan.

- DAVIS, M., & ZAKI, C. (2020). *Global Value Chains and Local Business Environments: Which Factors Really Matter in Developing Countries?* Review of Industrial Organization, 57(2), 481-513.
- El Aynaoui, K., Ghazi, T., & Ibourk, A. (2020). *Le marché du travail en Afrique à l'heure de la COVID-19 : handicaps de conjoncture, précarités et déficits de structure*. Rapport annuel sur l'économie de l'Afrique, 55. El Mekkaoui, N. (2020) "Covid-19 in the Mediterranean and Africa Diagnosis, Policy Responses, Preliminary Assessment and Way Forward", EMEA – EMNES Studies. p.60-64, April.
- Ernesto, A.T. 2011. *The Impact of Trade Liberalization Policies and FDI on Gender Inequalities: A Literature Review*, World Bank, World Development Report 2012.
- Gaddis, I. and Pieters, J. (2017). *The Gendered Labor Market Impacts of Trade Liberalization: Evidence from Brazil*. Journal of Human Resources, 52(2): 457-490.
- García F., Jin, B., and Salomonc R. (2013). *Does inward foreign direct investment improve the innovative performance of local firms?* Policy 42:231–244
- Ghai, D. (2003). *Decent work: Concept and indicators*. Int'l Lab. Rev., 142, 113.
- Hammami, H., Hammami, M., Coulibaly, S., & Marzouk, M. (2020). *Determinants of FDI attractiveness: A MCI model approach*. Economics Bulletin, 40(2), 1033-1048.
- Herlith, H., Fawaiq, M., & Herlindah, H. (2020). *Revisiting the Nexus of FDI and Employment in International Trade: Evidence from the Emerging Construction Service Sector*. Iranian Economic Review, 24(3), 675-705.
- Islam, M. M. (2019). *Review of National Trade Instruments: Perspective of Inclusive Growth Full & Productive Employment & Decent Work*. BANGLADESH INSTITUTE OF LABOUR STUDIES-BILS, 80.
- Jaidi, L., & Msadfa, Y. (2017). *La Complexité de la Remontée des Chaînes de valeur Mondiale : Cas des Industries Automobile et Aéronautique au Maroc et en Tunisie/The Complexity of the Rise of Global Value Chains: The Case of Automotive and Aeronautics Industries in Morocco and Tunisia*.
- Karam, F., & Zaki, C. (2021). *On women participation and empowerment in international trade: Impact on trade margins in the MENA region*. The Journal of International Trade & Economic Development, 30(3), 384-406.
- Kpognon, K., Atangana Ondo, H., Bah, M., & Messe, M. F. (2020). *Ouverture commerciale, institutions du marché du travail et emploi des jeunes en Afrique*. African Development Review, 32, S91-S105.
- Kucera, D. (2001). *Foreign Trade of Manufactures and Men and Women's Employment and Earnings in Germany and Japan*. International Review of Applied Economics, 15(2), 129–149. doi:10.1080/02692170151136998
- Mamasalaev, J. (2019). *Determinants of FDI Inflow in Asian Landlocked Countries: A Panel Data Study*. Global Journal of Management and Business Research.
- Nations Unies (ONU) (2016), « Promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord », Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie.

- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), UFM (Union For the Mediterranean). 2021. "Regional Integration in the Union for the Mediterranean." Progress Report.
- Oumansour, N. E. (2017). *Les effets de l'ouverture commerciale sur l'emploi : cas du secteur manufacturier au Maroc* (Effects of Trade Liberalization on Employment). Available at SSRN 3055430.
- Zaki, C., Alshyab, N., Goaid M., and Seleem, N., (2018). *Employment intensity and Sectoral Output Growth: a comparative analysis for MENA Economies*, EMNES working paper n°19, October.
- Zerbo, A. (2011). *Quels itinéraires d'intégration au commerce mondial pour plus d'emplois décents ?* (No. 166). Groupe d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.
- Wamboye, E., &/and S. Seguino. (2015), *Gender effects of trade openness in Sub-Saharan Africa*, *Feminist Economics*,21(3), 82-113.

## ► Annexes

---

**Annexe 1.1. Dispositions relatives à l'emploi prises par le Maroc dans le cadre des Accords commerciaux préférentiels (source : Labor Provisions in Trade Agreements (LABPTA) Code book and Coding, 1990-2015)**

		2004	1997	1996	1998	1994	1990	1999	2004	2001	1997
		Maroc-USA	Maroc-AELE	Accord d'Association Maroc-UE	Maroc-Egypte	Maroc-Jordanie	Maroc-Lybie	Maroc-Tunisie	Maroc-Turquie	Maroc-UAE	Maroc-Guinée
<b>Préambule</b>	Improve working conditions	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Other labour rights	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Contenu</b>	ILO 1998 Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Freedom of association and protection of the right to organise and strike (including reference to ILO Convention No. 87)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective recognition of the right to collective bargaining (including reference to ILO Convention No. 98)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Elimination of all forms of forced or compulsory labour (including reference to ILO Convention Nos. 29 and 105)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Setting minimum age for admission to employment (including reference to ILO Convention No. 138)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prohibition and elimination of the worst forms of child labour (including reference to ILO Convention No. 182)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/working time	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/wages	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/health and safety	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-derogation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective enforcement of domestic laws	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Access to domestic courts	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>P_D SM</b>	Effective enforcement of domestic laws	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Access to domestic courts		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ILO 1998 Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Impact Des Politiques de Commerce et d'Investissement Sur l'Emploi Productif et Dément au Maroc

	Freedom of association and protection of the right to organise and strike (including reference to ILO Convention No. 87)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective recognition of the right to collective bargaining (including reference to ILO Convention No. 98)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Elimination of all forms of forced or compulsory labour (including reference to ILO Convention Nos. 29 and 105)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Setting minimum age for admission to employment (including reference to ILO Convention No. 138)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prohibition and elimination of the worst forms of child labour (including reference to ILO Convention No. 182)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/working time	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/wages	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/health and safety	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-derogation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective enforcement of domestic laws	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Access to domestic courts	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Freedom of association and protection of the right to organise and strike (including reference to ILO Convention No. 87)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective recognition of the right to collective bargaining (including reference to ILO Convention No. 98)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Elimination of all forms of forced or compulsory labour (including reference to ILO Convention Nos. 29 and 105)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Setting minimum age for admission to employment (including reference to ILO Convention No. 138)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prohibition and elimination of the worst forms of child labour (including reference to ILO Convention No. 182)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/working time	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/wages	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conditions of work/health and safety	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Effective enforcement of domestic laws	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Remédies</b>	Consensual	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Other appropriate measures	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Impact Des Politiques de Commerce et d'Investissement Sur l'Emploi Productif et Dément au Maroc

	Monetary compensation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Trade sanctions	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Coopération</b>	ILO 1998 Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Freedom of association and protection of the right to organize and strike (including reference to ILO Convention No. 87)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Effective recognition of the right to collective bargaining (including reference to ILO Convention No. 98)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Elimination of all forms of forced or compulsory labor (including reference to ILO Convention Nos. 29 and 105)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Setting minimum age for admission to employment (including reference to ILO Convention No. 138)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Prohibition and elimination of the worst forms of child labor (including reference to ILO Convention No. 182)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Equal remuneration for men and women for work of equal value (including reference to ILO Convention No. 100)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Elimination of discrimination in respect of employment and occupation (including reference to ILO Convention No. 111)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Conditions of work	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Conditions of work/working time	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Conditions of work/wages	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Conditions of work/health and safety	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Labour laws	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Industrial relations, social dialogue	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Labour administration and inspection	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Separate committee	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ad hoc meeting of separate committee	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Separate committee staffed by low rank officials		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Social partners		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Other third party		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exchange of information		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

### Impact Des Politiques de Commerce et d'Investissement Sur l'Emploi Productif et Décent au Maroc

	Exchange of people, including study visits, joint research, seminars and workshops	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technical assistance, capacity building	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Annexe 1.2 : Programmes mis à la disposition des TPE et PME industrielles par Maroc PME

Nature du Programme	Bénéficiaire	Eligibilité	Offre intégrée	Offre à l'investissement
TATWIR	PME dont le chiffre d'affaires est au plus égal à 200 MDH ; Ayant un projet durable de développement déployé durant 3 années	Amélioration de l'efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les filières industrielles vertes et dans le marché de produits ayant une empreinte carbone positive.	Soutien à l'investissement ; Appui à l'innovation et à la créativité ; Conseil pour la transformation verte des TPME industrielles	Prime d'investissement de 30 % ; Remboursement de 5% (PME) et 10% (TPE) ; Remboursement allant jusqu'à 50% des dépenses engagées dans l'innovation Soutien aux produits verts soit 80% pour les PME et 90% pour les TPE
NAWAT	TPE et Auto-entrepreneur porteur de projet ou programme de financement.	TPE disposant d'un programme d'investissement inférieur à 3 MDH Auto entrepreneur Agissant dans les activités de transformation	Accompagnement au montage du projet (conseil juridique, étude de marché, plan financier) pour la création et la levée des fonds.	Prise en charge du coût total des actions et mise à disposition une expertise dédiée. Prise en charge le coût total des actions d'accompagnement.
ISTITMAR	PME	Entreprises existantes ou en amorçage dans le chiffre d'affaires annuel se situe entre 10 et 200 MDH	Financement du projet d'investissement matériel et immatériel Orientation des entreprises dans leur démarche de préparation de la candidature.	Prime de 20% de l'investissement, avec un plafond de 10 MDH ; Apport en fonds propres de 20% du plan de financement.
	TPE	Opérant dans l'industrie.		Contribution à l'd'investissement à hauteur 30% de l'investissement Apport en fonds propres de 10% du financement.
MAWAKABA	TPE et PME qui préparent une vision stratégique et financière.	Entreprises existantes ou en amorçage dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 MDH opérante dans le secteur industriel ou une activité industrielle.	Soutien à la mise en place de la stratégie de développement ; Amélioration de l'efficacité de la chaine de valeur et transition digitale.	Prise en charge du coût de la prestation de service à hauteur de 80% pour les PME et 90% pour les TPE

<p>INTELLAKA</p>	<p>PME, PME et GE. Le programme INTELLAKA est aussi porté sur les jeunes porteurs de projets, les petites exploitations agricoles et les jeunes entreprises innovantes.</p>	<p>Le produit Damane Intelak concerne les auto-entrepreneurs, les micros &amp; TPE, l'informel, les petites entreprises exportatrices vers l'Afrique et les jeunes diplômés. Ce programme garantit 80% des crédits inférieurs à 1.2 million. Et il est orienté vers les entreprises en phase de création ou celles créées il y a plus de 5ans. Le produit Damane Intelak Al Moustatmir Al Qarawi prend en compte les TPE exportatrices vers l'Afrique, les petites exploitations agricoles et les projets bâtis sur l'opération de Melkisation. Nous rappelons que la Melkisation est lorsqu'une propriété d'une collectivité devient propriété individuelle privée.  Le produit Damane Intelak Al Moustatmir Al Qarawi est destiné à garantir des crédits d'investissement. Et il tient aussi compte des crédits à court terme plafonnés à 1,2 million de Dirhams.</p>	<p>Apporter l'appui nécessaire au financement des entreprises. Il concerne les auto-entrepreneurs, les micro-entreprises, les TPE, les entreprises exportatrices vers l'Afrique et les jeunes diplômés.</p>	<p>Le produit financement des Start-TPE est destiné aux TPE, ainsi qu'à tous les entrepreneurs qui ont des idées innovantes. Le produit de financement est relatif aux besoins en fonds de roulement pour les entreprises naissantes. Sur études de dossiers, des prêts d'honneurs sont octroyés ainsi qu'un financement de l'activité sur mesure. Ce prêt d'honneur est plafonné à 50.000 dirhams et le crédit d'investissement n'excède pas les 300.000 Dirhams. Le remboursement du financement des Start-TPE s'étend sur une période de 5 ans. Le plus grand avantage de ce produit est que le remboursement se fait sur un taux de 0%.</p>
------------------	---	---	---	---

Source: Elaboration auteur à partir des données du MIC.

### Annexe 1.3 : Organigramme des ministères et organismes

#### Les Directions du Ministère de l'Industrie et du commerce au Maroc

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce comprend – outre le conseil général, le secrétariat général, une inspection générale et des services déconcentrés – une administration centrale, laquelle se compose de :

##### - La Direction Générale de l'Industrie

- La direction des industries de l'automobile ;
- La direction des industries aéronautiques, ferroviaires, navales et des énergies renouvelables ;
- La direction des industries de textile et du cuir ;
- La direction des activités industrielles diverses ;
- La direction des industries agro-alimentaires.

##### - La Direction Générale du Commerce

- La direction du commerce intérieur et de la distribution ;
- La direction de la protection du consommateur, de la surveillance du marché et de la qualité ;
- La direction des relations commerciales internationales ;
- La direction de la défense et de la réglementation commerciale

#### ORGANISMES SOUS TUTELLE

	<p><b>MAROC PME</b> : Instrument opérationnel des pouvoirs publics en matière de développement des PME, MAROC PME est au cœur du dispositif marocain d'appui aux entreprises. Grâce à la large gamme de produits qu'elle a pu développer et enrichir depuis sa création en 2002, MAROC PME accompagne les entrepreneurs et les différentes structures d'appui dans leur processus de Modernisation Compétitive.</p> <p><a href="https://marocpme.gov.ma/">https://marocpme.gov.ma/</a></p>
	<p><b>OMPIC</b> : L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un établissement public autofinancé dont les principales fonctions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La tenue des registres nationaux de propriété industrielle et l'inscription de tous les actes affectant la propriété des titres de propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ;</li> <li>- La tenue du registre central du commerce des personnes physiques et morales ;</li> <li>- La promotion de la propriété industrielle et commerciale et la mise à disposition de l'information juridique adéquate. <a href="http://www.ompic.org.ma">www.ompic.org.ma</a></li> </ul>
	<p>L'<b>ISCAE</b>, premier établissement public d'enseignement supérieur de gestion au Maroc, a pour mission de préparer ses étudiants à l'exercice des fonctions supérieures dans les entreprises des secteurs privé et public. L'enseignement dispensé couvre les techniques managériales, commerciales, financières et comptables. L'Institut forme des gestionnaires polyvalents, mais aussi des spécialistes dans des domaines tels que le Commerce International, l'Expertise Comptable, le Marketing ou la Gestion des Affaires Internationales.</p> <p><a href="https://www.groupeiscae.ma/">https://www.groupeiscae.ma/</a></p>
	<p><b>IMANOR</b> : L'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) est l'organisme officiel chargé de la normalisation, créé par le législateur marocain en 2010 en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production des normes marocaines ;</li> <li>- La certification de conformité aux normes et aux référentiels normatifs ;</li> <li>- L'édition et la diffusion des normes et des produits associés et des informations s'y rapportant ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- La formation sur les normes et les techniques de leur mise en œuvre ;</li><li>- La représentation du Maroc auprès des organisations internationales et régionales de normalisation. <a href="http://www.imanor.gov.ma">www.imanor.gov.ma</a></li></ul>
--	--

## ► Avertissement

---

*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.*

*Les désignations employées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation de documents qui y figurent n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Bureau international du Travail concernant le statut juridique d'un pays, d'une zone ou d'un territoire ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.*

*La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signés incombe uniquement à leurs auteurs, et la publication ne constitue pas une approbation par le Bureau international du Travail des opinions qui y sont exprimées.*

*La référence aux noms d'entreprises et de produits et procédés commerciaux n'implique pas leur approbation par le Bureau international du Travail, et le fait de ne pas mentionner une entreprise, un produit commercial ou un procédé particulier n'est pas un signe de désapprobation.*